BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021

Rapport - Budget 2021

=

Le Président,

Séance du 18 février 2021

BUDGET PRIMITIF 2021

Depuis près d'une année notre société vit au gré de la crise sanitaire liée au coronavirus. Elle a tout bouleversé dans nos vies, de confinement en couvre-feu, de gestes-barrières en distanciation physique, d'éloignement social en crise économique, de suspension des spectacles à celle des pratiques sportives, notre société est ballotée entre l'incertitude de l'avenir proche et l'espoir de sortir de ce que tout le monde espère être une trop longue parenthèse dans nos vies à l'échelle d'une génération.

Quel que soit le devenir de cette crise avec des impacts dans tous les domaines, elle laissera plus que des traces dans notre société, dans nos vies, pour les jeunes générations comme les moins jeunes. Les adaptations rendues nécessaires par la crise seront parfois durables, beaucoup d'autres motivent l'impatience accrue de chacune et chacun à sortir de la crise.

Cette crise

Face à cette crise, face à ses conséquences de tous ordres, l'action publique est déterminante, elle s'adapte, s'affirme comme essentielle à la protection de nos concitoyens, elle est indispensable à la reprise d'une vie économie et sociale harmonieuse.

Le projet de budget 2021 répond à cette vision de l'action publique régionale au cœur de la crise : protectrice et ambitieuse.

Le contexte d'une crise rend la construction budgétaire incertaine, difficile, mais oblige à encore plus de détermination de la part des collectivités, particulièrement des Régions qui sont en première ligne pour répondre à ce contexte et engager les investissements pour préparer l'avenir.

La puissance publique est attendue, la Région Centre-Val de Loire sera au rendez-vous de ces attentes en 2021.

Ce budget

Confirme et approfondit l'ensemble des orientations et des mesures prises ces dernières années. Motivées par le besoin de plus de solidarité territoriale, d'investissement pour l'emploi, d'égalité d'accès dans l'accès aux soins et de soutien aux acteurs économiques de l'entreprise et de l'économie sociale et solidaire, ces mesures répondent pleinement à une actualité pressante qui appelle solidarité, détermination à mettre en œuvre la transition environnemental, protection des salariés et des emplois. Au cœur de la crise, il est indispensable de soutenir les acteurs économiques, l'emploi, la formation et l'éducation, la culture, les territoires fragiles.

Ce budget confirme et amplifie ainsi le soutien massif de la région dans l'accompagnement des demandeurs d'emplois et l'investissement dans les compétences afin de favoriser le retour dans l'emploi ou l'accès à l'emploi des jeunes et ainsi préparer la reprise.

Ce budget confirme et amplifie l'engagement de la région pour la mobilité au quotidien, en assurant un haut niveau de service pour les transports en commun tout en préservant les budgets des familles grâce à la gratuité des transports scolaires et au soutien fort à la mobilité des salariés, des étudiants…

Ce budget confirme et amplifie la volonté régionale de placer l'égalité d'accès à la santé comme une priorité, notamment par le déploiement de nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires et le recrutement de médecins salariés.

Ce budget confirme et amplifie le soutien de la région à l'économie sociale et solidaire en faisant progresser le budget de Cap'Asso, que la crise a révélé comme un élément de stabilité alors que les structures associatives sont en difficultés financières.

Ce budget confirme et amplifie les engagements concernant le maintien sur la durée des budgets de la Culture et du Sport, deux secteurs mis à l'arrêt et pourtant essentiels à nos vies.

Ce budget confirme et amplifie l'ambition environnementale pour la transition énergétique et la préservation de la biodiversité qui s'est traduit depuis un an par la COP régionale et l'engagement citoyen qu'elle suscite.

Ce budget confirme et amplifie l'engagement de la Région en première ligne dans l'accompagnement des jeunes pour leur éducation, leur orientation, leur réussite, leur accès à l'emploi, leur émancipation et le devenir de leurs ambitions et aspirations.

Ce budget 2021 est un budget d'hyper mobilisation solidaire. C'est un budget qui assume notre ambition de solidarité au quotidien.

Au cœur de la crise, engagé pour la relance économique et sociale, mobilisé pour faire des enjeux environnementaux les axes d'un nouveau développement, ce budget mobilise des moyens importants pour la solidarité en direction de tous pour l'acquisition des compétences, pour que personne ne soit laissé de côté dans cette crise. Dans cette perspective, la région assume son rôle aux côtés des entreprises, des PME, des TPE et de leurs salariés, à travers le fonds d'urgence Renaissance qui est prolongé en 2021 comme à travers une batterie d'interventions favorisant la résilience et l'adaptation des entreprises.

Notre économie est violemment impactée. En réponse, l'action régionale est résolument mobilisée pour soutenir pendant la crise et préparer à un redémarrage économique dynamique et vertueux. Les investissements à un niveau inégalé, notamment au service d'un développement durable, en sont la meilleure traduction.

Ce budget prend en compte les difficultés particulières qui touchent les jeunes confrontés à des perspectives d'études ou d'emplois qui se referment. En 2021, la Région s'engagera pleinement, via des mesures d'une grande ampleur présentées au cours de cette session et en plus des dispositifs déjà déployés comme l'aide à l'équipement numérique des lycéens, véritable mesure d'égalité des chances dans la continuité scolaire à distance.

Cette réactivité pour combattre les effets menaçants de la crise et préparer la reprise constitue l'axe structurant de ce budget 2021.

L'année 2021 traduira, par ailleurs, la première année du plan régional de relance sur le plan des investissements. Ces investissements sont un levier considérable pour faire redémarrer notre économie, tout en préparant l'avenir avec des priorités affirmées dans les domaines de l'environnement, de la mobilité, de l'éducation, de la solidarité territoriale. Jamais notre région n'avait autant investi. Ce choix est assumé, c'est le choix d'un avenir maîtrisé quand nous investissons dans la rénovation thermique et la construction de nouveaux lycées, dans le déploiement de nouveaux trains sur des lignes du quotidien

pérennisées, dans les projets d'équipement des territoires et particulièrement dans le déploiement du Très Haut Débit.

Ces investissements traduisent notre volonté de créer les conditions d'une Région mobilisée face au dérèglement climatique pour atteindre les objectifs Climat-Energie du SRADDET contribuant ainsi aux objectifs français, européens et mondiaux incontournables pour préparer l'avenir.

Ces investissements sont aussi ceux de l'adaptation de nos territoires aux technologies et équipements de demain, qui permettront l'attractivité économique et l'épanouissement culturel et social de toutes et tous.

Notre région est riche de compétences, d'idées et d'initiatives toujours prêtes à s'engager dans un projet collectif pour préparer l'avenir. Cette richesse est un véritable levier du redressement en sortie de crise au service des jeunes générations.

La continuité de nos politiques, l'adaptation des réponses à la crise et l'investissement pour la relance ont pour conséquence d'accroître l'action publique régionale et donc d'augmenter sensiblement le budget 2021 par rapport à 2020. Cette augmentation volontariste et assumée permet les investissements massifs que nous porterons en 2021. La situation financière de notre Région, considérée de toute part comme saine et robuste grâce à la bonne gestion de la collectivité, nous permet de recourir à l'emprunt à un niveau élevé en 2021 pour engager ces investissements porteurs d'activités pour nos entreprises et donc au service de la préservation de l'emploi.

Ce budget est la traduction concrète et offensive d'une politique ambitieuse pour l'avenir et du choix de ne pas baisser les bras quand l'action de la Région est la plus indispensable.

Les décentralisations successives confèrent aux Régions une dimension et un rôle majeurs que cette crise vient confirmer ou révéler. Elle est à bien des égards et dans bien des domaines le levier de l'action publique.

Lorsque son action prend appui sur un dialogue permanent avec les territoires et se déploie dans la coopération et la complémentarité avec les acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs pour partager la solidarité et ouvrir une nouvelle étape de progrès, la Région crée les conditions de la confiance en notre avenir commun.

C'est l'ambition de ce budget 2021 qui est proposé au débat.

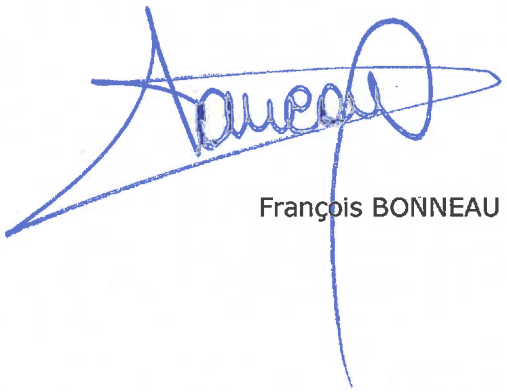

François BONNEAU

BUDGET PRIMITIF 2021

SOMMAIRE

I – Présentation générale

A – LA REPARTITION GLOBALE DES DEPENSES 6

B – LA REPARTITION GLOBALE DES RECETTES 6

C – LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) 8

D – DE NOUVEAUX INDICATEURS DE GESTION 8

II – Présentation du budget primitif par politique

A – INTERVENTIONS REGIONALES 12

STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE 13
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE 31
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES 60
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE 71
EUROPE 100

B - OPTIMISATION DES RESSOURCES 107

COMMUNICATION 108
MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION 110
MOYENS GENERAUX FINANCIERS 115
RESSOURCES HUMAINES 127

III – Décisions budgétaires 2021

A – LE VOTE PAR FONCTION 132
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE 132
Les AP et AE par fonction et par politique régionale 135
B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE 147
C – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE 149
D – LES DISPOSITIONS DIVERSES 150
Remises gracieuses 150
Autorisations 150
Attribution de la subvention 2021 au COS et approbation de la convention 150
Méthodes comptables 150
Créations de postes 151
Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE 152
Annulations-clôtures des AP/AE 152
Diminutions des AP/AE 154
Changements de libellés 154

PRESENTATION GÉNÉRALE

A – La répartition globale des dépenses

Le budget 2021 s'équilibre au global à 1,777 Md€ (dont 10 M€ de crédits de réaménagement de la dette en dépenses comme en recettes).

Hors crédits de réaménagement de la dette, le budget s'élève à 1,767 Md€ dont :

- En fonctionnement : 989,5 M€ de crédits régionaux dont 51,8 M€ au titre de la gestion des fonds européens
- En investissement : 777,5 M€ d'investissement régional répartis de la façon suivante :
  - 622,7 M€ pour la mise en œuvre des politiques régionales
  - 93,8 M€ au titre de la gestion des fonds européens
  - 61 M€ de remboursement en capital de la dette

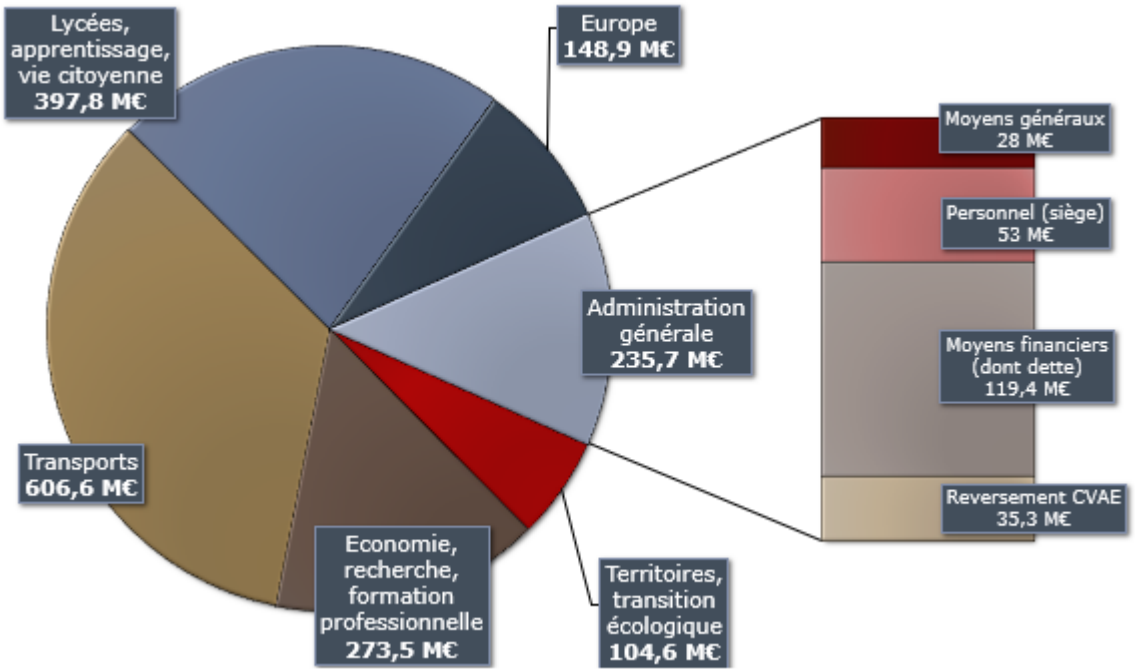

B – La répartition globale des recettes

Hors emprunt, les ressources régionales progressent au total de 15,4 % par rapport au budget primitif 2020 et se répartissent comme suit :

	BP 2021	Evol. BP/BP
Fiscalité directe et indirecte	734 293 000,00	-3,5%
Dotations et compensations de l'Etat	299 616 000,00	3,6%
Emprunt	233 000 000,00	166,0%
Autres recettes (hors fonds européens)	303 505 070,00	116,4%
Fonds européens – Région bénéficiaire final	30 825 000,00	109,1%
Sous-total	1 601 239 070,00	23,9%
Fonds européens	165 821 000,00	33,8%
Total (hors réaménagement de la dette)	1 767 060 070,00	24,7%

Cette hausse facialement importante résulte de facteurs conjoncturels comme les recettes d'investissement exceptionnellement élevées liées à la gestion du portage financier des rames TET pour 193,6 M€. Elle traduit également la montée en puissance des dépenses, et donc des recettes, liées à la gestion des fonds européens, notamment du plan de relance européen ReactEU. Ces recettes intègrent quelques ressources nouvelles supplémentaires au titre du plan de relance de l'Etat (recettes affectées par nature) et une augmentation de l'engagement financier commun de l'Etat et de la Région au titre de la formation professionnelle.

Les recettes institutionnelles pérennes de la collectivité, notamment en fonctionnement, sont en recul de 26 M€ par rapport au BP 2020, marquant ainsi la poursuite de l'impact économique de la crise sanitaire sur les recettes régionales, impact qui aurait été massif si la recette de CVAE 2021 avait été perçue selon les modalités habituelles.

Globalement, la situation financière de la collectivité se traduit par une augmentation toujours plus importante des recettes affectées (fonds européens, formation professionnelle, rames TET, plan de relance de l'Etat) et une diminution durable du niveau des recettes institutionnelles par rapport au niveau anticipé avant crise.

La part du produit de la fiscalité directe et indirecte dans l'ensemble des ressources régionales (41,6 %) diminue de 12 points par rapport au budget primitif 2020 en valeur relative. Cette diminution s'explique par le transfert de la part des frais de gestion de la taxe d'habitation en dotation et par un non-retour à la normale des recettes basées sur l'activité économique du fait de la poursuite de la crise sanitaire.

La part des dotations et participations de l'Etat (17 %) est en hausse, la diminution de la compensation de l'Etat au titre de l'exploitation des lignes TET étant compensée par la mise en place dans le cadre du plan de relance d'une dotation d'investissement exceptionnelle.

Les autres ressources, hors fonds européens, progressent de 7 points par rapport au BP précédent. Cette hausse concerne principalement la formation professionnelle avec l'effet du Pacte régional d'investissement dans les compétences. L'emprunt d'équilibre progresse très fortement.

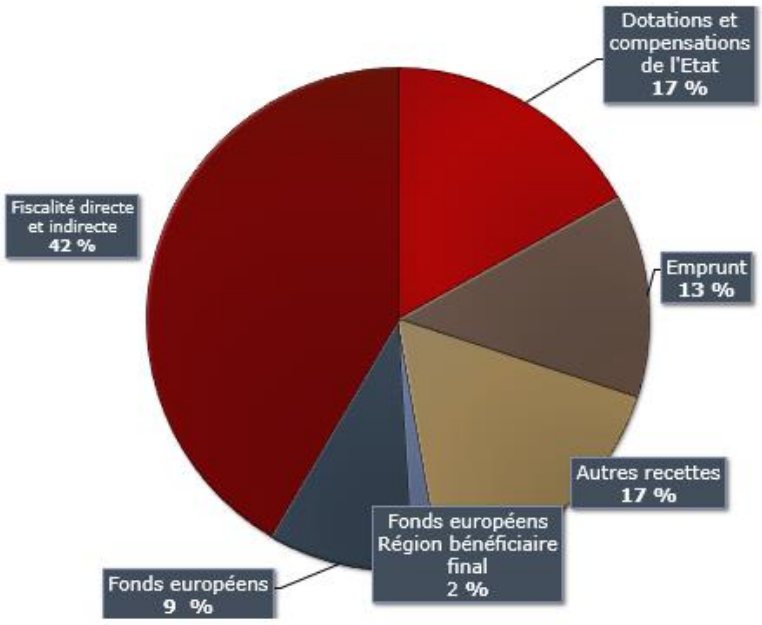

Ainsi, le financement du budget 2021 de la Région Centre-Val de Loire est assuré :

- en maintenant le tarif de la majoration « Grenelle » de la TICPE conformément à la délibération prise le 15 octobre dernier ;
- en maintenant la taxe sur les certificats d'immatriculation à 49,8 € par cheval fiscal ;
- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 233 M€, soit 13 % des ressources régionales.

C – Le volume des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)

Avec les crédits de paiement qui définissent l'équilibre annuel du budget, le vote du BP 2021 porte également sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes au BP 2021 s'élève à 684 815 637 € (255,5 M€ au BP 2020). Le montant des modifications d'AP s'élève à 5 433 759,83 €.

Le montant total des AE ouvertes au BP 2021 s'élève à 472 101 498,40 € (231,2 M€ au BP 2020). Le montant des modifications d'AE s'élève à 413 022 772,53 €.

D – De nouveaux indicateurs de gestion

Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, les indicateurs de gestion financière sont revus face au changement de trajectoire financière suite à la crise sanitaire qui a impacté fortement les recettes régionales et réduit l'autofinancement de la collectivité :

- La capacité de désendettement prévisionnelle (stock de dette/épargne brute) représente 5,9 ans pour 2021 (hors crédits-baux et portage des rames TET). L'engagement de la collectivité est désormais de ne pas aller au-delà de la limite règlementaire fixée à 9 ans.

- Assurer un maintien de l'épargne brute (recettes – dépenses de fonctionnement) à 140 M€ pour financer un haut niveau d'investissement et maintenir la capacité de désendettement la plus faible possible. L'épargne brute s'inscrit à hauteur de 155,6 M€ à ce budget primitif.

- Contenir l'augmentation de l'emprunt afin de ne pas dépasser un stock de dette de 1,26 Md€.

BP 2021: répartition par politique des dépenses et recettes

	DEPENSES		RECETTES		AP-AE
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021	
FONCTIONNEMENT	**958 193 022**	**989 481 070**	**1 149 923 000**	**1 145 123 070**	**885 124 271**
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 000 000	4 150 000	-	-	
ENVIRONNEMENT	7 364 000	9 440 000	321 000	2 281 000	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 100 000	4 100 000	270 000	270 000	
COOPERATION INTERNATIONALE	1 200 000	1 180 000	-	23 000	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE,STRATEGIES	**16 664 000**	**18 870 000**	**591 000**	**2 574 000**	**50 868 300**
ECONOMIE INNOVATION	28 370 000	32 500 000	-	-	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	6 350 000	8 158 500	-	-	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 500 000	2 100 000	-	-	
TOURISME	3 994 000	4 019 200			
FORMATION PROFESSIONNELLE	135 000 000	137 961 000	59 500 000	71 526 700	
ORIENTATION	3 300 000	3 300 000	170 000	-	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	**179 514 000**	**188 038 700**	**59 670 000**	**71 526 700**	**30 273 847**
TRANSPORTS	360 000 000	364 733 000	11 300 000	9 689 000	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	**360 000 000**	**364 733 000**	**11 300 000**	**9 689 000**	**519 350 000**
PATRIMOINE DES LYCEES	6 483 245	9 473 100	109 000	2 091 143	
EDUCATION JEUNESSE	52 484 755	48 326 900	10 675 000	9 643 457	
APPRENTISSAGE	15 500 000	7 700 000	450 000	400 000	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	42 816 000	52 946 600	-	300 000	
CULTURE	24 160 000	24 200 000	82 000	776 000	
SPORTS	3 900 000	4 000 000	-	-	
VIE CITOYENNE	450 000	486 000	-	-	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECITOYENNE ET PARTICIPATIVE	**145 794 000**	**147 132 600**	**11 316 000**	**13 210 600**	**36 182 549**
COMMUNICATION	4 000 000	4 000 000	-	-	
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 036 300	17 066 000	-	30 000	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	45 400 722	44 678 770	1 002 458 000	976 709 000	
RESSOURCES HUMAINES	142 500 000	150 000 000	3 447 000	3 730 770	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	**207 937 022**	**215 744 770**	**1 005 905 000**	**980 469 770**	**10 000 000**
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	47 000 000	51 831 000	49 141 000	54 933 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 284 000	3 131 000	-	995 000	
REGION BENEFICIAIRE FINAL	-	-	12 000 000	11 725 000	
TOTAL EUROPE	**48 284 000**	**54 962 000**	**61 141 000**	**67 653 000**	**238 449 576**

	DEPENSES		RECETTES		AP-AE
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021	
INVESTISSEMENT	**462 816 500**	**787 579 000**	**276 870 522**	**631 937 000**	**690 249 397**
TERRITOIRES SOLIDAIRES	63 500 000	78 151 000	-	-	
ENVIRONNEMENT	5 200 000	6 189 000	-	-	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	1 000 000	1 270 000			
COOPERATION INTERNATIONALE	97 000	130 000	-	-	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE,STRATEGIES	**69 797 000**	**85 740 000**	**-**	**-**	**86 251 107**
ECONOMIE INNOVATION	32 500 000	45 000 000	6 115 000	5 693 900	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	19 000 000	25 000 000	-	-	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	7 000 000	7 000 000	-	-	
TOURISME	4 327 000	6 065 000	-	-	
FORMATION PROFESSIONNELLE	545 000	2 410 000			
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	**63 372 000**	**85 475 000**	**6 115 000**	**5 693 900**	**54 086 645**
TRANSPORTS	76 000 000	241 850 000	45 489 522	145 621 000	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	**76 000 000**	**241 850 000**	**45 489 522**	**145 621 000**	**211 681 693**
PATRIMOINE DES LYCEES	76 457 136	102 976 985	1 532 000	1 066 000	
EDUCATION JEUNESSE	17 254 864	27 526 515	-	359 000	
APPRENTISSAGE	12 110 000	12 091 400			
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	3 400 000	2 000 000	-	610 000	
CULTURE	8 660 000	8 260 100	60 000	311 100	
SPORTS	1 300 000	1 300 000	74 000	-	
VIE CITOYENNE	-	150 000			
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECITOYENNE ET PARTICIPATIVE	**119 182 000**	**154 305 000**	**1 666 000**	**2 346 100**	**77 472 231**
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	5 199 000	6 284 000	-	-	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	63 200 000	120 000 000	146 050 000	349 283 000	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	**68 399 000**	**126 284 000**	**146 050 000**	**349 283 000**	**9 997 720**
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	65 966 500	93 825 000	74 805 000	110 888 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	100 000	100 000			
REGION BENEFICIAIRE FINAL			2 745 000	18 105 000	
TOTAL EUROPE	**66 066 500**	**93 925 000**	**77 550 000**	**128 993 000**	**250 760 000**
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET AVEC FONDS EUROPEENS	**1 421 009 522**	**1 777 060 070**	**1 426 793 522**	**1 777 060 070**	**1 575 373 668**
Fonctionnement	958 193 022	989 481 070	1 149 923 000	1 145 123 070	885 124 271
Investissement	462 816 500	787 579 000	276 870 522	631 937 000	690 249 397
TOTAL GENERAL HORS REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET HORS FONDS EUROPEENS	**1 298 043 022**	**1 621 404 070**	**1 292 847 522**	**1 600 244 070**	
Fonctionnement	911 193 022	937 650 070	1 100 782 000	1 089 195 070	
Investissement	386 850 000	683 754 000	192 065 522	511 049 000	

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

PAR POLITIQUE

A – Interventions régionales

STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE

LES ORIENTATIONS 2021

Les bouleversements liés à la pandémie ont profondément impacté nos territoires et la vie de leurs habitants. Notre région est riche de la diversité de ses territoires et de ses paysages. Mais cette richesse ne peut masquer de réels déséquilibres, contre lesquels la Région agit. La crise actuelle renforce notre détermination à soutenir le développement de chaque territoire, pour plus d'égalité et de solidarité, pour une transition écologique renforcée. Ce budget porte cette ambition, ainsi que la volonté de soutenir l'investissement dans chaque territoire, en lien avec le CPER 2021-2027 voté en décembre 2020.

La Région fait de la santé sa priorité à travers le plan santé, voté fin 2019, alors même qu'il ne s'agit pas d'une compétence régionale. Dans notre région, marquée par la désertification médicale, l'accès aux soins pour tous et partout constitue un enjeu majeur d'aménagement territorial et d'égalité de tous les habitants face à un service essentiel. La crise sanitaire a conforté ce besoin d'avoir un maillage territorial d'accès aux soins homogène et couvrant l'intégralité du territoire régional. La Région Centre-Val-de-Loire a fait un choix volontariste face aux déficits de la politique de santé, en s'engageant dans la création des postes de médecins salariés, et la création du GIP Pro Santé est la traduction concrète de cette volonté. En 2021, les investissements se poursuivront pour le déploiement du GIP à hauteur de 200 000 €, d'autres investissements financeront des structures d'exercice regroupé et de la télémédecine. Les premiers recrutements de médecins étant effectifs, 2021 sera une année de montée en puissance vers l'atteinte de l'objectif de 150 médecins salariés au niveau régional au plus tard à l'horizon 2025. En parallèle, la Région continuera de porter une attention particulière à la prévention en santé. En 2021, au regard du contexte difficile de l'année 2020, la santé mentale sera ciblée.

Par ailleurs, notre région poursuivra en 2021 ses actions en faveur de l'égalité des territoires, avec une intensité accrue pour participer à l'effort de relance. Nous portons la conviction, le plan régional de relance en était la traduction, que c'est l'investissement des collectivités dans les territoires qui favorisera une reprise dynamique de l'activité, de l'économie et de l'emploi. Les crises économiques récentes, aux facteurs bien différents, ont confirmé cette conviction. L'ampleur de la crise appelle à une mobilisation sans faille pour assurer la solidarité territoriale et accompagner les territoires dans leurs projets de développement. C'est à travers ces actions que nous améliorons la vie quotidienne de nos concitoyens, où qu'ils vivent dans la Région. C'est aussi grâce à ces investissements que nous renforçons l'attractivité régionale.

Les actions financées en 2021 reposeront, comme les années passées, sur plusieurs dispositifs en lien avec les collectivités de la Région : Communautés de Communes, Communautés d'Agglomérations, Métropoles, Communes, Pays, Pôles d'équilibre territorial et rural, Parcs Naturels Régionaux, Départements. Les projets financés à travers ces mécanismes relèveront d'axes politiques forts :

- Plus de 8 M€ seront consacrés dès 2021 au financement du Très Haut Débit, afin d'atteindre une couverture intégrale du territoire.
- Plus de 4,5 M€ seront dévolus, en lien avec les Départements, aux investissements pour l'hébergement des personnes âgées (EHPAD et maintien à domicile) ou handicapées.

Conformément à la volonté de la Région d'instaurer des relations stabilisées avec ses territoires, s'appuyant sur des engagements contractuels pluriannuels, qui permettent aux territoires de se projeter et de mettre en œuvre leurs projets, les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale centralisent l'essentiel du budget à destination des territoires. Ces

contrats ont fait leur preuve. Leur renouvellement progressif, sur la base d'un dialogue transparent, est la démonstration d'une politique territoriale qui fonctionne, dans le respect des spécificités et des projets locaux. Les 400 M€ contractualisés, sur la durée de vie des contrats, se traduiront en 2021 par 56,3 M€ en investissement, soit une augmentation de 15 M€ par rapport à la même ligne en 2020. Les CRST 2ème génération déjà signés concerneront 10% de cette enveloppe globale. Dans le cadre des CRST, le dispositif « A VOS ID » perdure pour soutenir l'émergence et la structuration d'initiatives porteuses de développement. La Région favorise ainsi la mise en mouvement des territoires et valorise les approches collaboratives ascendantes. Le réseau Oxygène – Lab des initiatives accompagnera plus particulièrement la capitalisation et l'échange d'expériences pour les pratiques inspirantes autour de la transition.

Les projets financés en 2021 amélioreront la vie quotidienne des habitants de la Région : des maisons de santé supplémentaires, pour permettre à tous un accès aux soins ; des projets culturels, dans un temps où le soutien à la culture est plus que nécessaire ; des équipements nautiques, avec toujours la volonté de déployer le maillage des bassins d'apprentissages ; des actions en faveur du logement et des mobilités douces ; des soutiens aux projets économiques et des actions en faveur du tourisme également. Enfin, tous les projets financés intégreront de façon transversale les enjeux de mobilisation face aux changements climatiques et de préservation de la biodiversité. Ces investissements au long cours portent tous des engagements transversaux forts en faveur de la transition écologique (bio-conditionnalité des projets et artificialisation minimale) et énergétique (notamment via des conditionnalités, de performances énergétiques pour le bâti par exemple). De plus, une part fixe des contrats est réservée à des investissements en faveur du Plan Climat Energie Régional, de la biodiversité et des trames vertes et bleues. Les CRST porteront donc, en 2021 encore, des investissements d'avenir pour nos territoires.

Par ailleurs, le développement des Projets Alimentaires de Territoires largement initié sera accéléré par la mesure du plan de relance travaillé avec l'Etat sur le sujet, avec un financement paritaire de 4,25 M€.

La transition écologique et énergétique est au cœur de la politique régionale. La relance doit s'inscrire dans cet impératif. La COP régionale a montré la volonté, non seulement de la Région, mais également des acteurs locaux, de s'engager dans la voie d'une transition écologique ambitieuse et vertueuse pour notre quotidien et nos territoires, en accélérant et massifiant le passage à l'acte nécessaire à l'atteinte des objectifs Climat-Energie du SRADDET, pour une région plus résiliente face au dérèglement climatique. Par la multiplicité des engagements et des coalitions qui y sont inscrits, la COP régionale témoigne de la vitalité et du foisonnement des initiatives locales en la matière. Elle répond également à l'impérieux besoin de faire du lien entre les citoyens et acteurs qui s'engagent et souhaitent aller plus loin. 2021 permettra la mise en œuvre de l'ensemble des cadres d'intervention, au-delà des dispositifs de droits communs : la Mobilisation pour la Transition écologique et le Climat, un Appel à Manifestation d'Intérêt et un Budget participatif pour la climat.

En matière de politique énergétique, la Région entend renforcer son engagement : outre les investissements pour l'isolation et la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments (via les CRST et COEPI), 2021 sera une année de montée en puissance pour le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique avec 2 M€ supplémentaires budgétés par rapport à 2020. Le budget dédié à la transition énergétique permettra également de poursuivre l'animation régionale en faveur du développement des énergies renouvelables (intégrant la feuille de route hydrogène) et des économies d'énergie, en particulier via la poursuite de la mise en œuvre des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique. L'investissement régional dans les projets d'énergie renouvelable sera également en augmentation, portant la ligne d'investissement à 3,7 M€, en lien avec le FEDER.

Concernant la préservation de l'environnement, la Région poursuivra son engagement en faveur d'une gestion durable des ressources, via les contrats de rivière, avec la mise en œuvre du Plan Régional Déchets et grâce aux conventions vertes notamment. La Région engagera des investissements accrus en faveur de la préservation de la biodiversité, notamment grâce à l'action des PNR après une année 2020 en pointillés. Il en va de même avec les investissements liés au patrimoine ligérien, notamment ceux consacrés au financement des équipements des Maisons de Loire et à la restauration de la continuité écologique et des milieux ligériens. Il est à noter que de nombreuses AE et AP sont modifiées ou ouvertes dans le cadre du CPER 2021-2027, traduisant la volonté régionale d'inscrire les objectifs environnementaux dans la continuité.

Enfin, l'action régionale se traduit de longue date à travers des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale. Si la crise sanitaire a perturbé en profondeur les échanges européens et internationaux durant l'année 2020, la Région maintient cette ambition à travers le financement de ses dispositifs d'échanges et de coopération avec la relance de l'appel à projets bisannuel sur le climat, en intégrant des enjeux liés aux crises, notamment sanitaires.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	74 265 000,00	14 179 487,18
Autorisations d'engagement	23 326 130,00	28 910 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTUREES ET / OU NETTOYEES (détail des enveloppes en annexes dans la partie décisionnelle)

	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	-2 210 660,12
Autorisations d'engagement	-2 667 830,41

CRÉDITS DE PAIEMENT

SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
Investissement	69 797 000,00	85 740 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement	16 664 000,00	18 870 000,00	591 000,00	2 574 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CONTRATS REGIONAUX DE PAYS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	1 880 000,00	981 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	50 000,00	0,00	0,00	0,00

Les crédits prévus au budget 2021 à hauteur de 0,981 M€ correspondent principalement au financement du Très Haut Débit dans le Loiret (0,547 M€ au titre du Contrat Loire Beauce), le reste correspondant à des soldes relatifs à quelques opérations financées en Loir-et-Cher dans le cadre du Plan Urgence Inondations.

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	1613	31/12/2022	IDEC : VOLET INVESTISSEMENT	2 500 000,00	**-1 542 512,82**

Tous les nouveaux projets étant affectés sur l'AP de 2017, il est proposé de ramener le montant de l'AP de 2015 « IDEC : volet investissement » à son montant affecté.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Investissement	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement prévus à hauteur de 1 M€ en investissement ont vocation à soutenir des opérations liées à l'économie sociale et solidaire (insertion par l'activité économique, cafés associatifs, épiceries sociales ou solidaires), l'économie circulaire (recycleries/ressourceries, plates-formes de stockage, tri, valorisation de produits en fin de vie en vue d'un réemploi), les usages numériques émergents comme les tiers lieux (espaces de co-working…), ou encore les nouveaux services itinérants.

Les crédits prévus en fonctionnement, à hauteur de 1,250 M€, permettront de soutenir à la fois des initiatives collaboratives de développement local, ainsi que les actions mises en place dans le cadre du réseau Oxygène.

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	2510	31/12/2028	CRST 2 SANCERRE SOLOGNE	**6 470 000,00**
AP	2021	2511	31/12/2028	CRST 2 COEUR DE BEAUCE	**3 505 000,00**
AP	2021	2512	31/12/2028	CRST 2 PORTES EURELIENNES	**7 950 000,00**
AP	2021	2513	31/12/2028	CRST 2 ENTRE BEAUCE ET PERCHE	**2 800 000,00**
AP	2021	2506	31/12/2028	CRST 2 ORLEANS METROPOLE	**40 300 000,00**

29 CRST sont encore en activité début 2021, dont 5 qui s'achèveront en 2021 (Sancerre Sologne et Orléans Métropole en juillet ; Cœur de Beauce et Entre Beauce et Perche en octobre ; portes euréliennes d'Ile de France en novembre). Il est donc proposé de créer les enveloppes correspondant aux CRST 2 appelés à leur succéder, pour un montant total de 61,025 M€.

Ils rejoindront les CRST 2 déjà signés (Issoudun et Champagne Berrichonne ; Brenne ; Touraine Val de l'Indre), ou en cours d'élaboration (Tours Métropole ; Grande Sologne / Portes de Sologne ; Giennois).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	41 340 000,00	56 300 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 600 000,00	1 695 000,00	0,00	0,00

37 CRST ont été signés sur le territoire régional (y compris Pays de Bourges, Pays Gâtinais et Agglomération de Montargis interrompus à mi-parcours dans le cadre d'une fusion),

pour un montant total contractualisé de plus de 400 M€. Trois CRST 2 avaient été signés fin 2020 pour un montant de 19,7 M€.

Les crédits de paiement prévus en investissement (56,3 M€) concernent encore peu les CRST 2 (prévision de 5,66 M€), les premiers CRST produisant encore pleinement leurs effets sur l'année 2021 (RAM de 62 M€ au 31/12/2020).

Parmi les dossiers non soldés les plus significatifs, on peut citer des équipements nautiques (Châteauroux, Chabris, Châteauneuf/Loire, Fondettes, Amboise…) ; des maisons de santé (Villemeux/Eure, Epernon, Vendôme, Chinon, Neuvy St Sépulcre, Châteauroux, Buzançais) ; des projets culturels (maison de la culture de Bourges, salle d'Yvremont à Olivet, musée de la faïencerie à Gien) ; des projets économiques (Agreen tech Valley à Orléans, pépinière MAME et CERTEM à Tours, espace Fab'lab à St Amand Montrond…) ; des opérations touristiques (site du lac d'Eguzon, voie verte à Nogent le Rotrou…) ou encore des projets environnementaux (muséum d'histoire naturelle d'Orléans, pistes cyclables Tours Métropole, arboretum de Fondettes, isolations de bâtiments publics…).

Les crédits prévus en fonctionnement (1,695 M€) permettront également d'honorer des opérations en cours (RAM de 0,7 M€) ou à engager en 2021, essentiellement au titre des premiers CRST (animations Contrats Locaux de Santé, plans climat, projets alimentaires de territoire, plate-forme mobilité, inventaires biodiversité…).

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	18207	31/12/2021	CG 18 (2015-2020) FONDS PA	350 000,00	**175 000,00**
AP	2015	36212	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) HBGT PERSONNES HANDICAPEES	1 762 500,00	**649 000,00**
AE	2015	1762	31/12/2023	LOGEMENT DES JEUNES : INTERMEDIATION LOCATIVE	360 000,00	**60 000,00**

Suite à l'avenant 3 de la convention Région-Département avec le Cher approuvé en janvier dernier, et au passage de la convention PIG 2021-2023 relative au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées à la CPR de février, il est nécessaire de revaloriser l'AP de ce dispositif de 0,175 M€.

L'abondement de l'AP « Hébergement des Personnes Handicapées » à hauteur de 0,649 M€ est la conséquence de l'avenant n°3 à la Convention Région-Département de l'Indre. De plus, il convient d'abonder l'AE « Logement des jeunes : intermédiation locative » de 60 000 € pour honorer les besoins identifiés sur 2021.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	4 300 000,00	5 660 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	230 000,00	80 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement s'élèvent à 5,740 M€, dont 5,660 M€ en investissement et 0,080 M€ en fonctionnement.

Ils soutiennent principalement :

- Des opérations liées à l'hébergement des personnes âgées ou handicapées, pour 4,618 M€ dont 4,594 M€ en investissement inscrits au titre des conventions Région-Départements 2015-2020, qu'il s'agisse d'investissements dans les établissements (EHPAD, MAS…) ou de maintien à domicile (Euréliales en Eure-et-Loir ; PIG dans l'Indre, résidences séniors et PIG dans le Cher…)

- Des actions liées à l'hébergement des jeunes : 0,056 M€ en fonctionnement (intermédiation locative, plate-forme e-logement) et 0,416 M€ en investissement (principalement résidences sociales dans le Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire)

- Des projets mixtes au titre de la convention Région-Département 37 pour 0,650 M€ en investissement et notamment les premières dépenses liées à l'habitat inclusif

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	13 250 000,00	13 300 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	400 000,00	350 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement proposés à hauteur de 0,350 M€ en fonctionnement concernent la participation de la Région aux Structures de Mises en Œuvre (SMO) numériques pour le déploiement du Très Haut Débit.

En investissement, les 13,3 M€ seront consacrés principalement au financement :

- du Très Haut Débit à hauteur de 7,51 M€
- de projets structurants inscrits au titre des conventions Région-Département pour 1,408 M€ : principalement revitalisation des bourgs centres en Eure-et-Loir (0,5 M€), les opérations « fenêtres sur Loire » (0,2 M€), liaisons douce Rillé-Hommes (0,115 M€) en Indre-et-Loire, ou encore itinéraires cyclables (0,125 M€) ou réseau de lecture publique (0,300 M€) en Loir-et-Cher
- de projets inscrits au CPER 2015-2020 : pôles multimodaux (1,5 M€) et reconversion de friches (0,09 M€)
- d'opérations de restructuration de l'immobilier commercial en centre-ville (0,4 M€)
- du hangar de maintenance aéronautique de Châteauroux-Déols (0,5 M€).

EXPERTISE MUTUALISEE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	21150	31/12/2027	CPER 21-27 VILLE AU CARRE	**490 000,00**

Le financement du centre de ressources Villes² est prolongé au même niveau (70 000 €/an) au titre du CPER 2021-2027, soit une enveloppe en fonctionnement de 0,49 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	140 000,00	190 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement (en fonctionnement) s'élèvent à 0,19 M€, dont 70 000 € pour le fonctionnement 2021 de Villes², 20 000 € pour les adhésions annuelles aux réseaux de développement local, régionaux ou nationaux (A3P, ANPP) et 0,1 M€ pour solder les dernières études stratégiques financées au titre du CPER 2015-2020.

PLAN SANTE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	21151	31/12/2027	CPER 21-27 MSP	**1 200 000,00**
AP	2021	21152	31/12/2027	CPER 21-27 TELEMEDECINE	**1 550 000,00**

Il est proposé la création des AP nécessaires à la mise en œuvre du volet santé du CPER, à hauteur de 1,2 M€ pour les structures d'exercice regroupé et 1,55 M€ pour le volet télémédecine.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	2172	31/12/2021	GIP PRO SANTE	720 000,00	**200 000,00**

Le déficit envisagé pour les premières années de fonctionnement du GIP, que la Région s'est engagée à couvrir, est estimé à 0,920 M€, soit un abondement nécessaire de l'AE dédiée à hauteur de 0,2 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PLAN SANTE	Investissement	1 650 000,00	910 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	300 000,00	585 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, il est nécessaire de disposer de 0,585 M€ :

- 0,355 M€ pour l'équilibre du budget de fonctionnement du GIP Pro Santé (compte-tenu d'un besoin estimé à 0,608 M€, auxquels sont défalqués les 0,255 M€ versés en 2020)
- 0,230 M€ au titre des mesures renforcées pour la santé, pour le financement des opérations soutenues par la Région dans le cadre des Appels à projets « innovation dans l'accès aux soins » et « Prévention-promotion de la santé », et pour le solde de l'étude relative aux résidences Pro santé et du cabinet de recrutements de médecins missionné par la Région en anticipation de la création du GIP.

En investissement, le montant de 0,910 M€ sera consacré :

- au financement des structures d'exercice regroupé (0,5 M€ au titre du CPER 2015-2020 et 2021-2027) et de la télémédecine (0,16 M€ au titre du CPER 2015-2020 et 2021-2027)
- de projets financés au titre de la mobilisation renforcée en faveur de la santé dans le cadre des appels à projets « innovation » et « prévention » (0,05 M€)
- de projets d'investissements portés par le GIP Pro Santé, à hauteur de 0,2 M€.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	2938	31/12/2022	SCHEMA REGION AVITAILLEMENT MULTIENERGIE	**100 000,00**
AE	2021	21218	31/12/2027	CPER 2021-2027 PILOTAGE ET ANIMATION COP	**700 000,00**
AP	2021	21207	31/12/2027	CPER 21-27 ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS INV	**700 000,00**
AE	2021	21259	31/12/2027	CPER 21-27 ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS FONCTT	**70 000,00**
AE	2021	21260	31/12/2027	CPER 21-27 INTERETS PRETS ISOLARIS	**140 000,00**

Une autorisation d'engagement est ouverte afin de lancer l'étude d'un schéma régional d'avitaillement multiénergie : étude stratégique pour croiser les besoins énergétiques pour les déplacements (trains, automobile et véhicules lourds, voyageurs et marchandises…) et les sources régionales de production d'énergie renouvelable (biogaz, électricité éolienne ou photovoltaïque…).

Les autres autorisations d'engagement (AE) et l'autorisation de programme (AP) correspondent à la mise en œuvre du nouveau contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027, pour la poursuite du marché d'accompagnement de la COP Régionale, du cadre d'intervention en faveurs des projets d'énergie renouvelable portés par des collectifs de citoyens, ainsi que le paiement des intérêts des prêts isolaris qui restent à courir.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	21200	31/12/2027	CPER 21-27 AAP COP REGIONALE INVTT	300 000,00	**1 800 000,00**
AP	2020	21201	31/12/2027	CPER 21-27 RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT	250 000,00	**1 500 000,00**
AP	2020	21202	31/12/2027	CPER 21-27 ENR BOIS GEOTHERMIE	1 000 000,00	**6 000 000,00**
AE	2020	21250	31/12/2027	CPER 21-27 ANIMATION FILIERE ENR	300 000,00	**1 800 000,00**
AE	2020	21251	31/12/2027	CPER 21-27 ANIMATION FILIERE RENOVATION	300 000,00	**1 100 000,00**
AE	2020	21252	31/12/2027	CPER 21-27 AAP COP REGIONALE FONCTT	100 000,00	**950 000,00**

Les AE et AP correspondent à la mise en œuvre du nouveau CPER 2021-2027, pour l'appel à projets COP régionale, la poursuite des politiques de soutien aux énergies renouvelables et de rénovation énergétique des bâtiments.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	3 603 000,00	3 728 070,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 101 000,00	3 076 100,00	291 000,00	2 226 367,00

En dépense d'investissement, les crédits de paiement (3,728 M€) permettent :

- de solder des dossiers relevant du CPER notamment sur les projets d'énergie renouvelable et les projets de rénovation énergétique des bâtiments (dont les audits thermiques pour les co-propriétés et les lauréats du Concours Ma Maison Eco),
- de poursuivre l'émergence de projets d'énergie renouvelable (ENR) cofinancés pour partie par le FEDER (AAP Méthanisation, Contrat d'Objectif Territorial COT ENR intégrant la géothermie, le bois-énergie et le solaire thermique) et de projets de rénovation énergétique des bâtiments au travers notamment du concours « ma maison éco» dans le cadre du CPER 2021-2027 et de l'AAP « efficacité énergétique des bâtiments » cofinancé par le FEDER,
- de soutenir les projets d'investissements citoyens pour les énergies renouvelables.

En fonctionnement, les crédits sont en augmentation de 2 M€ qui correspondent à la mise en œuvre de la convention sur le SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) pour 10 M€ sur 3 ans avec des recettes en certificat d'économie d'énergie équivalentes aux dépenses. Signée en 2019, elle a connu un début d'exécution sur fin 2020 et se poursuit sur 2021 et jusqu'en 2023.

1,076 M€ de crédits de paiements sont également inscrits afin de poursuivre l'animation régionale pour les énergies renouvelables, l'information des particuliers aux rénovations énergétiques avec la mise en œuvre des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique, soutenir les missions du Centre de Ressources pour la Qualité Environnementale du Cadre Bâti ENVIROBAT Centre, notamment sur l'animation des filières de Matériaux Biosourcés et payer le marché d'étude première étape de la mise en œuvre du plan hydrogène, de soutenir les projets issus de l'appel à projet COP régionale.

Les recettes sont en forte augmentation de 2 M€ qui correspondent au SARE, le reste provenant de subvention de l'ADEME pour des études portées par la Région.

GESTION DE L'EAU

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	21203	31/12/2027	CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE	500 000,00	**3 000 000,00**
AE	2020	21253	31/12/2027	CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE	300 000,00	**4 785 000,00**

Afin de mettre en œuvre le cadre d'intervention de soutien aux contrats de rivières pour la durée du CPER l'AP correspondante est portée à 3 M€ et l'AE correspondante, pour le fonctionnement, est portée à 4,785 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
GESTION DE L'EAU	Investissement	450 000,00	500 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 000 000,00	835 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits (0,835 M€) correspondent pour l'essentiel au versement des subventions aux 80 postes pour l'animation des contrats de rivière et aux études.

En investissement, les crédits (0,500 M€) sont prévus pour le mandatement des dossiers de travaux de restauration de rivières des 40 contrats en cours.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1679	31/12/2021	ARBORETUM DES BARRES	**60 000,00**
AE	2021	21261	31/12/2027	CPER 21-27 OBSERVATION ENQUETES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE	**700 000,00**
AE	2021	21262	31/12/2027	CPER 21-27 MOBILISATION CITOYENNE	**1 610 000,00**

Une AE récurrente est ouverte à hauteur de 60 000 € pour mandater l'animation pédagogique du site de l'arboretum des Barres.
Les autres AE correspondent à la mise en œuvre du nouveau CPER 2021-2027, pour la mise en œuvre des études régionales et enquêtes sur la collecte et le traitement des déchets et l'économie circulaire, ainsi que le soutien aux projets de mobilisation citoyenne pour la transition écologique (manifestations, défis et animation des coalitions COP).

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2019	2419	31/12/2022	MOBILISATION CITOYENNE	1 030 000,00	**-460 000,00**
AP	2020	21204	31/12/2027	CPER 21-27 ECONOMIE CIRCULAIRE	200 000,00	**1 200 000,00**
AP	2020	21205	31/12/2027	CPER 21-27 LIG'AIR	100 000,00	**530 000,00**
AP	2020	21206	31/12/2027	CPER 21-27 CONVENTIONS VERTES	150 000,00	**554 000,00**
AE	2020	21254	31/12/2027	CPER 21-27 ECONOMIE CIRCULAIRE	300 000,00	**1 800 000,00**
AE	2020	21255	31/12/2027	CPER 21-27 AGENCE REGIONALE DE BIODIVERSITE ARB	265 000,00	**1 590 000,00**
AE	2020	21256	31/12/2027	CPER 21-27 CONVENTIONS VERTES	1 000 000,00	**6 881 000,00**
AE	2020	21257	31/12/2027	CPER 21-27 LIG'AIR	100 000,00	**670 000,00**
AE	2015	15264	31/12/2021	CPER 3 ECONOMIE CIRCULAIRE 2015-2020	1 200 000,00	**32 000,00**

Une nouvelle AE « mobilisation citoyenne » est ouverte dans le cadre du CPER 2021-2027, il est donc proposé de ramener le montant de AE 2019 au montant affecté.

Les autres modifications d'AP et d'AE correspondent à la mise en œuvre du nouveau CPER 2021-2027, pour la mise en œuvre de la feuille de route déchets-économie circulaire, le soutien à LIGAIR, aux conventions vertes et à l'Agence régionale pour la biodiversité.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Investissement	314 000,00	575 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 071 000,00	2 194 500,00	30 000,00	54 633,00

Les crédits prévus correspondent aux investissements de Lig'air, aux dossiers aidés au titre de la feuille de route déchets-économie circulaire et pour la mise en œuvre du Plan Régional Déchets (PRPGD), aux mandatements relatifs aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ainsi qu'aux équipements des réseaux associatifs dans le cadre du dispositif des conventions vertes. Ces derniers sont à la hausse par rapport à 2020, ce qui correspond au versement du 1er acompte de la nouvelle génération de contractualisation triennale.

Les recettes sont prévues en subventions de l'ADEME pour des études portées par la Région.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	21208	31/12/2027	CPER 21-27 PNR BRENNE	**700 000,00**
AP	2021	21209	31/12/2027	CPER 21-27 PNR LOIRE ANJOU TOURAINE	**570 000,00**
AP	2021	21210	31/12/2027	CPER 21-27 PNR PERCHE	**410 000,00**
AP	2021	21211	31/12/2027	CPER 21-27 RNR TERRES ETANGS FOUCAULT MASSE	**1 000 000,00**
AP	2021	21212	31/12/2027	CPER 21-27 RNR VALLEE DES CAILLES	**100 000,00**
AP	2021	21213	31/12/2027	CPER 21-27 RNR BOIS DES ROCHES	**200 000,00**
AP	2021	21214	31/12/2027	CPER 21-27 RNR TALIGNY	**500 000,00**
AP	2021	21215	31/12/2027	CPER 21-27 RNR PONTLEVOY	**250 000,00**
AP	2021	21216	31/12/2027	CPER 21-27 CEN	**1 400 000,00**
AP	2021	21217	31/12/2027	CPER 21-27 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE	**350 000,00**
AE	2021	21263	31/12/2027	CPER 21-27 PNR BRENNE	**2 000 000,00**
AE	2021	21264	31/12/2027	CPER 21-27 PNR LOIRE ANJOU TOURAINE	**1 362 130,00**
AE	2021	21265	31/12/2027	CPER 21-27 PNR PERCHE	**850 000,00**
AE	2021	21266	31/12/2027	CPER 21-27 PNR SUD BERRY	**600 000,00**
AE	2021	21267	31/12/2027	CPER 21-27 RNR TERRES ETANGS FOUCAULT MASSE	**450 000,00**
AE	2021	21268	31/12/2027	CPER 21-27 RNR VALLEE DES CAILLES	**50 000,00**
AE	2021	21269	31/12/2027	CPER 21-27 RNR BOIS DES ROCHES	**50 000,00**
AE	2021	21270	31/12/2027	CPER 21-27 RNR TALIGNY	**150 000,00**
AE	2021	21271	31/12/2027	CPER 21-27 RNR PONTLEVOY	**150 000,00**
AE	2021	21272	31/12/2027	CPER 21-27 NOUVELLES RNR	**100 000,00**
AE	2021	21273	31/12/2027	CPIER 21-27 CONSERVATOIRE BOTANIQUE	**350 000,00**
AE	2021	21274	31/12/2027	CPER 21-27 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE	**900 000,00**
AE	2021	2041	31/12/2027	DOTATION PNR BRENNE	**3 234 000,00**
AE	2021	2043	31/12/2027	DOTATION PARC LOIRE ANJOU TOURAINE	**2 254 000,00**
AE	2021	2044	31/12/2027	DOTATION PNR PERCHE	**1 736 000,00**

Les AP et AE correspondent à la mise en œuvre du nouveau CPER 2021-2027, pour les contrats de parc des trois parcs naturels régionaux existants Perche, Loire Anjou Touraine et Brenne, et leurs dotations respectives, ainsi que pour le projet de PNR Sud Berry, les cinq réserves naturelles régionales existantes (Terres et étangs Foucault Thomas, Vallée des Cailles, Bois des Roches, Taligny et Pontlevoy) et les projets à venir, le Conservatoire d'Espaces Naturels, le conservatoire botanique et la mise en œuvre de l'observatoire régional de la biodiversité.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2018	37232	31/12/2022	CG 37 ACQUISITION ETANG ASSAY	250 000,00	**50 000,00**
AE	2020	21258	31/12/2027	CPER 21-27 CONSERVATOIRE (CEN)	50 000,00	**265 000,00**

L'AP relative à la convention Région-Département d'Indre et Loire est abondée de 50 000 € afin d'intégrer le surcoût de la remise en état de la digue de l'étang d'Assay, préalable nécessaire à sa mise en valeur auprès du public.

La revalorisation de l'AE « CPER 21-27 – CEN » correspond à la mise en œuvre du nouveau contrat de plan État-Région 2021-2027, pour le soutien au programme du Conservatoire d'Espaces Naturels sur 7 ans.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	592 000,00	977 100,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 902 000,00	1 935 000,00	0,00	0,00

En investissement, les crédits de paiement sont inscrits pour les dossiers relatifs à la mise en œuvre des plans de gestion des cinq Réserves Naturelles Régionales (travaux de restauration de milieux, travaux d'ouverture au public…), et les programmes d'investissements dans les PNR, plus importants en 2021 du fait du report d'opérations non réalisées ou finalisées en 2020. Par ailleurs, 0,290 M€ de crédits de paiements sont réservés pour les actions de restauration et d'entretien de milieux (non ligériens) réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels et 0,300 M€ pour l'acquisition et la restauration de l'étang d'Assay par le département d'Indre et Loire.

En fonctionnement, les crédits de paiements inscrits permettent d'accompagner d'une part la mise en œuvre des actions d'animation et de communication réalisées par les Parcs Naturels régionaux et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et d'autre part la coordination des actions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (suivi des indicateurs, interprétation des données, communication…).

Par ailleurs, hors CPER, les dotations des trois Parcs Naturels Régionaux sont inscrites pour un montant de 1,032 M€.

Enfin, au titre des études de faisabilité pour le projet de PNR Sud Berry sont inscrits 0,050 M€ de crédits de paiement pour les mandatements prévus en 2021.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	21701	31/12/2027	CPIER 21-27 CEN ZONES HUMIDES	**1 800 000,00**
AE	2021	21755	31/12/2027	CPIER 21-27 ESPECES INVASIVES	**200 000,00**

Les autorisations de programme et d'engagement correspondent à la mise en œuvre du nouveau CPER 2021-2027, pour le conservatoire d'espace naturel sur son programme lié au zones humides dans le cadre du plan Loire et au programme de lutte contre les espaces exotiques envahissantes.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	21700	31/12/2027	CPIER 21-27 MAISONS DE LOIRE	150 000,00	**134 000,00**
AE	2020	21750	31/12/2027	CPIER 21-27 DOTATION ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	315 000,00	**1 890 000,00**
AE	2020	21751	31/12/2027	CPIER 21-27 MAISONS DE LOIRE	300 000,00	**2 864 000,00**
AE	2020	21752	31/12/2027	CPIER 21-27 MISSION VAL DE LOIRE	530 000,00	**3 180 000,00**
AE	2020	21753	31/12/2027	CPIER 21-27 ZONES HUMIDES (CEN)	50 000,00	**265 000,00**
AE	2020	21754	31/12/2027	CPIER 21-27 EPTB VIENNE	45 000,00	**270 000,00**

Les modifications d'AP et AE correspondent à la mise en œuvre du nouveau CPER 2021-2027, pour le plan Loire, pour le conservatoire d'espace naturel, les maisons de Loire, les dotations à l'établissement public Loire et à celui de la Vienne et la mission val de Loire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	**Investissement**	241 000,00	408 330,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 290 000,00	1 399 400,00	0,00	0,00

En investissement, les crédits de paiements (0,408 M€) permettent de restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (appui au CEN pour les actions de restauration et d'entretien des milieux ligériens…), de solder l'action en matière de prévention du risque inondation (l'aménagement de champs d'expansion de crues), de payer les dossiers relatifs aux équipements des Maisons de Loire dans le cadre du dispositif des conventions vertes. Ces derniers sont à la hausse par rapport à 2020, ce qui correspond au versement du 1er acompte de la nouvelle génération de contractualisation triennale.

En fonctionnement, dans le cadre du CPIER 2021-2027, 1,399 M€ de crédits de paiements sont réservés pour restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (suivi des populations de poissons migrateurs, des espèces invasives, appui au Conservatoire des Espaces Naturels…), accompagner les actions des Maisons de Loire en matière de sensibilisation à la Loire et à son patrimoine.

Ces crédits comprennent les dotations au fonctionnement de la Mission Loire, de l'Établissement Public Loire et de l'établissement public territorial de bassin Vienne sont également inscrites pour un montant de 0,890 M€.

TIC ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	21101	31/12/2027	CPER 2021-2027 CONTRIBUTION STATUTAIRE GIP RECIA	**1 500 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Fonctionnement	2 470 000,00	2 350 000,00	0,00	0,00

L'année 2021 doit permettre de maintenir un niveau de service de qualité pour les sites desservis par le réseau régional haut débit, dont les lycées et les sites de la Région. Le réseau bénéficiera d'un nouveau marché.

La contribution statutaire du GIP RECIA (0,25 M€) est maintenue à un montant identique depuis 2015. L'activité du GIP RECIA sera notamment marquée par la poursuite des projets autour des services numériques pour les établissements d'enseignement, pour les collectivités territoriales dans le domaine de l'e-Administration, et pour la médiation numérique.

Le soutien se poursuit également, selon le rythme prévu, dans le cadre des conventions qui lient la Région avec les deux Département de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

Le déploiement du THD doit également se poursuivre avec les différents porteurs de projet (SMO sur le Cher, Indre, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, et le Conseil département pour le Loiret).

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	21105	31/12/2027	CPER 2021-2027 MEDIATION ET INCLUSION NUMERIQUE (Inv.)	**1 000 000,00**
AE	2021	21104	31/12/2027	CPER 2021-2027 MEDIATION ET INCLUSION NUMERIQUE (Fonct.)	**1 400 000,00**
AP	2021	21103	31/12/2027	CPER 2021-2027 USAGES NUMERIQUES (Inv.)	**1 500 000,00**
AE	2021	21102	31/12/2027	CPER 2021-2027 USAGES NUMERIQUES (Fonct.)	**1 400 000,00**
AE	2021	21100	31/12/2027	CPER 2021-2027 GEOMATIQUE ET OPEN DATA	**420 000,00**

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	15105	31/12/2020	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	290 000,00	**130 000,00**
AE	2015	15153	31/12/2020	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	726 509,00	**268 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	1 000 000,00	1 270 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 630 000,00	1 750 000,00	270 000,00	270 000,00

En 2021, la Région engage une nouvelle édition du mois du numérique « Human tech days ». Co-pilotées avec le Conseil régional du Numérique, ces manifestations permettent d'interroger la place de l'humain dans la société numérique à travers des évènements sur tout le territoire, mettant également en lumière la vitalité et la diversité de l'écosystème numérique régional. La Région entend également maintenir son soutien à l'écosystème à travers d'autres actions.

Les crédits permettront également d'inscrire la Région dans des réseaux nationaux comme l'AVICCA (Associations des villes et collectivités agissant dans le domaine numérique), l'association OpenData France (avec l'accompagnement de notre plateforme), ou encore la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération).

COOPERATION DECENTRALISEE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Chap	n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
900	AP	2021	0255	31/12/2022	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	**10 000,00**

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	1689	31/12/2021	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	200 000,00	**300 000,00**

Au cours de l'année 2021, la Région poursuivra ses engagements auprès des partenaires extérieurs avec lesquels elle a conclu des accords stratégiques. A ce titre, il est proposé l'ouverture d'une nouvelle AP de 10 000 € et l'abondement de l'AE actuelle de 0,300 M€ pour la mise en œuvre des projets conduits en lien avec les accords de coopération.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	36 500,00	5 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	413 000,00	449 750,00	0,00	23 000,00

La proposition en crédits de paiement pour la coopération décentralisée est de 449 750 € en fonctionnement et 5000 € en investissement. Ces dépenses se répartissent comme suit :

En fonctionnement :
- 0,347 M€ pour les projets conduits en zones de coopération prioritaires
- 0,103 M€ mobilisés pour 3 Volontaires de Solidarité Internationale auprès des institutions partenaires pour le suivi des programmes de coopération au Maroc, en Inde et en Chine.

En investissement :

- 5 000 € pour les projets menés dans les zones de coopération prioritaires.

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	2553	31/12/2021	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	**300 000,00**

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	2582	31/12/2021	AAP SOLIDARITE INTERNATIONALE POST COVID FONCT	50 000,00	**-50 000,00**
AE	2020	2554	31/12/2021	AAP COOPERATION DE DEVELOPPEMENT ET POST COVID	60 000,00	**50 000,00**

Il est proposé de fusionner les AE permettant l'engagement des dépenses liées aux actions retenues dans le cadre d'Appui aux projets européens et internationaux.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	60 500,00	125 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	787 000,00	730 250,00	0,00	0,00

La proposition en crédits de paiement pour la solidarité internationale et la citoyenneté européenne est de 0,730 M€ en fonctionnement et 0,125 M€ en investissement. Ces dépenses incluent :

En fonctionnement :

- 36 000 € pour les adhésions aux organismes extérieurs de coopération
- 50 000 € pour l'Aide Humanitaire d'Urgence
- 25 000 € pour l'Appel à projet coopération au développement et post-covid
- 320 550 € pour les dossiers relatifs au Cadre d'Appui aux Projets Européens et Internationaux
- 228 700 € pour la mise en réseau des acteurs (notamment Centraider, le CRIJ et la Maison de l'Europe)
- 20 000 € en faveur d'actions conduites dans le cadre de la Conférence Permanente des Relations Internationales
- 30 000 € pour les actions d'information et de sensibilisation
- 20 000 € au titre de la contribution au GIP ERASMUS+ FRANCE

En investissement :

- 25 000 € pour l'Appel à projets « coopération au développement et post-covid »
- 100 000 € pour les dossiers relatifs au Cadre d'Appui aux Projets Européens et Internationaux

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LES ORIENTATIONS 2021

L'année 2020 a été marquée par un arrêt soudain de l'activité économique puis une reprise partielle dans des conditions très variables selon les secteurs d'activité. Alors que la trajectoire de l'économie et de l'emploi avant crise était positive et permettait d'engager les nécessaires transformations de l'appareil productif et des projets de développement, le budget 2021 traduit les efforts engagés pour soutenir la relance de l'activité dans notre région, accompagner les entreprises, maintenir l'emploi et développer les compétences.

La Région agit concrètement au travers de ses actions de formation professionnelle fortes et innovantes pour accompagner les demandeurs d'emplois et les jeunes vers l'emploi. Avec plus de 135 M€ consacrés à la formation professionnelle, la Région renforce années après années son rôle dans ce secteur clé pour l'emploi. C'est un effort sans précédent avec près de 46 000 places de formation mais un effort nécessaire face à la crise.

Dans le détail, la montée en puissance du PACTE régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 se poursuivra. Il s'agit de renforcer la formation des jeunes touchés par la crise mais également des demandeurs d'emploi peu qualifiés. La traduction 2021 de cette politique ambitieuse se fera à travers la mise en œuvre du COMBO Parfait qui permettra de lever les freins à l'accès à la formation, ce seront ainsi 2 M€ qui seront budgétés pour prendre en charge les permis de conduire dans le cadre de cette mesure. 2021 sera aussi l'année de la mise en œuvre du nouveau Programme Régional de Formation (PRF) avec une offre de formation accrue et renforcée, orientée sur les filières régionales stratégiques et avec un haut niveau d'exigence sur la qualité des formations, pour répondre aux enjeux de la crise. A la fin du 1er semestre sera également opérationnel le Plan d'accompagnement des organismes de formation, baptisé TRANS'FORMATION. Ce plan vise la transformation de l'appareil régional de formation et notamment la prise en compte de la transition écologique dans les actions de formation professionnelle, l'ingénierie de formation et la transition numérique, l'accompagnement des publics (jeunes, éloignés de l'emploi, bénéficiaires du RSA…) et évidemment la qualité des actions de formation proposées aux habitants de notre région.

Cette année verra également se poursuivre les mesures en faveur de la mobilité des stagiaires pour plus de 1,2 M€, ainsi que le déploiement des DEFI. Ces derniers n'ont cessé de monter en puissance au cours de 2020 malgré la crise, montrant toute leur pertinence pour permettre des qualifications qui sont porteuses d'emploi. Ce sont ainsi 82 DEFI signés au 31 décembre 2020, qui ont permis la formation et la mise en emploi de 942 personnes, grâce à 317 structures signataires. Ce lien entre demandeurs d'emploi et entreprises est primordial pour faire redémarrer notre économie et l'emploi.

Concernant le service public régional d'orientation, il a été renforcé en 2020 avec la création du service Orientation pour mettre en œuvre des actions d'information sur les métiers et les formations à destination des jeunes en collège, lycée, enseignement supérieur… L'adaptation est nécessaire pour de tels services dont la vocation est d'être au cœur du contact social. Dans la situation actuelle, une édition 2021 100% numérique des forums d'orientions sera par exemple proposée au premier semestre. Par ailleurs, le Klub extraordinaire, mis en route en septembre 2020, reprendra sa tournée en 2021 pour accompagner les habitants de notre région, notamment les jeunes, dans leur démarche d'orientation et de projet professionnel.

En complément de l'investissement dans les compétences à travers la formation professionnelle, la Région poursuivra son accompagnement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à travers ses dispositifs de vie étudiante, d'offre de formation et d'investissement dans les universités en finançant des opérations à Orléans, Tours et

Blois. Du côté de la recherche, le nouveau dispositif Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire sera lancé en même temps que les précédents programmes se termineront.

En 2021 la Région poursuivra certaines mesures d'urgence en réponse à la crise sanitaire, amplifiera ses actions de soutien à l'économie régionale et mettra en œuvre des outils issus du plan de relance régional.

Le Fonds Renaissance, fonds d'urgence créé avec la Banque des Territoires et les EPCI, sera prolongé en 2021 pour soutenir les TPE et les PME, notamment dans le secteur du commerce et de l'hôtellerie restauration et en maintenant une additionnalité en lien avec la COP régionale. Plus de 7 M€ seront inscrits en 2021 à ce titre. Le Fonds d'intervention pour les entreprises en difficulté sera réabondé pour atteindre 2 M€. En soutenant très concrètement les entreprises, ces outils permettent de préserver directement des emplois.

Les dispositifs régionaux de soutien à l'économie seront poursuivis et adaptés en 2021, avec notamment un abondement supplémentaire pour le développement des TPE (+4,6 M€ en investissement) et pour le développement et l'adaptation des entreprises industrielles et de services (+4 M€ en investissement et +1,2 M€ en fonctionnement). L'action régionale en matière de soutien à la création et à la reprise d'entreprise évolue avec la mise en place d'un appel d'offre unique. Les actions d'animation et le soutien aux pôles de compétitivité et aux clusters seront poursuivies. Le soutien à Dev'Up sera amplifié pour accroître ses missions d'accompagnement du tissu économique régional.

Le plan de relance régional se concrétise dans le budget 2021 avec la mise en place de crédits de paiement pour le soutien à la reterritorialisation des filières, la création d'un appel à projet innovation sociale et la mise en place du contrat de conversion en partenariat avec l'ADEME (700 000 € en investissement). Plus spécifiquement sur le contrat de conversion il s'agit d'accompagner les entreprises qui s'engagent dans des projets de décarbonation de leurs outils de production. L'accompagnement régional passe aussi par la transformation de notre économie afin de répondre aux enjeux de modernisation environnementale très présents dans la phase de rebond de l'activité économique.

Notre Région se démarque par son soutien important à l'Economie Sociale et Solidaire et particulièrement à travers Cap'Asso. Le soutien total de la Région à l'emploi et à l'économie, particulièrement à l'ESS, passeront en 2021 non seulement par un maintien du dispositif Cap'Asso, mais aussi par un abondement supplémentaire de 0,3 M€, portant le budget de soutien à l'emploi associatif à 9 M€ en 2021. Il s'agit de montrer la confiance dans le tissu local de l'ESS, dans une période où nos concitoyens ont besoin des associations pour recréer du lien social. 2021 verra également le déploiement de projets pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire avec, par exemple, le soutien aux Tiers Lieux de l'ESS.

Au niveau de l'agriculture, l'année 2021 sera la première année des financements de la PAC post-2020, en même temps que la discussion sur le FEADER 2021-2027 se poursuit. Cette évolution permettra un renforcement des crédits pour la région Centre-Val de Loire en complément des CAP filières qui structurent la politique agricole régionale et qui seront cette année dans la continuité. Par ailleurs, suite à l'adoption du Plan Bio 2020-2022, le 2 juillet 2020, les crédits pour le développement de l'agriculture biologique sont en augmentation afin d'atteindre les objectifs fixés par le SRADDET. Le programme « relance transition agroécologique et climat », doté de 1 M€, va permettre d'engager des actions, notamment pour développer les stratégies bas-carbone dans les filières.

La politique au niveau de l'alimentation se poursuivra au-delà du développement des Projets alimentaires territoriaux, par la poursuite des actions dans les lycées liées à l'approvisionnement de produits locaux, de qualité et bio et au gaspillage alimentaire mais aussi plus généralement du soutien à des actions de sensibilisation et de promotion pour le grand public pour contribuer à l'amélioration de la qualité nutritionnelle du régime alimentaire, la réduction de l'empreinte écologique de l'alimentation et la relocalisation partielle à l'échelle des territoires de l'activité économique.

Enfin, concernant le tourisme, après une année 2020 dévastatrice pour le secteur, l'année 2021 doit permettre de mobiliser tous les moyens pour un redémarrage ambitieux dès que la crise sanitaire sera dépassée. C'est dans cette perspective que la Région maintient son niveau d'intervention que ce soit via le Comité Régional du Tourisme ou par l'investissement pour le renforcement de l'offre d'hébergement touristique en région et de l'aménagement des vélos routes qui ont fait le succès de nos territoires. Le plan de relance tourisme intègre par ailleurs un accompagnement des acteurs, à la fois individuellement et collectivement vers la transition écologique pour concilier relance économique et enjeux environnementaux ainsi qu'un volet fort sur la structuration de projets touristiques de territoires renforçant leur résilience.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	54 166 500,00	128 912,00
Autorisations d'engagement	30 444 500,00	6 514 763,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTUREES ET / OU NETTOYEES (détail des enveloppes en annexes dans la partie décisionnelle)

	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	-208 766,75
Autorisations d'engagement	-6 685 415,97

CRÉDITS DE PAIEMENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
Investissement	63 372 000,00	85 475 000,00	6 115 000,00	5 693 900,00
Fonctionnement	179 514 000,00	188 038 700,00	59 670 000,00	71 526 700,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CRÉATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	0791	31/12/2021	FONDS DE PRETS D'HONNEUR	**800 000,00**
AE	2021	1631	31/12/2021	PLATES FORMES D'INITIATIVES	**100 000,00**
AP	2021	1769R	31/12/2021	CAP CREATION REPRISE CENTRE	**700 000,00**
AP	2021	1769	31/12/2021	CAP CREATION REPRISE CENTRE	**2 050 000,00**
AP	2021	0830	31/12/2021	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	**250 000,00**
AE	2021	1632	31/12/2021	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	**100 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	4 664 386,00	3 700 000,00	1 000 000,00	1 150 300,00
	Fonctionnement	1 249 449,44	2 959 000,00	0,00	0,00

L'action que mène la Région en faveur de la création – reprise, au travers de « CAP CREATION-REPRISE », permet aux créateurs et repreneurs de très petites entreprises et de PME d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement. Cette ligne est dotée de 2,5 M€ en crédits de paiement.

Elle accompagne également les démarches d'accompagnement collectif mises en œuvre par les Coopératives d'Activité et d'Emplois et les programmes en faveur de la reprise d'entreprises portés par les chambres consulaires, et dote les fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises développés en partenariat avec la SIAGI et France Active Centre-Val de Loire.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, les démarches de soutien à la création/reprise d'entreprise mises en œuvre par les structures assurant l'accompagnement de porteurs de projets, notamment les BGE, les Couveuses, les Plateformes d'Initiatives ou les chambres consulaires, sont financés par la Région sur ses crédits propres au titre de sa politique de développement économique et par le biais des fonds européens (crédits FEDER).

Afin de gagner en lisibilité sur l'ensemble de l'offre de services mise en œuvre en faveur de l'accompagnement sur le territoire, il a été proposé de modifier les modalités de gestion de ces opérations via la commande publique.

L'objectif recherché est de rendre plus lisible mais aussi de sécuriser/simplifier la gestion des crédits européens sur le volet création/reprise d'entreprise dans la perspective de l'engagement du nouveau programme 2021-2027, et de regrouper les différents financements mobilisables (Fonds UE, Financements Région) par le lancement à l'automne 2020 d'un Appel d'Offre unique « Création-Reprise d'Entreprise » couvrant une période de quatre ans.

La Région, intermédiaire, entre les opérateurs et les Fonds européens assure l'avance de l'intégralité du financement du dispositif (Fonds FSE+ et fonds Région). Les crédits FSE+ sollicités seront remboursés à la Région après intégration dans les appels de fonds de l'UE.

Par ailleurs, l'AGEFIPH et la Région ont également décidé en 2020 de renforcer leur coopération et de mutualiser leurs moyens en matière de soutien à la création d'entreprise Le coût global du marché, tous financements confondus (Région, FSE+, Agéfiph), est de 12 351 342 € pour 4 ans. Le niveau de bons de commande 2021 est estimé à 2 150 000 €.

DÉVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1759	31/12/2021	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	**4 730 000,00**
AP	2021	1759R	31/12/2021	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	**1 600 000,00**
AP	2021	2613	31/12/2021	INGENIERIE FINANCIERE	**1 500 000,00**
AE	2021	1633	31/12/2021	ARDAN	**220 000,00**
AE	2021	1635	31/12/2021	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	**50 000,00**
AE	2021	1636	31/12/2021	GPEC	**50 000,00**
AE	2021	1637	31/12/2021	OBSERVATOIRE-ETUDES	**20 000,00**
AE	2021	1648	31/12/2021	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	**500 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	8 255 971,41	12 876 000,00	1 100 000,00	1 435 000,00
	Fonctionnement	896 450,00	1 045 000,00	0,00	0,00

Le dispositif « CAP DEVELOPPEMENT » doté à hauteur de 9,5 M€ en 2021 permet d'offrir à l'entreprise la possibilité de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et une approche globale de ses projets. Au-delà d'un soutien à l'investissement, il permet également par le biais de subventions le recours à des conseils spécialisés, le développement commercial en France et à l'international, l'accès au numérique.

Une ligne budgétaire dotée de 2 M€ en 2021 a été créée en 2020 pour permettre un suivi précis du programme 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur.

La ligne Ingénierie financière a vocation à doter des outils d'ingénierie tel que le dispositif CAP Croissance TPE mis en œuvre par BPI afin d'accompagner le soutien à la trésorerie des entreprises régionales en croissance et le renforcement des fonds propres en phase d'amorçage.

En 2021, 196 000 € doivent permettre la poursuite du financement de la nouvelle promotion de l'accélérateur régional de PME démarrée en 2020.

La Région poursuit également son soutien à l'association ARDAN Centre pour un montant de 220 000 €. Cette action consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles et en s'appuyant sur les mécanismes de la formation professionnelle, de mettre à la disposition de l'entreprise, pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un porteur de projet. Pour mener son action, l'association bénéficie également chaque année de fonds européens FEDER.

La Région accompagne la structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières ou thématiques (métiers d'art, environnement développement durable, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, numérique), mis en œuvre sur chaque département par les chambres consulaires. Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter-entreprises dans le cadre de branches, ou interprofessionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Afin d'accompagner la promotion, la valorisation et le développement des entreprises métiers d'art de son territoire, la Région renouvellera pour sa 18ème édition son salon régional des métiers d'art.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1791	31/12/2021	ACTION DE VALORISATION	**95 000,00**
AE	2021	1638	31/12/2021	ANIMATION ECONOMIQUE	**336 000,00**
AE	2021	1786	31/12/2021	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	**70 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	601 725,00	559 000,00	0,00	0,00

Depuis de nombreuses années, la Région encourage les entreprises artisanales à développer des démarches collectives de commercialisation en facilitant leur participation à des salons professionnels et à des manifestations susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public

COVID 19 – MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE REGIONALE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
COVID 19 - MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE	Investissement	0,00	7 190 000,00	0,00	100 000,00

Dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, en mai 2020, la Région Centre – Val de Loire a créé avec la Banque des Territoires et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires, un fonds d'urgence de plus de 12 M€ pour accompagner les petites entreprises et notamment celles liées au tourisme, à l'hôtellerie, à la restauration et à l'alimentation.

Baptisé « Fonds Renaissance », ce fonds régional se situe en complémentarité des mesures proposées par l'Etat et la Région. Il consiste à soutenir les besoins des entreprises en finançant les investissements requis et la trésorerie nécessaire pour assurer la continuité et le redémarrage de leur activité.

Le constat d'une poursuite inquiétante de cette crise sur les mois à venir a amené la Région et ses partenaires à envisager une prolongation et une adaptation encore plus « accompagnante » de mise en œuvre du Fonds Renaissance sur l'année 2021. 7,190 M€ sont par conséquent inscrits au BP 2021 pour assurer la poursuite de notre soutien aux entreprises en fragilité.

En réponse aux difficultés rencontrées par les structures de l'ESS dans le contexte de crise sanitaire COVID 19, un Appel à Projets Innovation Sociale a trouvé sa place dans le plan de relance régional adopté par les élus régionaux en juin 2020 et sera lancé au premier semestre 2021.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	0929	31/12/2021	CAP SOLIDAIRE	**35 000,00**
AP	2021	1260	31/12/2021	SCOP-SCIC	**100 000,00**
AE	2021	3706	31/12/2021	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	**230 000,00**
AE	2021	0584	31/12/2021	CAP ASSO	**5 751 500,00**
AE	2021	21653	31/12/2021	CPER TETES DE RESEAU REGIONALE	**1 085 000,00**
AE	2021	2601	31/12/2021	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	**300 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	360 000,00	300 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	10 287 432,00	10 750 000,00	0,00	0,00

Le dispositif « CAP ASSO », marqueur phare de la Région en termes de réponse apportée aux besoins du monde associatif, soutient les projets d'activités mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables. Un abondement de l'AE 2020 de 3 M€ a été réalisé en DM3 2020. Le dispositif nécessite l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 9 M€.

« La stratégie régionale de l'ESS » adoptée en assemblée plénière de juin 2018, a marqué la volonté régionale d'une politique innovante et ambitieuse pour l'économie sociale et solidaire en région Centre-Val de Loire.

Dispositif issu de cette stratégie, l'incubateur régional d'innovation sociale Alter'Incub a trouvé depuis 2019 sa place dans l'écosystème ESS. Une plateforme régionale de financement participatif et une cigale régionale dédiées aux projets de l'ESS ont également pu être lancées en partenariat avec France Active - Val de Loire fin 2020. D'autres vont pouvoir être déployés en 2021 pour favoriser le développement de cette économie (Parcours d'accompagnement à l'émergence, à la maturation et à la consolidation de projets ESS, soutien aux Tiers Lieux dans l'ESS, mise en place d'un dispositif de soutien aux créations de SCIC...).

Par ailleurs, afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme acteur économique à part entière, la Région poursuit son soutien aux programmes d'actions mis en œuvre par les principales têtes de réseau :

- Le Mouvement Associatif, structure coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs et notamment en faveur de « CAP ASSO » ;
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional ;
- L'association France Active Centre–Val de Loire. En complément de l'aide au fonctionnement de l'association, la Région poursuivra autant que de besoin, la dotation de ses différents outils financiers ;
- L'Union Régionale des Entreprises Coopératives (URSCOP), dont l'action est de promouvoir la culture coopérative et favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives. En parallèle, la Région dispose d'un dispositif dénommé « CAP SCOP » pour aider les salariés-associés fondateurs d'une SCOP à former le capital social de l'entreprise ;
- La Fédération des Entreprises d'Insertion qui assure l'accompagnement, des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement ;
- L'Association pour le Droit à l'Initiative (ADIE Centre) dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit.

Enfin, la Région continue à accompagner des créateurs d'entreprise « fragiles », par la mobilisation de son dispositif financier « CAP SOLIDAIRE ».

DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	2576	31/12/2021	CAP CONVERTION ECOLOGIQUE	**2 000 000,00**
AP	2021	4002R	31/12/2021	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	**50 000,00**
AP	2021	4002	31/12/2021	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	**1 000 000,00**
AP	2021	2604	31/12/2021	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	**1 400 000,00**
AP	2021	2604R	31/12/2021	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	**1 400 000,00**
AP	2021	21600	31/12/2021	CPER PIA4	**15 000 000,00**
AE	2021	2606	31/12/2021	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS	**180 000,00**
AE	2021	21651	31/12/2025	CPER GPECT	**1 200 000,00**
AP	2021	1346	31/12/2021	FONDS D'INVESTISSEMENT	**1 000 000,00**
AE	2021	1619	31/12/2021	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	**310 000,00**
AE	2021	21650	31/12/2025	CPER V6 ARACT	**1 200 000,00**
AE	2021	1617	31/12/2021	AUTRES OPERATIONS	**228 000,00**
AE	2021	2629	31/12/2021	AAP Unions Commerciales	**500 000,00**
AE	2021	4003	31/12/2021	CAP FORMATION CENTRE	**1 000 000,00**
AE	2021	1618	31/12/2021	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES	**168 000,00**
AE	2021	1799	31/12/2021	EXPERTISE DE DOSSIERS	**100 000,00**

Toutes les mesures nouvelles inscrites dans le plan de relance régional adopté en octobre 2020, ont trouvé leur traduction dans le budget 2021 par la création d'une ligne budgétaire dédiée et d'une ouverture d'Autorisations de Programme, (Relance BPI à hauteur de 1 M€, Appel à Projet Expérimentation à hauteur de 200 K€), ou d'Engagement (Contrat de conversion à hauteur de 100 K€, Appel à Projet Expérimentation à hauteur de 100 K€) dédiées.

Afin d'inciter les entreprises à améliorer l'efficacité énergétique de leur process et/ou investir pour une économie décarbonisée, la Région proposera dès 2021 un nouveau dispositif dénommé CAP Décarbonation. Une nouvelle ligne budgétaire dédiée a été créée ainsi qu'une Autorisation de Programme de 2 M€.

L'Appel à Projets proposé aux Unions commerciales et artisanales de la Région fin 2020 a pour objectif de redynamiser l'activité des commerçants en s'appuyant sur de nouveaux modes de commercialisation et de nouvelles stratégies commerciales. La création d'une Autorisation d'Engagement dédiée en 2021 a pour objectif de faciliter le suivi et la lisibilité des projets retenus.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Investissement	5 995 112,59	9 018 000,00	3 295 000,00	2 260 600,00
	Fonctionnement	7 292 943,56	8 517 000,00	0,00	0,00

Le volet territorialisé du PIA4 s'inscrit dans la continuité du partenariat Etat/Région, tout en tenant compte des besoins supplémentaires induits par la relance. Aussi, le volet régionalisé du PIA 4 (2020 – 2025) devrait être valorisé dans le prochain CPER. Pour notre

région, le montant valorisable au titre du CPER par l'Etat est de 19 M€ dont 11,5 M€ au titre du plan de relance 2021- 2022 et de 15M€ par la Région dont 1 M€ de CP pour l'année 2021.

La Région poursuivra son accompagnement du fonds « Loire Valley Invest ». Le fonds d'investissement appelé Go Capital Amorçage 2 dont l'objectif est d'accompagner les jeunes entreprises innovantes en phases d'amorçage et d'accélération sur des tickets plus conséquents sera accompagné dans sa montée en puissance. En complément, il est important d'accompagner la dotation en équipements des Tiers-lieux tels que les Fab-Labs, Industry Lab...

La souscription au fonds d'investissement « Sofimac Croissance 3 » dédié au développement et à la transmission des entreprises régionales a également été souscrit en 2018. La Région soutiendra son déploiement auprès des entreprises régionales en 2021.

Le nouveau fonds de prévention des entreprises en difficultés, créé en 2019, prend toute sa place dans le contexte économique complexe que traversent les entreprises régionales. Il vise à financer la trésorerie des entreprises qui ont fait appel au tribunal de commerce pour entrer dans une procédure amiable telles que le mandat ad hoc ou la conciliation. Cette ligne est dotée de 2 M€ en crédits de paiement.

La Région poursuivra son soutien à l'agence régionale de développement économique Dev'Up pour lui permettre d'assurer ses différentes missions telles que :

- L'observation et la réalisation d'études,
- Le développement international,
- La diffusion technologique,
- L'orientation des entreprises et l'animation territoriale,
- Les rencontres et les évènements économiques,
- La professionnalisation des développeurs économiques,
- Le développement d'une stratégie de promotion économique et de prospection,
- La valorisation des savoir-faire et des produits de la région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre du Fonds Sud, la Région accompagnera principalement l'Agence de Développement Touristique de l'Indre pour la mise en œuvre du plan de communication Berry Province annuel ainsi que le programme d'expositions du Parvis des Métiers du Cher.

Par ailleurs, les clusters ont un rôle important à jouer dans l'attractivité des métiers et l'employabilité territoriale. Au titre des actions collectives et des clusters, la Région accompagnera tout particulièrement les programmes d'actions annuels des clusters présents sur notre territoire : SHOP EXPERT VALLEY, AEROCENTRE, NEKOE, l'AREA, POLEPHARMA, LES CHAMPS DU POSSIBLE, NOVECO, AGREEEN TECH VALLEY et VALBIOM.

La Région accompagnera le programme d'actions proposés par le consortium « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur » piloté par le CETIM dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de promotion de l'Industrie du Futur.

La ligne « autres opérations » concerne essentiellement le soutien au fonctionnement du Centre Technique Régional de la Consommation et le soutien au forum des entreprises de Sologne.

Comme l'ensemble de nos dispositifs CAP, le dispositif « CAP FORMATION CENTRE » est un dispositif déterminant dans un contexte de relance des entreprises. Il doit permettre, à travers le volet Emploi, d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois ou dans le cadre de reprise d'entreprises en difficulté, par le maintien des emplois. Une attention particulière est portée aux projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et aux projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

A travers son volet Formation, il s'agit d'accompagner les plans de formation des entreprises qui, confrontées à des mutations économiques, technologiques ou sociales, réalisent un effort significatif de dépenses de formations, afin, d'une part de maintenir ou accroître leur compétitivité, et d'autre part, de sécuriser l'employabilité de tous leurs salariés par un développement de leurs compétences.

Dans la même perspective d'allier performance économique et sociale des entreprises, la Région poursuivra en 2021 son soutien à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) qui développe des actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, en lien avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi. Cette ligne est dotée de 200 000 € en crédits de paiement.

Sur un autre volet du dialogue social, la Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour leur permettre de participer à des réflexions et actions régionales pour un montant de 168 000 €.

CRÉATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1789	31/12/2021	AIDE A LA CREATION REPRISE	**91 500,00**
AE	2021	1796	31/12/2021	FRENCH TECH	**40 000,00**
AE	2021	1797	31/12/2021	AIDE A LA CREATION	**64 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Investissement	350 000,00	92 000,00	520 000,00	686 000,00
	Fonctionnement	173 000,00	96 000,00	0,00	0,00

La ligne « AIDES A LA CREATION » en investissement, dotée de 92 000 €, doit permettre, d'une part, d'accompagner l'Association Val de Loire Entreprendre au titre de prêts d'honneur accordés aux entreprises dont les projets innovants ressortent et, d'autre part, de récompenser les lauréats du concours « Graine de Boîte 2021 ».

L'accompagnement au titre du fonctionnement concernera de nouveau principalement le soutien aux actions de sensibilisation ou de formation des jeunes à l'esprit d'entreprendre comme l'organisation du concours « Graine de Boite », les récompenses des lauréats du prix régional « Crea Campus », le soutien à l'opération « PEPITE STARTER ». Cette ligne est dotée à hauteur de 49 000 €.

La ligne de fonctionnement « French Tech », dotée de 47 000 €, a vocation, d'une part, à financer l'organisation de startup week-ends et, d'autre part, d'attribuer des bourses régionales à des étudiants créateurs d'entreprise sur notre territoire et ainsi soutenir le démarrage de leur activité.

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	0897	31/12/2021	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	**2 150 000,00**
AP	2021	0897R	31/12/2021	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	**200 000,00**
AE	2021	21652	31/12/2025	CPER V2 TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	**900 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	7 707 530,00	5 834 000,00	200 000,00	62 000,00
	Fonctionnement	924 000,00	1 370 000,00	0,00	0,00

Ce programme est structuré autour des axes suivants :

- l'appui aux projets de Recherche, Développement et d'Innovation des entreprises au travers du CAP RDI

- le soutien aux actions de diffusion technologiques des Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que CRESITT, CETIM-CERTEC) et Plates-Formes Technologiques (PFT) en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Les PME/PMI régionales sont les cibles prioritaires des actions et des démarches d'innovation ;

- le soutien aux pôles de compétitivité : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche.

En 2021, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des quatre pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique), COSMETIC VALLEY, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) et ELASTOPÔLE.

Seront également soutenus les projets des pôles VEGEPOLYS VALLEY et ATLANPOLE BIOTHERAPIES basés dans les Pays de la Loire. Ces deux derniers pôles feront l'objet d'un soutien financier visant à permettre un accompagnement des projets de R&D détectés sur le territoire régional.

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Fonctionnement	547 000,00	500 000,00	0,00	0,00

Le programme « Promotion de l'agriculture » est articulé autour de quelques priorités. Il permet le financement du Salon International de l'Agriculture, des opérations de promotion agricole, dans ou hors CAP filières et filières locales (comme OpenAgrifood, les forums et base internet productions sans OGM de la Confédération Paysanne) et les cotisations aux associations européennes de Régions.

ALIMENTATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	0834	31/12/2021	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	**908 000,00**
AE	2021	1628	31/12/2021	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION	**170 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
ALIMENTATION	Fonctionnement	1 213 000,00	1 269 000,00	0,00	0,00

La politique alimentation se décline, en particulier, à partir de trois dispositifs visant à accompagner les acteurs de l'alimentation dans la mise en place des systèmes alimentaires territorialisés ; soutenir des opérations de promotions des terroirs et de la gastronomie des territoires régionaux et accompagner le soutien à des actions de sensibilisation du grand public à l'alimentation durable.

L'appel à projet et les 2 cadres d'intervention pour 2021 ont été adoptés lors de la commission permanente de novembre 2020 selon des modalités proches de celles de 2020. Les travaux pour aboutir à un réseau régional des PAT sont le seul ajout pour 2021.

INSTALLATION – TRANSMISSION - EMPLOI

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Fonctionnement	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00	0,00

Un des 3 piliers du SRDEII de la Région est de mettre en avant une région entreprenante et solidaire qui met l'humain au cœur du développement de ses entreprises.

Dans ce cadre, la Région maintient en 2021 à un niveau équivalent son soutien en matière d'installation et de transmission au travers des dispositifs suivants : CAP installation, CAP transmission, repérage des cédants, communication et sensibilisation aux métiers de l'agriculture.

Au-delà de ces phases essentielles de l'installation et de la transmission, la Région a voulu renforcer l'accompagnement des réflexions stratégiques individuelles des agriculteurs.

Ainsi, le dispositif « accompagnement des agriculteurs » doit leur permettre de travailler, avec l'appui d'un conseil externe, sur la multi-performance des exploitations avec un objectif de résilience, sur la gestion des ressources humaines, sur la stratégie d'entreprise et la compétitivité de l'entreprise. Un accompagnement spécifique pour les agriculteurs en situation de fragilité complète ce dispositif. Plus de 450 000 € sont mobilisés pour l'ensemble des accompagnements des exploitants agricoles, dont environ 100 accompagnements sur le volet ressources humaines sur ce programme.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	885 000,00	1 135 000,00	0,00	0,00

Le 2 juillet 2020, le Conseil régional a adopté son Plan Bio 2020-2022. Ce programme d'action vise à répondre aux objectifs ambitieux du SRADDET de parvenir à 7 % de la surface agricole régionale en agriculture biologique en 2025 et 15 % en 2030.

Les actions s'articulent autour de 4 axes :
- Amplifier le rythme de conversions et conforter les producteurs
- Mettre en place un pôle d'excellence du végétal Bio en région
- Faciliter l'accès pour tous à de la nourriture Bio de proximité
- Encourager une agriculture Bio exigeante qui réponde aux enjeux territoriaux

Le budget agriculture est mobilisé sur des aides directes à destination des agriculteurs (aides au maintien de l'agriculture biologique et aide relative aux coûts de certification).

La Région finance également l'accompagnement individuel à la conversion en Agriculture Biologique des exploitations via le « CAP conversion ». En 2021, le Conseil régional ajoutera à l'accompagnement vers la « Haute Valeur Environnementale » ou HVE (accompagnement qui facilite l'accès au conseil pour les exploitations dans le cadre d'une démarche de certification HVE), un volet HVE-biodiversité dans des fermes conduites en agriculture biologique à son appel à projets 2021.

La Région soutient également l'animation du réseau des producteurs : financement du projet global annuel intégrant les actions de Biocentre, des six Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux et de l'association Bioberry. Le déploiement en 2021 du Label Territoires Bio Engagés, qui doit permettre d'encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités qui atteignent les préconisations du Grenelle de l'Environnement en termes de surfaces agricoles cultivées en bio et/ou d'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en bio, sera accompagnée dans ce cadre.

Enfin, la Région intervient également au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains « CAP FILIERES », bonifications systématiques des projets d'investissement ou renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes par exemple.

CAP FILIÈRES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
CAP FILIERES	Investissement	5 167 000,00	5 990 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 150 000,00	3 150 000,00	0,00	0,00

Les « CAP filières » structurent la politique agricole régionale. Chacune des grandes filières régionales, 15 filières agricoles (bovin viande, bovin lait, viandes blanches (porcs, volailles, lapins), ovin, caprin, équin, apiculture, arboriculture, horticulture - pépinière, viticulture, semences, légumes, grandes cultures, pisciculture) et la filière forêt – bois, est couverte par un CAP filière de 4 ans. Chaque année, 3 ou 4 CAP filières, sont réécrits en partenariat avec les principaux acteurs de la filière concernée. Pour 2021, avec un peu de retard du

fait de la crise sanitaire, seront renouvelés les CAP arboriculture et équin, puis également les CAP caprin, grandes cultures, ovin et viandes blanches.

Chaque CAP filière est un programme composé de projets collectifs, de financement de l'expérimentation et du transfert, de mesures de financement des investissements, de conseil et d'appui technique individuel et/ou collectif, de financement de l'animation du programme et de la communication.

Le programme « Herbe et fourrages » a été inscrit dans chacun des quatre CAP filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin. Il permet une approche transversale afin d'accompagner l'évolution vers des meilleures pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert et des fermes ressource. Il est financé avec une partie de crédits FEADER au travers de l'appel à projets « Transfert ».

Sur le volet investissement, depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le FEADER pour le cofinancement des projets d'investissement des agriculteurs, des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural dont le montant est supérieur à 10 000 €. Depuis 2018, ce dispositif est élargi aux CUMA.

En 2021, les crédits FEADER seront renforcés (première tranche de financement de la PAC post-2020 et plan de relance européen en faveur de la transition). Ceux-ci viendront compléter les crédits de la Région sur les projets d'investissements productifs dans les exploitations agricoles et dans les CUMA pour un budget prévisionnel de 2,5 M€. Le plan de relance régional a également prévu des moyens supplémentaires sur des projets collectifs. Le financement des bâtiments de stockage, engagés en 2019 et 2020 dans le cadre du plan d'aide à l'élevage suite à la sècheresse de 2019, se poursuivra en 2021.

En matière forestière, les investissements des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural seront accompagnés à hauteur prévisionnelle de 400 000 €. Depuis le lancement du CAP forêt et bois de 4ème génération en mai 2019, une enveloppe de 100 000 € par an est également mobilisée pour aider les propriétaires à la (re)plantation.

Dans le cadre des CAP filières, les crédits d'investissement permettent également d'accompagner les programmes d'expérimentation validés par les comités de filière et les investissements immatériels dans les exploitations agricoles (audits et appuis techniques).

Sur le volet fonctionnement, ce programme permet d'accompagner les actions des CAP filières, des filières locales, les actions liées à l'innovation et au sanitaire.

L'animation des filières avec un CAP filière ou un projet de CAP filière est confiée à des pilotes à même de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière : Chambre régionale d'agriculture, Association Régionale Filière Vins, Centre Régional Interprofessionnel de l'Economie Laitière, Fédération Aquacole de la Région Centre… Cela représente un montant de 350 000 € par an. Ce programme permet également de financer l'ensemble des actions d'animation à l'intérieur des CAP filières et de transfert des connaissances des CAP filières. Les actions de formation et de transfert mobiliseront en 2021 160 000 € de FEADER.

Les défis sanitaires en élevage à relever en Centre Val de Loire sont déclinés dans une stratégie portée par les groupements de défense sanitaire (GDS), fondée sur la prévention. Le programme 2021 sera accompagné à même hauteur qu'en 2020 (1 111 000 €).

Le dispositif des filières locales complète les CAP filières et vise un triple objectif :
- Accompagner des démarches collectives de filières portées par des acteurs volontaires et soutenir la structuration de l'ensemble des acteurs amont et aval,
- Soutenir le développement durable des filières agricoles,
- Maintenir l'emploi sur le territoire.

L'animation des filières locales est financée avec ce programme. Elle s'appuie sur l'implication de nombreux partenaires (Chambres d'agriculture, syndicats de producteurs…) tout en maintenant un lien de complémentarité avec les CRST.

Sur le volet innovation, ce programme permet de cofinancer le Partenariat Européen pour l'Innovation (pour un montant prévisionnel de FEADER de 1 M€ en 2021), de financer des projets particuliers liés à l'innovation (action Végépolys, action Arbocentre dans le cadre de l'ARD Sycomore) et l'appel à projets « innovation en agriculture ». Cet appel à projets transversal sur l'innovation, permettant de compléter les dispositifs de la Région pour le développement de l'innovation en agriculture, répond à deux axes prioritaires du SRDEII : la transition agro écologique et le changement climatique et la diversification des systèmes d'exploitation. Un nouvel appel à projets sera lancé en 2021.

Le programme bas carbone en élevage voté à la commission permanente de novembre en 2020 dans le cadre du Plan de relance régional, se mettra en œuvre en 2021 et 2022. Les nouvelles actions identifiées dans le plan de relance seront proposées en 2021.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	21400	31/12/2027	CPER 2021-2027 REFERENT ANIM	**2 530 000,00**
AP	2021	21401	31/12/2027	CPER 2021-2027 CONEX	**2 537 000,00**
AP	2021	21402	31/12/2027	CPER 2021-2027 DATA CENTER	**805 000,00**
AP	2021	21403	31/12/2027	CPER 2021-2027 ESTIM	**1 270 000,00**
AP	2021	21404	31/12/2027	CPER 2021-2027 ORION	**1 135 000,00**
AP	2021	21405	31/12/2027	CPER 2021-2027 PRESTO	**453 000,00**
AP	2021	21406	31/12/2027	CPER 2021-2027 VALOPAT	**3 306 000,00**
AP	2021	21407	31/12/2027	CPER 2021-2027 TECHBIOSAN	**2 374 000,00**
AP	2021	21408	31/12/2027	CPER 2021-2027 MUMAT	**1 590 000,00**

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	0472	31/12/2021	BOURSES DOCTORALES	7 470 000,00	**322 763,00**
AP	2020	2609	31/12/2021	CSTI INVESTISSEMENT	160 000,00	**8 000,00**
AE	2020	1597	31/12/2021	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	630 000,00	**-8 000,00**

Un abondement de 322 763 € de l'Autorisation d'Engagement des bourses doctorales est nécessaire pour financer les prolongations de certaines thèses, dont les travaux ont dû être interrompus en raison de la fermeture des laboratoires pendant le confinement.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	19 000 000,00	25 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	5 600 000,00	7 323 500,00	0,00	0,00

Les travaux des programmes retenus par la Région dans le cadre du nouveau dispositif Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL) seront lancés. Ces programmes ont pour objectif de porter une dynamique forte de développement socio-économique régional, de permettre une meilleure identification de notre région comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer son attractivité. Il s'agira des programmes ARD Biomédicaments et Cosmétosciences et du programme ARD+ CERTEM, votés en 2020. D'autres programmes, comme JUNON, MATEX et SYCOMORE, pourront s'y ajouter au début de l'année 2021.

Parallèlement, l'année 2021 verra la fin de la mise en œuvre des programmes ARD 2020 encore en cours. Au total, une hausse des crédits de paiement pour les programmes ARD est nécessaire.

Les crédits de paiement de la ligne « appels à projets » seront utilisés pour financer les projets déjà en cours, ainsi que pour deux nouveaux appels à projets de recherche, l'un « d'intérêt régional » et l'autre « d'initiative académique ».

Le soutien aux projets de recherche destinés à répondre à la crise sanitaire de la COVID sera poursuivi.

Des crédits de paiement à hauteur de près de 2 M€ seront attribués dans le cadre du volet « Recherche » du CPER actuel. Un besoin équivalent est prévu pour le démarrage des différents grands projets du CPER 2021-2027.

Le financement des colloques internationaux de recherche, du Studium (Programme général pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau), des Réseaux Thématiques de Recherche (RTR) et des bourses doctorales sera poursuivi en 2021.

Le soutien à la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), compétence régionale, sera poursuivi. Il bénéficiera aux programmes d'actions des structures concernées (Centre Sciences, Pôle Sciences et Techniques de la Fédération Régionale des MJC).

Au total, l'impact de la crise sanitaire va faire glisser en 2021 le paiement d'un nombre important d'acomptes intermédiaires et de soldes d'opérations et de projets qui auraient normalement dû intervenir en 2020. Pour cette raison, le besoin en crédits de paiement sera à la hausse, estimé à 25 M€ en investissement et à 7,3 M€ en fonctionnement.

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	750 000,00	835 000,00	0,00	0,00

La Région accompagne les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes de recherche…

Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. L'accompagnement de la Région se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions. Seront notamment soutenus :

- La CMER (Cellule Mutualisée Europe Recherche), portée par le CNRS, les deux universités et l'INSA Centre-Val de Loire, et destinée à faciliter par des actions collectives (veille, sensibilisation, formation…) l'accès des chercheurs et laboratoires aux programmes de recherche européens (Horizon Europe en particulier) et aux financements qui y sont associés ;

- Le Pôle d'entrepreneuriat régional PEPITE, regroupant les deux universités et l'INSA, qui vise à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations, et à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise afin de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi ;

- L'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau dans les universités et écoles ;

- Le recrutement de chefs de clinique assistants territoriaux exerçant leurs activités de soin dans les différents hôpitaux porteurs des Groupements Hospitaliers de Territoire, et leurs activités universitaires en lien avec la Faculté de Médecine et le Centre Hospitalier Universitaire de Tours.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
IMMOBILER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	6 400 000,00	6 596 000,00	0,00	0,00

Les opérations d'immobilier universitaire incluses dans ce programme s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ou des Conventions Région-Départements. Les crédits de paiement déployés en 2021 permettront l'avancement des opérations suivantes :

- Extension du bâtiment de Polytech de l'Université de Tours sur le site des Deux Lions ;
- Réhabilitation du bâtiment Vialle de l'UFR de médecine à Tours ;
- 1ère phase de réhabilitation du bâtiment Tanneurs à Tours ;
- Quatrième phase de réhabilitation de l'IUT d'Orléans ;
- Modernisation de la Halle des sports sur le campus de la source à Orléans
- Restructuration et extension des locaux de l'INSA Centre-Val de Loire à Blois ;
- Implantation de l'Université d'Orléans (Faculté Droit Economie Gestion) en centre-ville, sur le site Madeleine.

VIE ETUDIANTE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1134	31/12/2021	MOBICENTRE	**1 700 000,00**
AE	2021	2126	31/12/2021	AIDE ALIMENTAIRE	**94 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
VIE ETUDIANTE	Fonctionnement	1 800 000,00	1 433 000,00	0,00	0,00

L'objectif de MOBI-CENTRE est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. La mesure est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre - Val de Loire. En 2020, la crise sanitaire a fortement réduit le nombre des départs. Même dans l'hypothèse d'une forte reprise pour l'année universitaire 2021-2022, les besoins en crédits de paiement seront donc réduits en 2021.

La mesure d'aide alimentaire à destination des étudiants mise en place à la fin de l'année 2020 sera poursuivie. Les crédits de paiement permettront de poursuivre le soutien apporté via les deux universités et l'INSA et de répondre aux besoins qui pourraient être affichés par d'autres établissements.

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1508	31/12/2021	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE	**100 000,00**
AE	2021	1248	31/12/2021	INSA	**135 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	600 000,00	404 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	700 000,00	667 000,00	0,00	0,00

Ce programme permet de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

En 2021, des financements en investissement et en fonctionnement seront déployés dans le cadre du programme d'actions « Université Numérique et Formation » pour appuyer les établissements d'enseignement supérieur dans les profondes transformations des modes de formation que nécessitent l'évolution des profils des étudiants d'une part, et des besoins en compétences des acteurs économiques, d'autre part. Il s'agit de doter les établissements d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives, mais aussi de faciliter et de diffuser les nouvelles pratiques pédagogiques au sein du corps enseignant. Ce soutien pourra aussi s'appuyer sur le FEDER.

Par ailleurs, les formations suivantes seront soutenues :

- Le développement à Chartres de l'antenne de Polytech Orléans, école d'ingénieurs interne de l'Université d'Orléans, avec comme spécialité « Génie Industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire » ;

- La montée en puissance de l'INSA Centre Val-de-Loire sur ses deux sites de Blois et de Bourges (acquisition d'équipements mutualisés, connexion haut débit, déplacements entre les deux sites…) ;

- Le programme d'actions coordonné par l'ADESI, Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (Convention Région Département de l'Indre).

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	2651	31/12/2021	FESTIVAL DE LOIRE	**30 000,00**
AP	2021	2658	31/12/2021	CRT SUBVENTION ACHATS LOCAUX	**1 770 000,00**
AE	2021	2660	31/12/2021	QUALITE	**20 000,00**
AE	2021	2659	31/12/2026	PLAN DE RELANCE	**240 000,00**

Le Comité Régional du Tourisme a engagé l'acquisition de locaux pour l'installation de ses bureaux. La Région a décidé de lui verser une subvention d'investissement pour couvrir cette dépense en 2021.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	524 800,00	2 404 600,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 890 000,00	3 805 200,00	0,00	0,00

La Région confie au Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire (CRT), la mise en œuvre de la stratégie marketing, fondée sur les orientations de la stratégie régionale du tourisme et des loisirs 2016-2021. En 2021, le CRT adaptera son plan d'action pour intégrer les impacts de la crise sanitaire ; il renforcera le déploiement de la marque « En Roue Libre » en particulier auprès des marchés de proximité (France et Europe) et mettra en œuvre l'accompagnement des EPCI et offices de tourisme pour une meilleure prise en compte de la satisfaction des clientèles.

La subvention en investissement versée au CRT d'un montant de 1,77 M€ est destinée à couvrir le prix d'achat des nouveaux locaux ainsi que les travaux d'aménagement.

La Région poursuivra en 2021 le soutien au développement de nouvelles offres dans le domaine du tourisme grâce au dispositif « CAP Développement Tourisme et Loisirs ». Cette intervention porte sur le financement de projets participant à l'enrichissement de l'offre touristique en proposant de nouvelles expériences de visite, de nouveaux services participant à la satisfaction et la fidélisation des clientèles.

Ce dispositif intègre également les aides à la batellerie traditionnelle. Dans le cadre de sa stratégie de soutien à cette filière, la Région finance la construction de bateaux traditionnels et le développement de l'activité touristique des structures de batellerie.

Devant l'importance que représente la satisfaction des visiteurs, la Région mettra en 2021 l'accent tout particulièrement sur les démarches autour de la Qualité : « Qualité Tourisme » pour les sites de visite et l'hôtellerie, « Maitres Restaurateurs », et « QUALINAT/Qualité Tourisme » pour les sorties nature accompagnées.

La Région maintient son aide de 69 000 € à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre-Val de Loire), porte-parole des associations organisatrices de séjours et des hébergements du tourisme social et solidaire, œuvrant pour le droit aux vacances pour tous.

La Région reconduit également son soutien, de 50 000 €, à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre), pour l'organisation de la tournée du jury régional du fleurissement et la remise des labels Villes et Villages Fleuris.

En attribuant à nouveau une subvention de 25 000 € à l'association Accueil Paysan Centre, la Région contribue à la structuration d'une offre d'agritourisme au cœur des territoires du Centre-Val de Loire : hébergements touristiques, portes ouvertes, marchés de producteurs, manifestations.

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	2657	31/12/2021	ABRICYCLO / AIRE DE BIVOUAC	**140 000,00**

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	18212	31/12/2020	CG18 CANAL DE BERRY A VELO 1ERE TRANCHE	4 555 000,00	**120 912,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	1 825 000,00	1 838 800,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	110 000,00	0,00	0,00

Au titre de l'année 2021, le renforcement de l'offre d'hébergements touristiques en région passe par plusieurs actions destinées à accompagner le redémarrage de l'investissement et l'accompagnement des acteurs.

Le dispositif régional d'aide aux hébergements touristiques « CAP Hébergement Touristique pour tous » permet d'accompagner le développement et la modernisation de l'offre d'hébergements touristiques. Ses objectifs sont de diversifier les hébergements, d'améliorer la qualité de l'offre et d'inscrire celle-ci dans une démarche globale de transition écologique et de développement de l'éco-tourisme. Cette démarche inclue également le soutien aux hébergements du secteur du tourisme social et solidaire.

Suite au succès de cette initiative en 2019 et en raison des conséquences dramatiques et durables de la crise du Covid sur l'activité hôtelière, la Région prévoit de réactiver le plan de sauvegarde d'hôtels situés en milieu rural, qui se traduira notamment par une mission d'accompagnement personnalisé des établissements par un cabinet-conseil.

Une initiative est également engagée en direction de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air pour aider ces entreprises, très lourdement impactées par les confinements, à préparer au mieux la saison touristique 2021.

La Région porte aussi une action de mise en tourisme du nouvel itinéraire cyclable « Cœur de France à vélo » qui à partir de la Loire à vélo traverse sur plus de 300 kilomètres les départements de l'Indre et Loire, du Loir-et-Cher et du Cher. Cette nouvelle initiative prévue sur deux ans (70 000 € pour 2021) permettra de proposer à la fois la création d'hébergements adaptés aux besoins des cyclotouristes (Abricyclo) et le développement de solutions simples et innovantes, accessibles au plus grand nombre (aires de bivouac).

Enfin le plan de relance de l'économie touristique est poursuivi en 2021 (110 000 €) et comprend notamment un volet pour accompagner les acteurs à la transition écologique.

ITINERANCES DOUCES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
ITINERANCES DOUCES	Investissement	1 977 200,00	1 821 600,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	104 000,00	104 000,00	0,00	0,00

En 2021, les principaux aménagements autour des véloroutes se développeront sur les secteurs suivants :

- Cœur de France à vélo, la finalisation de la première grande tranche de travaux de plus d'une centaine de kilomètres dans le Cher avec l'aménagement de la section reliant le centre-ville de Vierzon à la limite du département du Loir-et-Cher. Les premiers travaux dans le Loir-et-Cher devraient être engagés cette année.
- L'ouverture au public de Saint Jacques à Vélo via Vézelay entre Crozan (département de la Creuse) et Saint-Amand-Montrond
- L'ouverture d'une nouvelle section de « La Loire à Vélo » de 6 km en site propre à Beaulieu-sur-Loire longeant le canal latéral à la Loire dans le Loiret
- L'arrivée dans le Cher de la Via Allier une nouvelle véloroute portée par la région Auvergne Rhône Alpes, qui passera par Sancoins pour rejoindre Cuffy et partager le point de départ du « KM ZERO » de La Loire à Vélo.
- Les travaux d'amélioration de La Loire à Vélo se poursuivent dans le département de l'Indre-et-Loire.
- L'aménagement et l'ouverture d'une première tranche de travaux en voie verte dans le secteur de Descartes sur la véloroute Touraine Berry à vélo.

Dans le domaine de la randonnée équestre, le Comité Régional Equestre poursuit l'étude des itinéraires équestres de d'Artagnan sur les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loiret.

Dans le domaine de la randonnée pédestre, le Comité régional de Randonnée pédestre finalise l'implantation de panneaux d'information et de jalons valorisant in-situ les 3 GR majeurs régionaux jacquaires des voies de Tours, de Vézelay et du val de Loire.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	2840	31/12/2022	PACTE Axe 3 - 31 - AGORA	**100 000,00**
AE	2021	2841	31/12/2021	COMBO TUTORAT	**4 000 000,00**

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	0574	31/12/2021	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2017 2020	22 898 144,52	**-4 000 000,00**
AE	2019	0574	31/12/2020	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE	4 500 000,00	**-2 400 000,00**
AE	2020	2835	31/12/2021	PACTE AXE 2 2021	6 620 000,00	**-4 000 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Investissement	80 000,00	2 150 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	133 928 250,00	135 046 000,00	59 500 000,00	71 526 700,00

Après deux années de déploiement du PACTE régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 signé avec l'Etat le 22 janvier 2019, l'année 2021 sera marquée par une intensification des interventions prévues dans ce cadre pour renforcer la formation des jeunes particulièrement touchés par la crise sanitaire mais également des demandeurs d'emploi peu qualifiés parmi lesquels les publics les plus fragilisés (publics bénéficiaires du RSA notamment). Ces mesures trouveront une traduction concrète et opérationnelle dans le nouveau Programme Régional de Formation 2021-2024. L'année 2021 verra également la mise en œuvre d'un chantier majeur de transformation du système de la formation professionnelle, répondant aux enjeux de l'axe 3 du PACTE.

La dynamique engagée sur les deux premières années du PACTE a été saluée par le Haut-Commissariat aux Compétences et à l'Inclusion, et ce, malgré les impacts de la crise sanitaire sur l'organisation des formations. Celui-ci prévoit par conséquent d'attribuer 75 M€ à la Région au titre du programme 2021 pour poursuivre sa mise en œuvre et déployer de nouvelles mesures. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance pour les jeunes #un jeune, une solution, l'Etat renforce son partenariat avec les Régions pour favoriser l'achat de formations pré-qualifiantes et qualifiantes à destination de ce public particulier.

Afin d'apporter des réponses aux jeunes restés sans solution suite à la crise, la Région renforce son offre de formation pré-qualifiante et qualifiante packagée de mesures visant à lever les freins à l'accès en formation : le COMBO Parfait. 2 M€ de crédits de paiement sont inscrits afin de prendre en charge les permis de conduire dans le cadre de cette mesure. Les crédits de paiement sur le PRF dédiés aux formations pré-qualifiantes et qualifiantes sont renforcés.

Pour mémoire, la Région poursuivra aussi ses mesures en faveur de la mobilité des stagiaires (transport, hébergement, restauration) et mobilisera 1,268 M€ de crédits de paiement.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance et du PACTE, en matière de formation, la Région décline de nouvelles mesures afin :

- d'équiper les organismes de formation d'ordinateurs pour les stagiaires qui ne sont pas équipés. 1 M€ de crédits de paiement sont inscrits au BP 2021

- de transformer l'appareil de formation en accompagnant et en professionnalisant les organismes de formation sur différentes thématiques :
    - la digitalisation, les formations à distance et le mixte distanciel/présentiel (modalités d'accompagnement des stagiaires à distance, plan d'affaire…)
    - sur les transitions écologiques
    - l'accueil des publics et notamment les jeunes mineurs
    - l'environnement des organismes de formation (RGPD…)

Dans le cadre des aides d'urgence pour les jeunes, la Région souhaite mettre en œuvre un dispositif de soutien pour favoriser le tutorat des stagiaires de la formation professionnelle en entreprise. En effet, la crise que nous traversons complexifie la recherche de stages pour les stagiaires. L'objectif est de multiplier les opportunités d'immersion ou de découverte des métiers lors de stages dans le cadre du COMBO Parfait (environ 5 semaines en moyenne). L'aide vise à financer le tutorat au sein de l'entreprise à hauteur de 200€ par semaine de stage.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement d'un montant de 4 M€ pour accompagner les stages du COMBO Parfait et de diminuer à due concurrence l'Autorisation d'Engagement 2020-2835 dotée de 6 620 000 €. Les crédits de paiement restent inchangés et sont fléchés sur le programme qualité de la formation.

2021 sera aussi l'année de la mise en œuvre du nouveau Programme Régional de Formation (PRF) avec une offre de formation accrue et renforcée, orientée sur les filières régionales stratégiques et avec un haut niveau d'exigence sur la qualité des formations, pour répondre aux enjeux de la crise. Ce sont plus de 62 M€ de crédits de paiement qui sont mobilisés pour la mise en œuvre des formations du PRF avec une ambition de former 5000 jeunes de plus en 2021 et d'augmenter le nombre de places de formation pour les demandeurs d'emplois. En tout, ce sont 37 858 places de formation qui seront achetées en 2021 dont :

- des formations pré-qualifiantes et qualifiantes de Parcours Métiers, Fonds réactif Emploi Formation, formations subventionnées. La Région mobilisera près de 14 260 places de formation collectives en faveur des personnes à la recherche d'un emploi, principalement peu ou pas qualifiées, pour répondre aux besoins de compétences tant des publics que des entreprises sur les territoires. En recettes, des crédits européens seront sollicités de manière significative afin de favoriser l'insertion des publics concernés.

- Un soutien à des projets individuels de formation, pour permettre (sous conditions) aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un appui si la réponse à leur besoin n'est pas disponible dans le cadre des actions présentées ci-dessus. Pour la seconde année, la mise en œuvre de cette mesure sera confiée à Pôle emploi, en pleine articulation avec son propre dispositif (Aide Individuelle à la formation).

- Une rémunération réévaluée et de droits connexes triplés en faveur des stagiaires de la formation professionnelle. Cette rémunération permet aux stagiaires de suivre leur formation dans de meilleures conditions matérielles et de les soutenir jusqu'à leur terme.

- Des actions de formation aux savoirs de base et de lutte contre l'illettrisme. Dans le cadre du Plan Régional pour l'Acquisition et le Développement des Compétences de Base, lui-même volet du Contrat de plan régional de développement des formations et l'orientation professionnelles (CPRDFOP), l'intervention de la Région porte principalement sur la définition et la mise en œuvre des Visas Libres Savoirs. En 2021, les habitants de la région et prioritairement les demandeurs d'emploi pourront ainsi à nouveau bénéficier d'environ 16 600 Visas, faciles d'accès et reposant sur une pédagogie adaptée à chaque situation. Les visa Pro-numériques sont renforcés pour favoriser la digitalisation de la formation avec 4000 places supplémentaires.

- Le développement d'une offre de formation Remise à Niveau, Français-Langue Etrangère, Alphabétisation, précédemment déléguée à Pole Emploi par la Région et réinternalisée dans le PRF 2021 – 2024 pour 4066 places.

- Des actions de formation professionnelle au sein d'établissements pénitentiaires. La première vague de transfert de compétences de l'Etat vers la Région est intervenue le 1er janvier 2015 pour les établissements dits en gestion publique (maisons d'arrêt de Bourges, Blois, Châteauroux et Tours). Depuis le 1er janvier 2018, la Région est également compétence pour les établissements dits en gestion déléguée (centres de détention de Châteaudun et de Châteauroux). Des actions sont également mises en place depuis décembre 2018 au sein de l'établissement d'Orléans-Saran.

Enfin, les autres actions emblématiques conduites en 2021 au titre du PACTE seront les suivantes :

- La poursuite du déploiement des DEFI sur les territoires et en réponse adaptée aux besoins des entreprises
- Le déploiement de 11 chantiers formation
- La poursuite des visas + Parcours vers l'emploi avec l'ouverture de 718 places en 2021

En complément du Programme Régional de Formation, la Région confortera différentes actions d'accompagnement des personnes vers la formation et l'emploi, au premier desquels figurent les jeunes. A ce titre, figura principalement la participation de la Région au fonctionnement des Missions Locales.

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	1 071 750,00	1 245 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne principalement la promotion du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le développement d'actions d'accompagnement des personnes impliquées dans ces parcours :

- La mobilisation du Chèque Accompagnement mis en place en février 2013 ;

- Le déploiement des Points d'Informations Conseils ayant pour objet de délivrer une information de qualité sur la VAE et de renforcer l'accompagnement des personnes vers la certification.

- La mise en œuvre, dans le cadre de l'axe 2 du PACTE, d'un appel à initiative pour identifier de nouvelles formes de Validation des Acquis de l'Expérience tenant compte d'un besoin accru d'accompagnement des bénéficiaires dans les étapes. 255 000 € de crédits de paiements sont prévus pour cette mesure.

QUALITE DE FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	2839	31/12/2021	SOCLE - LISIBILITE OFFRE FORMATION_ETOILE	**100 000,00**

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	2827	31/12/2020	PACTE - Axe 3 - 31 - EVALUER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES - 20	1 500 000,00	**10 000 000,00**
AE	2020	2829	31/12/2020	PACTE - Axe 1 - 10 - LISIBILITE OFFRE FORMATION_ETOILE	200 000,00	**-100 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	0,00	1 670 000,00	0,00	0,00

Ce programme est financé en grande partie au titre du PACTE, avec notamment :

- Le chantier professionnalisation mentionné précédemment au titre de la mise en œuvre du PRF. Il fera l'objet d'une prestation extérieure. L'Autorisation d'Engagement est abondée de 10 M€ et 1,5 M€ de crédits de paiement sont prévus au BP 2021.

- L'évolution du site Etoile avec l'ouverture d'une AE de 100 000 € et 50 000 € de crédits de paiement inscrits au BP 2021.

SYSTEME D'INFORMATION – FORMATION PROFESSIONNELLE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SYSTEME D'INFORMATION - FORMATION PROFESSIONNELLE	Investissement	465 000,00	260 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du Projet d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI), 512 500 € sont programmés pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage avec :

- L'amélioration de la plateforme ZEFIR,
- La finalisation de l'interface avec le SI de la DGFP AGORA.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance et du PACTE, en matière de formation, la Région décline de nouvelles mesures afin de rapprocher les stagiaires de la formation en territorialisant l'offre de formation avec la mise en place d'un appel à initiative « tiers lieux de compétence » qui vise à offrir des espaces de formation digitalisés, avec espaces de co-working, sur les territoires, au plus près des besoins des entreprises et des stagiaires. 1 M€ de crédits de paiement sont réservés pour 2021 sur cette opération.

Enfin, dans le cadre de la transformation de l'outil de formation (Axe 3 du PACTE), le déploiement de E-Margos pour la dématérialisation des signatures de feuilles d'émargements des formations sera réalisé en 2021.

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	2101	31/12/2021	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	**250 000,00**
AE	2021	21550	31/12/2027	GIP ALFA CENTRE	**8 000 000,00**

L'AE 2021-2101 rassemble les actions conduites en matière de lutte contre le décrochage mises en œuvre au titre de Assure ton avenir.

L'AE 2021- 21550 est calée sur la durée du CPER 2021-2027 afin de permettre le financement du Gip Alfa Centre, carif-oref pour le Centre-Val de Loire, qui porte les

missions d'observation emploi-formation, de diffusion de l'information sur l'offre de formations, initiales (scolaire et apprentissage) et continues en région et de professionnalisation des acteurs de l'orientation et de la formation.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	1578	31/12/2021	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION	500 000,00	**50 000,00**
AE	2020	1917	31/12/2021	VALORISATION DES METIERS ET FORMATIONS 2020-2021	2 378 000,00	**250 000,00**

L'AE 2020-1578 dédiée à l'intervention régionale en faveur de la mise en réseau des structures de l'accueil, de l'information et de l'orientation, dans le cadre du SPRO est abondée à hauteur de 0,05 M€.

L'AE 2020-1917 « valorisation des métiers et des formations » est abondée de 0,25 M€ afin de poursuivre le déploiement de la compétence d'information sur les métiers et les formations auprès des publics scolaires (collégiens, lycéens), des apprentis et des étudiants.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)	Fonctionnement	3 300 000,00	3 300 000,00	170 000,00	0,00

Les crédits disponibles sur l'AE 2020-1917 « valorisation des métiers et des formations » d'un montant de 1 309 010 €, permettront de :

- Organiser une édition 2021 « 100% numérique » des forums d'orientation avec une distinction cette année entre un évènement régional en février 2021 à destination des lycéens en terminale et des évènements destinés aux collégiens, en mars-avril 2021 visant à favoriser la découverte des métiers.

- Proposer une offre de services renouvelée sur les métiers et les formations déployée au plus près des établissements scolaires par les chargés de mission Ingénierie Orientation (publications, journées découvertes, interventions des branches professionnelles, visites d'entreprises…) afin de nourrir notamment le *Parcours Avenir* proposé aux collégiens à partir de la 6ème et aux lycéens. Cette offre de services sera labellisée afin de garantir la délivrance d'une information neutre et objective pour les établissements qui la mobiliseront. En complément, des actions seront développées avec les universités pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire dans l'enseignement supérieur. L'innovation dans les pratiques continuera d'être recherchée afin de combiner des actions et évènements organisés en présentiel et des services accessibles en distanciel.

- Déployer les Petites Fabriques de l'orientation, avec l'appui d'une AMO, sur chaque bassin d'emploi pour favoriser l'interconnaissance et les échanges de pratiques, soutenir la mise en relation avec les entreprises et la connaissance des métiers ; l'objectif est d'activer une Petite Fabrique de l'orientation par mois.

- Soutenir l'action des Campus des métiers et des qualifications (CMQ) : en complément des Campus PATMAT (patrimoines, métiers d'art et tourisme), et ICP (Industries cosmétique et pharmaceutique), d'autres campus pourraient être envisagés dans le domaine des services à la personne et de la maintenance industrielle.

Les crédits dédiés au financement du Gip Alfa Centre sont dimensionnés à hauteur de 1,074 M€ afin de réduire, pour cette structure, les risques d'exposition actuels aux financements du FSE qui se sont traduits par des remboursements récurrents auprès du FSE depuis 2015.

L'intervention régionale en faveur de la mise en réseau des structures de l'accueil, de l'information et de l'orientation, dans le cadre du SPRO ciblera le soutien des projets collaboratifs portés par les SPRO locaux, tels que le « Hack ton orientation » (28), le portefeuille de compétences expérimenté avec l'application Day tripper (36), ou encore l'arbre des talents comme soutien à la valorisation des compétences. 0,316 M€ sont prévus.

L'action conduite en matière de lutte contre le décrochage rassemble les opérations Assure ta rentrée et Assure ton avenir. Ces dispositifs mis en œuvre dans chaque département ont été renforcés en 2020 afin de prévenir les effets de la crise sanitaire sur la situation des jeunes. 0,25 M€ sont prévus en 2021.

La valorisation des talents et des métiers continuera d'être portée dans le cadre du soutien aux Olympiades des métiers. Les crédits prévus pour 2021 (0,15 M€) permettront de soutenir la participation des jeunes apprentis, lauréats des sélections régionales, aux épreuves de sélection nationales reportées à 2021 du fait de la crise sanitaire.

Le budget prend également en charge la mise en œuvre des actions de communication pour faire connaître la compétence régionale (0,2 M€) et mettre en lumière la nouvelle offre de services de la collectivité.

Les moyens du Programme régional d'Investissement dans les compétences (piloté par la Direction de la formation professionnelle) continueront par ailleurs à être mobilisés en complément pour soutenir les projets déposés en réponse à l'appel à initiatives « innover pour l'attractivité des métiers et des formations ». Le Klub extraordinaire, dispositif mobile et innovant, inauguré en septembre 2020, reprend également sa tournée pour permettre à chaque personne de repérer ses talents et identifier les univers professionnels qui lui correspondent. Enfin, le projet IBC-identification des besoins en compétences, porté par le Gip Alfa Centre se poursuit afin de créer un outil d'information mutualisé apte à repérer finement les compétences nécessaires aux entreprises, selon les territoires et les secteurs professionnels et permettre aux acteurs de l'emploi et de la formation d'y répondre de manière adaptée en qualité et quantité.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

LES ORIENTATIONS 2021

En 2021, plus que jamais auparavant, les questions de mobilité sont au cœur des politiques régionales, à la fois en portant un service REMI très identifié et apprécié des habitants, mais aussi en agissant de manière transversale comme cela pu être démontré par exemple, voilà quelques semaines, lors du démarrage de la campagne de vaccination contre la COVID-19 ou lors des confinements ayant émaillé l'année passée. Proposer un service de qualité, modernisé, de proximité, réactif, efficace et au coût maitrisé et transparent, tels sont nos principes depuis 2016 et l'installation de la Région comme la collectivité de référence de la mobilité. Le budget 2021 en est une parfaite illustration.

S'agissant des transports interurbains, 2021 verra entrer en service la nouvelle délégation de service public en Eure-et-Loir qui ouvre la voie à ce que les autres départements connaitront dans les prochaines années : un service amélioré et renforcé sur les lignes structurantes, notamment Chartres-Orléans , et qui pose les bases d'un changement profond au niveau des motorisations avec l'arrivée de cars au Biogaz pour rendre nos transports plus vertueux encore mais également l'insertion de pénalités afin de garantir un niveau de service le plus élevé possible. Le Loiret sera également concerné en 2021 avec les premiers investissements pour le verdissement du parc des autocars. Pour améliorer les démarches autour du transport scolaire, la Région fait également le choix d'une modernisation de l'outil informatique hérité des différents départements pour l'inscription et le suivi du service.

Les discussions contractuelles avec la SNCF se poursuivront par ailleurs en 2021 suite à la décision de prolongation d'un an de la convention décidée lors de la séance plénière de décembre 2020. Cette étape doit permettre, à la fois, de mieux appréhender les conséquences de la crise sanitaire COVID, en lien notamment avec la mission Duron qui vient d'être nommée par le Gouvernement, tout en posant les bases du service projeté dans les prochaines années.

C'est au niveau des investissements que l'engagement de la Région en faveur du modèle ferroviaire sera le plus marqué avec trois axes majeurs. Tout d'abord s'agissant du réseau ferroviaire de proximité, 2021 verra trois chantiers principaux démarrer (Tours-Loches, Dourdan-La Membrolle et Tours-Chinon), en cohérence avec le plan de sauvegarde négocié avec l'Etat. L'engagement régional sera également maintenu en 2021 sur le maintien du fret ferroviaire avec cinq capillaires fret rénovés, toujours en lien avec les collectivités locales et les chargeurs.

Mais c'est évidemment sur le renouvellement et la modernisation du matériel roulant que l'effort est le plus important, avec la poursuite des investissements issus de la reprise des lignes TET (Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers), avec le lancement de la rénovation mi-vie de trains sur l'axe Paris-Chartres mais également avec la commande de nouvelles rames visant à remplacer les rames Corail encore en service et qui permettront demain de renforcer nos dessertes REMI-Express sur tous les territoires de la Région. Un effort sans précédent pour faire de l'année 2021 l'année du transport en commun !

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	219 055 180,00	21 103 000,00
Autorisations d'engagement	127 000 000,00	401 650 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTUREES ET / OU NETTOYEES (détail des enveloppes en annexes dans la partie décisionnelle)

	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	-28 476 486,89
Autorisations d'engagement	-9 300 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
Investissement	76 000 000,00	241 850 000,00	45 489 522,00	145 621 000,00
Fonctionnement	360 000 000,00	364 733 000,00	11 300 000,00	9 689 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	2867	31/12/2025	ACQUISITION MATERIEL DSP 45	**3 600 000,00**
AE	2021	2875	31/12/2025	DSP 45	**125 000 000,00**

Le renouvellement de la DSP des cars Rémi 45 est en cours, pour une attribution d'ici l'été 2021. Sans préjuger aujourd'hui du résultat final de l'appel d'offres et des négociations, il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement à hauteur de 125 M€ pour la durée de cette DSP, soit 10 ans, ainsi qu'une autorisation de programme de 3,6 M€ pour couvrir les amortissements des investissements prévus par le délégataire pour répondre au cahier des charges de la Région, intégrant notamment le verdissement du parc de cars sur les lignes régulières.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2017	1543	31/12/2024	INTERURBAIN DIVERS (TTC)	23 000 000,00	**-4 000 000,00**
AE	2018	2260	31/12/2022	CONVENTIONS AOM	6 500 000,00	**90 000 000,00**
AE	2019	2266	31/12/2025	AIDES / REMBOURSEMENTS AUX FAMILLES	5 000 000,00	**-2 500 000,00**
AE	2019	2268	31/12/2022	DSP 41	27 000 000,00	**150 000,00**

L'autorisation d'engagement relatives aux marchés interurbains divers est diminuée de 4 M€ compte-tenu de la réintégration progressive des marchés connexes (gestions de gares routières notamment) dans les DSP en cours de renouvellement, afin de trouver les synergies et de gagner en cohérence dans le service aux voyageurs.

L'autorisation d'engagement relative aux conventions AOM est abondée de 90 M€, dans une logique de fusion avec celle relative aux compensations DGD.

L'autorisation d'engagement relative aux aides et remboursement aux familles est adaptée aux montants d'aides constatés dans le cadre du règlement scolaire régional, et donc diminuée de 2,5 M€.

Enfin, l'autorisation d'engagement relative à la DSP des cars Rémi 41 est augmentée de 0,150 M€ afin de permettre la réintégration de ligne de cars Rémi ex-TER, et de prolonger cette DSP d'une année supplémentaire au-delà de son échéance de mi 2022, afin de phaser dans le temps le renouvellement des DSP régionales.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	**Investissement**	550 000,00	3 680 660,00	350 000,00	250 000,00
	Fonctionnement	134 719 687,61	133 763 270,00	9 148 131,00	8 448 675,00

En investissement, les crédits de paiement s'élèvent à 3,681 M€, en intégrant, au-delà des poses de mobilier urbain et des financements d'aménagements de points d'arrêts, les crédits relatifs aux amortissements des DSP des cars Rémi, à hauteur de 1,581 M€ pour la nouvelle DSP des cars Rémi 28, et 1,5 M€ pour la DSP des cars Rémi 45, en cours de renouvellement.

La prévision de crédit de paiement s'élève à 133,763 M€ en fonctionnement. Elle intègre une faible actualisation prévisionnelle des contractualisations, fortement dépendante de la crise Covid.

8,448 M€ de recettes sont par ailleurs prévues en fonctionnement.

COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	**Fonctionnement**	4 120 000,00	3 150 000,00	0,00	0,00

3 M€ de crédits de paiement sont réservés pour honorer les paiements liés au dernier trimestre 2020 et aux 3 premiers trimestres de 2021, dans le cadre de la mesure régionale

Mobillico, à destination des salariés habitant la région Centre-Val de Loire, et effectuant quotidiennement des trajets domicile-travail en train, pour limiter leur reste à charge à 100 € par mois au maximum.

Par ailleurs, 0,150 M€ de crédits de paiement sont proposés pour le marché relatif à l'instruction de ces dossiers, désormais ouverte à la dématérialisation.

ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	2868	31/12/2025	ACQUISITION REGIO2N PREMIUM BEAUCE	**114 500 000,00**
AP	2021	2870	31/12/2023	ADAPTATIONS REMISAGE EN PROVINCE	**5 700 000,00**
AP	2021	2879	31/12/2026	RENOVATION MI-VIE TER 2N NG	**57 155 180,00**
AP	2021	2869	31/12/2025	INSTALLATIONS MAINTENANCE PCLM (HORS FONCIER et hors ETUDES	**15 000 000,00**
AP	2021	2871	31/12/2025	TOUR EN FOSSE SPDC	**12 500 000,00**

Une nouvelle autorisation de programme de 5,7 M€ est créée pour pouvoir financer le renfort de l'alimentation électrique des voies de service à Orléans, afin d'accueillir dans de bonnes conditions les 32 nouvelles rames Régio2N Rémi Express.

Une nouvelle autorisation de programme de 57 155 180 € est créée pour pouvoir réaliser en 2021 les études et, à partir de 2022, la rénovation mi-vie des rames TER2N NG circulant sur la ligne Paris-Chartres-Le Mans.

Par ailleurs, trois autorisations de programme sont créées pour pouvoir financer le renouvellement de rames Corail utilisées pour les trains Rémi sur les dessertes de la Beauce (Paris-Etampes-Orléans) et de Paris-Chartres-Le Mans :

- Une première de 114,5 M€ pour l'acquisition de rames supplémentaires Régio2N Premium.
- Une deuxième de 12,5 M€ pour la réalisation d'un tour en fosse à Saint Pierre des Corps, installation de maintenance permettant une exploitation optimisée, et de réduire d'une unité le besoin supplémentaire en rames Régio2N.
- Une troisième de 15 M€ pour la réalisation d'installations de maintenance à Chartres, permettant une exploitation optimisée, et de réduire d'une unité le besoin supplémentaire en rames Régio2N.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2017	1534	31/12/2024	ACQUISITION ZGC OCCASION PDLL	36 000 000,00	**-20 589 734,00**
AP	2017	1535	31/12/2021	COMPTEURS VOYAGEURS LOGICIEL	110 000,00	**75 000,00**
AP	2018	2239	31/12/2021	REGIOLIS HYBRIDES	500 000,00	**-250 000,00**
AP	2020	2284	31/12/2021	ETUDES INSTALLATION MAINTENANCE PCLM - AMO	100 000,00	**250 000,00**
AP	2014	1191	31/12/2022	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	55 600 000,00	**14 000 000,00**

L'AP relative à l'acquisition de rames d'occasion ZGC Pays de la Loire est diminuée de 20,6 M€, du fait d'une limitation à 7 rames du nombre de rames cédées par la Région Pays de la Loire, déjà financées et reçues en Centre-Val de Loire au cours des deux dernières années.

L'AP relative à l'implémentation d'un logiciel de traitement des compteurs automatiques de voyageurs embraqués est abondée de 75 000 € pour intégrer les données de l'ensemble des rames équipées.

L'AP relative au prototype de Régiolis hybride, auquel participe la Région auprès d'Alstom, SNCF et des 3 autres Régions concernées, est diminuée de 0,250 M€ pour s'ajuster à la convention signée.

L'AP relative à l'AMO de la Région pour la réalisation d'installations de maintenance à Chartres est abondée de 0,250 M€ afin de mener l'ensemble des investigations nécessaires.

L'AP relative à la maintenance lourde du matériel roulant exploité par la SNCF dans le cadre de la convention TER est abondée de 14 M€ afin de pouvoir financer les opérations du fait de la prolongation de la convention.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	51 058 565,08	185 313 607,14	33 600 000,00	144 600 000,00
	Fonctionnement	10 377 000,00	8 636 730,00	2 089 869,00	1 178 325,00

En investissement, les crédits de paiement s'élèvent à 185,31 M€,

- dont 124,6 M€ pour l'acquisition des 32 rames Rémi Express (dont les 4 premières sont désormais livrées) et qui font l'objet de recettes à hauteur de 134,6 M€ grâce à la convention signée avec l'AFITF,
- dont 19,31 M€ pour la réalisation du nouveau technicentre à Orléans-Québec, et qui font l'objet en 2021 d'une recette à hauteur de 10 M€ dans le cadre de la convention signée avec l'AFITF.

Une convention pluriannuelle a été conclue en 2014 avec SNCF sur la maintenance lourde du matériel roulant (opérations telles que le remplacement de moteurs ou d'autres éléments structurants qui permettent de prolonger la durée de vie du matériel). 8,33 M€ sont prévus au titre des crédits de paiement.

Concernant les crédits-baux relevant des programmes d'acquisition de 5 TER2Nng et 6 ZGC, ainsi que des 14 rames REGIO2N, 8,483 M€ de crédits de paiement sont prévus. En regard, 1,18 M€ de recettes sont attendues.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	2872	31/12/2022	ETUDE TOURS LOCHES	**200 000,00**

Une nouvelle AP est proposée à hauteur de 0,200 M€ afin de pouvoir engager une étude partenariale sur l'avenir de la ligne Tours-Loches, dans le cadre d'une démarche de concertation avec les acteurs du territoire.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2017	1452	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET AUXY JURANVILLE MONTARGIS	2 200 000,00	**-954 000,00**
AP	2018	2244	31/12/2023	CPER 1- CHARTRES COURTALAIN - PHASE 2	20 600 000,00	**5 580 000,00**
AP	2015	15309	31/12/2022	CPER - 1 - TRAVAUX TOURS LOCHES (2015-2020)	38 200 000,00	**3 375 000,00**

Enfin, l'autorisation de programme relative aux travaux de sauvegarde de la ligne capillaire Auxy-Juranville est réduite de 0,954 M€, compte-tenu du montant final de la convention de financement proposée par SNCF Réseau.

L'AP relative à la deuxième phase de travaux de sauvegarde de la ligne Chartres-Courtalain dans le cadre du CPER 2015-2020 est abondée de 5,580 M€, conformément à l'avenant au CPER 2015-2020 de juillet 2020 qui traduit le protocole d'accord avec l'Etat.

L'AP relative aux travaux de sauvegarde de la ligne Tours-Loches dans le cadre du CPER 2015-2020 est abondée de 3,375 M€, pour tenir compte du dépassement présenté par SNCF Réseau postérieurement à la signature de l'avenant au CPER 2015-2020 qui traduit le protocole d'accord avec l'Etat.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	**Investissement**	8 831 177,92	39 489 921,36	9 500 000,00	0,00

Dans le cadre de son engagement pour la sauvegarde du fret ferroviaire, en lien avec l'Etat et les chargeurs, la Région prévoit de consacrer 1,96 M€ de crédits de paiement à cinq projets de sauvegarde du capillaire fret, notamment entre les Aubrais et Patay.

La sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire pour les voyageurs se poursuit, conformément au protocole d'accord signé avec l'Etat le 20 février 2020, et traduit dans l'avenant au CPER 2015-2020 de juillet 2020.

Au total, 35 M€ de crédits de paiement sont prévus sur ces opérations en 2020, pour permettre la réalisation des études et travaux :

- 9,91 M€ pour la sauvegarde de la ligne Tours-Loches
- 8,18 M€ pour la sauvegarde de la ligne Tours-Chinon
- 16,44 M€ pour la sauvegarde de la ligne Dourdan-La Membrolle
- 0,470 M€ pour les études de la deuxième phase de travaux de sauvegarde de la ligne Chartres-Courtalain

Enfin, les autres projets du CPER conduisent aux prévisions de crédits de paiement suivantes :

- 0,437 M€ pour la suppression de passages à niveaux sur la ligne POLT
- 1,04 M€ pour le solde des études réalisées sur Orléans Châteauneuf, et 0,265 M€ sur le nœud d'Orléans

Enfin, 0,704 M€ sont prévus pour les travaux sur le Barreau Massy-Valenton.

AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION DES QUAIS ET DES GARES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	21300	31/12/2027	POLES ECHANGES MULTIMODAUX CPER	**8 000 000,00**

Conformément au nouveau CPER 2021-2027, une nouvelle AP est créée à hauteur de 8 M€, afin de poursuivre et amplifier les aménagements sur les pôles d'échanges multimodaux sur le territoire régional.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	2 994 900,00	3 968 311,50	0,00	0,00
	Fonctionnement	150 000,00	180 000,00	0,00	0,00

0,404 M€ de crédits de paiement sont prévus pour la réalisation d'opérations au sein des gares régionales en 2021, dans le cadre de la convention avec SNCF Gares et Connexion.

La mise en accessibilité des quais des gares prioritaires prévue dans le cadre du Sd'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée) régional nécessite 1,271 M€ de crédits de paiement.

Par ailleurs, 0,710 M€ sont prévus au titre de la mise en accessibilité des quais de la gare de Vierzon, prévue au CPER 2015-2020.

0,150 M€ sont prévus au titre des travaux de la plateforme routière en gare de Chartres, dans le cadre du projet global d'aménagement du pôle d'échange.

Enfin, 1,140 M€ sont prévus sur les aménagements de pôles d'échanges multimodaux sur le territoire régional.

SERVICES TER

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2014	1198	31/12/2021	CONVENTION TER 2014-2020	1 226 000 000,00	**318 000 000,00**

L'autorisation d'engagement relative à la convention TER est abondée de 318 M€, pour tenir compte notamment de la prolongation de cette convention sur 2021.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SERVICES TER	Fonctionnement	206 742 312,39	214 475 000,00	0,00	0,00

Concernant la convention SNCF TER, les crédits de paiements prévus en 2021 correspondent au montant de 214,25 M€, pour tenir compte des évolutions d'offre

intervenant en 2021 (circulation des 4 rames Régio2N notamment) et d'effets liés au Covid.

Des crédits de paiement de 0,100 M€ sont prévus pour une AMO accompagnant la Région pour préparer la convention TER au-delà de fin 2021.

INTERMODALITÉ ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1443	31/12/2025	BILLETTIQUE JV MALIN 2021-2025	**1 000 000,00**
AP	2021	2874	31/12/2024	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO	**1 000 000,00**
AE	2021	2876	31/12/2024	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO	**1 000 000,00**
AE	2021	2877	31/12/2021	AIDE ACQUISITION VAE / TROTTINETTES / VELOS PLIANTS	**1 000 000,00**

Une nouvelle AP de 1 M€ est créée pour mettre en œuvre le plan régional des mobilités vélo, approuvé en octobre 2020, sur la partie investissement (stationnements vélo notamment).
Une nouvelle AE de 1 M€ est créée pour mettre en œuvre le plan régional des mobilités vélo, approuvé en octobre 2020, sur la partie fonctionnement, à laquelle s'ajoute une nouvelle AE spécifique pour les aides individuelles.

Enfin, une nouvelle AP de 1 M€ est créée pour développer la billettique multimodale JV Malin sur la période 2021-2025 en lien avec la SNCF.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	1443	31/12/2021	BILLETIQUE JV MALIN	1 000 000,00	**-273 000,00**
AP	2018	2234	31/12/2021	EQUIPEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	3 000 000,00	**300 000,00**
AP	2018	2238	31/12/2021	ELEMENTS INTERMODALITES	1 200 000,00	**-1 000 000,00**

L'AP relative au déploiement d'une billettique scolaire est abondée à hauteur de 0,3 M€ pour compléter l'équipement sur le réseau des cars Rémi 45 dans le Loiret.

L'AP relative aux éléments divers d'intermodalité est diminuée de 1 M€ au vu du rythme de consommation des crédits.

Enfin, l'AP relative à la billettique interopérable JV Malin est diminuée de 0,273 M€, au vu du rythme de consommation des crédits.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	**Investissement**	3 377 750,00	3 820 000,00	349 375,00	0,00
	Fonctionnement	1 991 000,00	2 328 000,00	57 000,00	57 000,00

0,5 M€ de crédits de paiement sont prévus pour le déploiement d'un nouveau système d'information multimodal JV Malin, et 0,2 M€ pour son fonctionnement en 2020. La Région

est appuyée par une AMO, qui l'aidera dans la mise en œuvre de ce projet avec 70 000 € de crédits de paiement en fonctionnement.

La poursuite du déploiement de la billettique scolaire, étendue notamment au Loiret, nécessite de prévoir 0,550 M€ de crédits de paiement en investissement, et 0,620 M€ en fonctionnement.

Le déploiement d'une nouvelle billettique interurbaine en 2021 sur les lignes régulières des cars Rémi 37, 28, 45 et 36, qui permettra un meilleur suivi des usages, de nouveaux services pour les voyageurs (vente en ligne, information en temps réel sur la circulation des cars) conduit à prévoir 2,5 M€ de crédits de paiement en investissement, et 0,2 M€ en fonctionnement. La Région est appuyée par un AMO billettique, qui l'aidera dans la mise en œuvre de ce projet, avec 0,140 M€ de crédits de paiement en fonctionnement. Par ailleurs, la poursuite du développement partenarial de la billettique interopérable JV Malin nécessite de réserver 0,120 M€ de crédits de paiement en investissement.

La mise en œuvre du plan régional des mobilités vélo nécessite 0,100 M€ de crédits de paiement en investissement, et 0,250 M€ de crédits de fonctionnement (dont 0,100 M€ pour les aides individuelles).

0,195 M€ de crédits de paiement sont prévus pour la réalisation d'études de mobilité, sur le territoire de l'Est orléanais, et pour connaître les parts modales de mobilité sur le territoire régional.

Enfin, le dispositif Mobilités rurales est reconduit en 2021, en prévoyant 0,200 M€ de crédits de paiement en fonctionnement et 85 000 € en investissement.

AEROPORTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1773	31/12/2021	FOND SUD AÉROPORT	**400 000,00**

Pour assurer le financement des investissements nécessaires à l'entretien et à la rénovation des bâtiments et des installations de l'aéroport de Châteauroux, une nouvelle AP de 0,400 M€ est nécessaire, avec 0,250 M€ de crédits de paiement en 2021, pour disposer au total de 0,777 M€ de crédits de paiement en 2021.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
AEROPORTS	Investissement	8 737 607,00	4 777 500,00	1 690 147,00	771 000,00
	Fonctionnement	1 900 000,00	2 200 000,00	5 000,00	5 000,00

L'achèvement des travaux de réalisation en 2021 du hangar de l'aéroport de Châteauroux nécessite de prévoir 4 M€ de crédits de paiement en investissement.

Le fonctionnement des aéroports de Tours et Châteauroux nécessite de prévoir respectivement 1,3 M€ (tenant compte du départ de la CCI) et 0,900 M€ de crédits de paiement en 2021.

Par ailleurs, des recettes d'investissement sont attendues :

- à hauteur de 0,200 M€ pour le remboursement par la CCI de l'avance remboursable liée à sa participation au Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours
- à hauteur de 0,571 M€ de l'Etat pour la réalisation du hangar de l'aéroport de Châteauroux

SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS	Investissement	450 000,00	800 000,00	0,00	0,00

L'implémentation d'un nouvel outil métier de gestion des transports scolaires, déployé en première phase en 2021 sur l'Indre et Loire puis sur l'ensemble du territoire régional, nécessite des crédits de paiement à hauteur de 0,8 M€.

FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE

LES ORIENTATIONS 2021

La crise sanitaire a bouleversé nos vies. Tous les secteurs ont été impactés mais il existe des arrêts qui ont davantage marqué notre quotidien. Il en est, par exemple, de la culture et du sport, qui nous permettent de nous évader des contrariétés du quotidien, qui ouvrent des perspectives sur le monde qui nous entoure et qui pourtant ont été mis à l'arrêt, alors que nous avons dû, une grande partie de l'année, rester confinés. Les traces laissées par cette année 2020 seront durables et ont nécessairement des impacts sur nos prévisions budgétaires 2021. De la même manière, le budget des Lycées prend en compte les contraintes nouvelles et l'évolution dans le mode de fonctionnement.

Le fonctionnement des lycées est perturbé depuis le mois de mars 2020. Malgré une reprise en septembre, le reconfinement et les adaptations de cours et de temps de restauration depuis novembre se poursuivent en ce début d'année. La Région a fait face en s'adaptant, en gérant les remplacements de personnels nécessaires, le tout dans un dialogue constant avec les établissements, alors même que la situation est évolutive au quotidien. Sur le plan budgétaire, la crise a eu pour conséquence de réduire certaines dépenses des lycées en 2020. En lien avec les chefs d'établissements, il a été décidé pour 2021 d'adapter la dotation globale de fonctionnement des lycées aux données budgétaires fournies par les établissements pour intégrer les sous-consommations budgétaires 2020. Il s'agit d'un mécanisme de bonne gestion, qu'il conviendra d'analyser à nouveau en 2021 et d'adapter en fonction de la réalité budgétaire observée pour chaque établissement. Ce choix a pour conséquence d'abaisser mécaniquement et ponctuellement la ligne de financement des lycées de 2,5 M€ en 2021.

Par ailleurs, les investissements sur le plan du numérique dans les lycées ont trouvé toute leur utilité en cette période. La période actuelle est un accélérateur des besoins et des réalités du numérique éducatif. La Région accompagne ce déploiement de manière très volontaire. C'est dans cette perspective que l'investissement pour les transitions numériques des lycées seront en augmentation en 2021 de 2,6 M€, portant la ligne à 6,1 M€ en investissement.

Toujours sur le plan des investissements, la ligne des équipements des lycées sera en nette hausse, à la fois du fait de reports 2020 mais aussi du choix pour 2021 de poursuivre le plan de renouvèlement des équipements de restauration. Plus largement, c'est l'investissement dans le patrimoine immobilier des lycées qui profitera d'un accélérateur important en 2021. Le choix de la collectivité, traduit dès le plan de relance, est de ne reporter aucun des investissements programmés, notamment sur le plan des travaux, afin de contribuer à l'effort nécessaire de relance de l'activité. C'est pourquoi, en 2021, la construction du lycée de Hanches montera en puissance et aucune phase de travaux autres n'a été reportée. C'est également avec cette volonté d'investir dans l'avenir que plus de 19 M€ sont prévus dans le cadre du contrat COEPI qui permettra de réduire les consommations énergétiques des lycées de la Région. Cet investissement d'ampleur vise à ce que 100% de nos lycées soient couverts dans un délai court par un dispositif d'économie d'énergie. L'impact carbone des lycées, et donc de l'institution régionale, en sera considérablement réduit. C'est ainsi plus de 102 M€ prévus en investissement dans l'immobilier des lycées en 2021.

La politique jeunesse, dont la Région est cheffe de file, tient également compte des conséquences de la crise. La Région est mobilisée, totalement à l'écoute des jeunes, pour l'animation de la concertation entre les acteurs des politiques jeunesse, pour la réponse directe aux besoins des jeunes. Dans tous ces domaines, les grandes difficultés observées conduisent à intensifier encore et à diversifier les interventions en direction de la jeunesse. Elles se veulent complémentaires d'initiatives portées par d'autres collectivités. Ce budget primitif, pris dans son ensemble, intègre pleinement les conséquences financières des

mesures du rapport d'urgence en faveur de la jeunesse, présenté lors de cette session. En outre, l'aide à l'équipement numérique a été très fortement sollicitée en 2020 à compter du confinement, puis de la rentrée. Pour 2021, nous prévoyons la continuité de l'investissement régional dans ce dispositif d'accompagnement et d'égalité des chances des lycéens.

La Région lance également le 1er appel à projets de sa nouvelle politique régionale en faveur de l'apprentissage. Cet appel à projets vise à accompagner financièrement les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les Organismes de Formation par Apprentissage (OFA) dans le développement de l'apprentissage, en lien avec les besoins en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et d'éducation.

Du côté des Etablissement de formations sanitaires et sociales, le Ségur de la santé a confirmé la pertinence de la volonté régionale d'augmenter les effectifs en formations, ce qui se traduit dans le budget des EFSS. Là aussi, Il s'agit d'investir pour l'avenir dans un secteur dont l'actualité souligne le caractère essentiel. Il est prioritaire pour la Région d'offrir les meilleures conditions de formation aux futurs professionnels de santé. Cette démarche accompagne les instituts dans leurs réorganisations et innovations pédagogiques pour répondre à ce défi. L'objectif est clair : que notre région continue à former plus d'aides-soignantes et d'infirmières pour répondre aux défis de demain.

Le monde la culture a été profondément affecté par cette crise et ce n'est sans doute pas terminé. L'année 2020 a été blanche. L'année 2021 démarre mal. Pourtant il est nécessaire de redonner des perspectives à un secteur essentiel à nos vies et à notre société. La Région s'était engagée au maintien du budget de la culture sur le mandat actuel. Cet engagement sera tenu une fois de plus en 2021 avec l'ambition que la saison culturelle puisse s'ouvrir dans une deuxième partie de l'année que nous souhaitons la plus proche possible. Dans cette attente, la Région est bien décidée à poursuivre son soutien et son accompagnement de tous les acteurs culturels, à la fois dans la création, mais également dans l'anticipation et la préparation de la reprise de la vie culturelle dans toutes ses dimensions. Ce soutien fidèle trouve également sa traduction dans le dispositif des Nouvelles Renaissances, reconduit en 2021 pour soutenir financièrement toutes les initiatives locales.

Le sport aussi a été profondément perturbé en cette période de crise. Si l'arrêt total n'est plus d'actualité, puisque certains championnats professionnels se poursuivent mais sans public, tout le secteur du sport amateur, que ce soit dans la pratique ou dans la participation aux évènements reste suspendu et en souffrance. Là encore, la Région maintient pour 2021 tous ses dispositifs à destination des associations, des ligues et comités régionaux, ainsi que du haut niveau et des clubs professionnels pour la pratique sportive, l'accession au haut niveau. La Conférence Régionale du Sport, installée en ce début d'année, constitue un cadre d'impulsion pour relancer collectivement le sport, avec tous les acteurs sportifs, publics et privés, réunis autour de cet objectif et de la perspective des jeux olympiques 2024 à Paris.

La mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité et la lutte contre les discriminations et les exclusions se poursuivra en 2021 à travers diverses actions comme le concours jeunesse de l'observatoire des inégalités. Le budget appuiera également le plan d'action pour faire « vivre une démocratie permanente en Centre-Val de Loire ». Après les secondes Assises de la Démocratie Permanente en octobre dernier, les acteurs du territoire se mobilisent pour réinventer et poursuivre le travail sur les territoires. Sont prévus également, les crédits nécessaires pour poursuivre les dispositifs d'urgence liés au Covid-19 comme l'appel à projet d'initiatives solidaires. En 2021, le financement des actions du Conseil Régional de la Jeunesse reste stable. Les travaux du CRJ se poursuivront notamment pour co-construire les politiques régionales et mettre en œuvre des projets portés par ses membres.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET *FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE*

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	76 553 957,00	925 000,00
Autorisations d'engagement	41 581 292,90	1 344 224,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTUREES ET / OU NETTOYEES (détail des enveloppes en annexes dans la partie décisionnelle)

	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	-6 725,59
Autorisations d'engagement	-6 742 968,09

CRÉDITS DE PAIEMENT

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
Investissement	119 182 000,00	154 305 000,00	1 666 000,00	2 346 100,00
Fonctionnement	145 794 000,00	147 132 600,00	11 316 000,00	13 210 600,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

IMMOBILIER DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1955	31/12/2021	EFFICACITE ENERGETIQUE FRANCE RELANCE	**6 000 000,00**
AP	2021	1214	31/12/2021	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	**4 000 000,00**
AP	2021	0013	31/12/2021	ENTRETIEN, MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE	**2 300 000,00**
AP	2021	2104	31/12/2021	ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE	**2 000 000,00**
AP	2021	2777	31/12/2021	SUIVI RISQUE PLOMB ET AMIANTE	**700 000,00**
AP	2021	0933	31/12/2021	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	**150 000,00**
AP	2021	1913	31/12/2021	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES	**1 500 000,00**
AP	2021	0012	31/12/2021	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	**160 000,00**
AE	2021	1956	31/12/2021	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES	**700 000,00**
AE	2021	1997	31/12/2021	PETITS EQUIPEMENTS EREEL ET EMOP	**420 000,00**
AE	2021	2716	31/12/2021	ABONNEMENT LOGICIEL D'ACCOMPAGNEMENT DE TRAVAUX	**272 000,00**

Il est proposé de créer des autorisations de programme pour les projets suivants :

- Dans le cadre du plan de relance de l'Etat baptisé « France Relance », volet « rénovation énergétique des bâtiments publics », l'Etat prévoit d'accompagner les Régions Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire d'engager des travaux au plus tard le 31 décembre 2021. Dans ce cadre, il est proposé une autorisation de

programme de 6 M€ qui permettra de lancer des travaux d'efficacité énergétique sur le patrimoine des lycées en 2021 en articulation avec ceux d'ores et déjà prévus au titre du COEPI.

- Des opérations d'investissement récurrentes à hauteur de 10,81 M€ dans les domaines suivants :
  - Grosses réparations et gros entretiens incluant l'accompagnement en travaux des ouvertures ou modifications de filières de formation,
  - Entretien et maintenance du patrimoine et mise en conformité réalisés par des accords-cadres de travaux,
  - Sécurité incendie de l'ensemble des lycées notamment le remplacement de système de sécurité incendie (SSI),
  - Suivi des risques de présence d'amiante et de plomb,
  - Etudes préalables et foncier,
  - Acquisition et démolition de bâtiments démontables pour répondre à des besoins de capacité d'accueil complémentaires,
  - Aide à l'investissement pour l'enseignement privé.

Sur le plan du fonctionnement, il est proposé la création d'autorisations d'engagement suivantes pour :

- Des actions récurrentes à hauteur de 1,12 M€ :
  - Petits travaux dans les lycées,
  - Petits équipements pour les équipes EREEL et EMOP.

- L'utilisation du logiciel EDIFLEX permettant un suivi et des paiements plus rapides des acomptes de chantiers ou de la plateforme ACTIVIGIE pour le suivi et la lutte contre le travail illégal sur les chantiers sont à hauteur de 0,272 M€.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2016	1912	31/12/2019	AMENAGEMENT LOCAUX ET ENTREE - GAUGUIN	3 550 000,00	**125 000,00**
AP	2018	2767	31/12/2018	BAYET RESTRUCTURATION EXTENSION RESTAURATION + FOYERS ELEVES	6 000 000,00	**700 000,00**

Deux abondements sont proposés :

- 0,125 M€ pour les travaux d'aménagement de locaux et de l'entrée du lycée GAUGUIN pour couvrir les révisions de prix des marchés de travaux et la prise en charge de frais de chantier complémentaires liés au protocole sanitaire ;
- 0,7 M€ pour la restructuration et l'extension du restaurant scolaire du lycée BAYET pour l'adaptation du projet permettant l'accueil de collégiens, projet inscrit dans le cadre de la convention Région-Département 37.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
IMMOBILIER DES LYCEES	Investissement	75 957 136,41	102 021 985,00	1 532 000,00	1 066 000,00
	Fonctionnement	6 483 245,00	9 473 100,00	109 000,00	2 091 143,00

En dépenses

- D'investissement : 102,021 M€ répartis comme suit :

  - 49,843 M€ au titre du programme Construction, réhabilitation, restructuration, en hausse de 12,9% du fait de la montée en puissance de l'opération de construction

du lycée de Hanches et d'un nombre plus conséquent d'opérations importantes en phase de travaux.

- 48,147 M€ au titre du programme Entretien, maintenance, cadre de vie, en très forte hausse (+67,70%) compte tenu de la mise en œuvre du programme de rénovation énergétique prévu dans le cadre de notre contrat COEPI estimé à 19,1 M€ pour 2021.
- 1,679 M€ au titre du programme Etudes préalables et foncier, en augmentation en lien avec l'installation de bâtiments démontables complémentaires afin de faire face à des besoins ponctuels de capacité des lycées, liés à des opérations en cours, à l'évolution de la démographie scolaire, à l'organisation des enseignements compte tenu des effets de la réforme du baccalauréat et à la disparition du groupe classe.
- 2,352 M€ au titre du programme Aide à l'investissement privé sous contrat, liée aux derniers engagements pris dans le cadre de l'actuelle mandature en 2020.

- De fonctionnement : 9,473 M€ en hausse de 3 M€ correspondant à la partie fonctionnement du COEPI (évalué à 3,143 M€ pour l'année 2021)

La part fonctionnement des contrats de performances énergétiques représente 5,262 M€ en 2021.

L'autre part importante pour 3,084 M€ concerne les travaux de maintenance en fonctionnement des 100 lycées régionaux. Ils sont réalisés par des entreprises extérieures ou les équipes EMOP et EREEL.

Il est précisé enfin que le niveau de budget pour les assurances du patrimoine des lycées est estimé à 0,76 M€ pour 2021.

En recettes

- D'investissement :

Un deuxième acompte de la participation du Conseil Départemental d'Eure et Loir pour la restructuration et l'extension de la cité scolaire Emile ZOLA à Châteaudun : 0,266 M€
Le solde pour l'Internat d'excellence au titre de l'ANRU pour l'internat du lycée Pierre Emile MARTIN : 0,8 M€.

- De fonctionnement :

Réinscription d'une recette non perçue en 2020 concernant l'indemnisation par suite de l'incendie de la demi-pension du lycée Benjamin FRANKLIN pour 1,99 M€.
0,08 M€ au titre des 7 baux locatifs des lycées sous contrat
0,011 M€ du Rectorat pour le loyer du CIO de Romorantin Lantenay et 0,01 M€ de ERDF pour la redevance d'occupation du plateau technique du lycée Blaise Pascal à Châteauroux.

SYSTEME D'INFORMATION – ENSEIGNEMENT LYCEES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SYSTEME D'INFORMATION - ENSEIGNEMENT LYCEES	Investissement	500 000,00	955 000,00	0,00	0,00

Au titre de la nécessaire adaptation de nos systèmes numériques, l'inscription d'une dépense en investissement de 0,955 M€ en 2021 permettra la poursuite du programme Système d'Information du Patrimoine et de l'Education en 2021 après notamment la mise

en place d'un nouveau portail d'interlocution avec les lycées publics et privés en 2020 nommé CORELY. Sont prévus d'être mis en place en 2021, un logiciel de gestion du patrimoine ACTIV3D, une gestion du suivi de l'ensemble des demandes des lycées dans les domaines du patrimoine et de l'éducation, un logiciel de gestion de projets (patrimoniaux, éducatifs et numériques) PROJECT MONITOR.

EQUIPEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	0007	31/12/2021	ACQUISITION RENOUVELLEMENT REPARATION DE BIENS	**12 350 000,00**

Il est proposé de créer une autorisation de programme de 12,35 M€ pour doter les établissements des équipements nécessaires à leur fonctionnement et en particulier pour la pédagogie.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	1915	31/12/2021	GRANDE CUISINE (AE)	69 000,00	**13 800,00**

Il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement grande cuisine créée en 2020 de 13 800 € pour permettre d'acquérir les matières d'œuvre nécessaires pour maintenir, réparer les installations utilisées en restauration.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	10 029 843,19	16 364 515,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	46 000,00	36 800,00	0,00	0,00

Il est proposé d'allouer des crédits de paiement suivants :

- 16,364 M€ en investissement pour l'acquisition d'équipements. Les crédits proposés sont en hausse par rapport au BP 2020 par l'effet conjugué d'un report d'opérations ralenties en 2020, compte tenu du contexte COVID et la nécessité d'accompagner la rénovation de filières technologiques et professionnelles (9 M€). Par ailleurs, ces crédits de paiement doivent permettre de poursuivre le plan de renouvèlement des équipements de restauration, nécessaire pour proposer aux usagers une qualité de service de bon niveau.

- 36 800 € en fonctionnement pour permettre aux techniciens « grande cuisine » de procéder à la maintenance préventive ou curative d'équipements destinés à la restauration collective.

FINANCEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	2736	31/12/2021	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS	**50 000,00**
AE	2021	1334	31/12/2021	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)	**50 000,00**

Dans une logique visant à prolonger l'utilisation des équipements des lycées en procédant à leur réparation, il est proposé la création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 0,05 M€ pour la réparation des biens mobiliers des lycées publics.
Par ailleurs, il est proposé la création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 0,05 M€ pour les déménagements d'équipements.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	1516	31/12/2023	LOGICIEL GESTION RESTAURATION	662 000,00	**-272 000,00**

Compte tenu de la création d'une autorisation d'engagement dédiée au financement, il est proposé de diminuer de 0,272 M€ le montant de cette AE, dorénavant exclusivement consacrée à la mise en œuvre de l'outil e-SelfOCentre, dédié au pilotage de la restauration scolaire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
FINANCEMENT DES LYCEES	**Fonctionnement**	45 916 141,00	42 547 490,00	10 435 000,00	9 502 457,00

En dépenses

Il est proposé d'inscrire 42,547 M€ en crédits de paiement dont 30,082 M€ pour le financement des lycées publics et 11,778 M€ pour le financement des lycées privés. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est ajustée afin de tenir compte, suite à des échanges avec les chefs d'établissements et sur la base d'une analyse des données fournies par des établissements, des effets du confinement et de la sous consommation sur le plan budgétaire. Compte tenu de l'évolution de la situation, ce sujet sera à nouveau analysé sur la base des comptes administratifs de chaque EPLE.

Dans cette période de crise, la Région maintient et développe l'accompagnement des lycéen.ne.s et de leur famille dans l'accès à l'internat et la restauration, mobilisable également pour les étudiants scolarisés en lycée, à travers le fonds social régional (0,57 M€). L'outil « e-SelfOCentre » utilisé par l'ensemble des lycées permet de constater un développement de l'approvisionnement en denrée locale de qualité dans les lycées. Il convient de poursuivre et approfondir son utilisation et la Région consacrera pour ce faire 0,13 M€ en 2021 à la mise en œuvre de cet outil.

En recettes

La Région prévoit la perception de recettes à hauteur de 9,502 M€ au titre du financement des lycées :

- 9,138 M€ au titre de la participation des familles aux frais de rémunération des personnels de restauration et d'hébergement des lycées publics ;
- 0,364 M€ des Départements du Cher et de l'Indre et Loire dans le cadre de conventions établies liées à l'accueil de collégiens dans des restaurants de lycées.

Il est à noter que ces recettes pourraient être revues à la baisse selon la poursuite ou non des modalités d'enseignement hybride sur tout ou partie de l'année 2021.

MOBILITÉ EUROPEENNE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1169	31/12/2021	ERAMUS PLUS LYCEENS	**310 000,00**

Il est proposé de créer une autorisation d'engagement pour les mobilités des lycéen.ne.s dans le cadre du dispositif « Erasmus + » à hauteur de 0,31 M€, montant moins important que celui inscrit au BP 2020 considérant que le Rectorat dépose dorénavant un projet pour les mobilités des établissements de l'éducation nationale.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
MOBILITE EUROPEENNE	**Fonctionnement**	307 240,00	141 612,00	240 000,00	141 000,00

Un montant de crédits de paiement de 0,141 M€ en dépenses et recettes est proposé en fonctionnement au titre du dispositif « Erasmus + ».

POLITIQUE JEUNESSE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	2217	31/12/2021	RESSOURCES NUMERIQUES	**4 080 000,00**
AE	2021	2751	31/12/2021	100 % EDUCATION	**1 844 000,00**
AE	2021	1920	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	**360 000,00**
AE	2021	1919	31/12/2021	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	**320 000,00**

Il est proposé la création d'une autorisation de programme à hauteur de 4,08 M€ au titre des ressources numériques qui permettra de fournir gratuitement aux lycéen.ne.s les ressources pédagogiques papiers ou numériques nécessaires à leur scolarité et d'accompagner, à travers l'aide à l'équipement numérique , les élèves dans l'acquisition d'un ordinateur portable.

Il est également proposé en fonctionnement la création de trois autorisations d'engagement :

- 1,844 M€ pour accompagner les projets éducatifs des établissements dans le cadre du dispositif 100% Education. Dans le prolongement des actions initiées en 2020 dans le cadre de la COP régionale, l'accent sera notamment mis sur des projets permettant aux jeunes d'agir pour le climat ;

- 0,36 M€ pour la mise en œuvre d'actions conjointes avec des acteurs du territoire en faveur de la prévention et promotion de la santé des jeunes, le soutien au sport scolaire (UNSS) et les projets « devoir de mémoire » des établissements ;

- 0,32 M€ pour proposer aux jeunes entrant en section professionnelle une aide à l'équipement professionnel, indispensable pour leur formation.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	2751	31/12/2021	100 % EDUCATION	2 034 849,00	**-298 876,00**

Compte tenu d'une année 2020 qui a vu les lycées fortement impactés dans leur organisation par la crise sanitaire, les projets mobilités notamment n'ont pu être réalisés et il est donc proposé de diminuer de 0,299 M€ l'AE 100% Education.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
POLITIQUE JEUNESSE	Investissement	3 640 020,40	5 056 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 897 374,00	3 093 998,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire 5,056 M€ de crédits de paiement en investissement : 4,7 M€ au titre des ressources numériques et 0,356 M€ au titre de la politique jeunesse et plus particulièrement du financement de la plateforme Yeps. Les crédits consacrés aux ressources numériques sont en hausse du fait d'un fort recours depuis 2020 à l'aide à l'équipement numérique.

Il est également proposé d'allouer 3,094 M€ en fonctionnement pour financer principalement :

- L'appel à projet 100% Education,
- Des actions autour de la COP Jeunesse,
- L'accompagnement éducatif des lycées : FLE (Français Langue Etrangère), UNSS, devoir de mémoire, partenariats politique de santé,
- Les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de la politique jeunesse : CRIJ, CRAJEP, FMDL,
- L'organisation d'un évènement jeunesse régional,
- L'aide régionale au 1er équipement,
- Les ressources pédagogiques non transmissibles (cahiers de TP pour l'enseignement professionnel).

La baisse du montant proposé en fonctionnement pour 2021 par rapport à 2020 s'explique principalement par une diminution des besoins en ressources pédagogiques et par la prise en charge de l'ensemble des ressources transmissibles (papier et numérique) en investissement.

NUMERIQUE EDUCATIF

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1908	31/12/2021	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	**3 933 957,00**
AE	2021	1907	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	**18 000,00**
AE	2021	1918	31/12/2022	PETITS EQUIPEMENTS SERVICE NUMERIQUE EDUCATIF (AE)	**100 000,00**

Dans un contexte qui a accéléré l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques, il est proposé de poursuivre l'acquisition et le renouvellement d'équipements informatiques dans les établissements et il est proposé pour ce faire la création d'une autorisation de programme d'un montant de 3,934 M€.

Il est également proposé la création de deux autorisations d'engagement :

- 0,018 M€ dans le cadre du partenariat avec Canopé dans l'accompagnement des établissements, articulés avec le Rectorat et la DRAAF, dans leurs projets pédagogiques ;
- 0,1 M€ pour l'acquisition d'équipements et outillages nécessaires aux équipes du service numérique éducatif pour leurs interventions dans les lycées.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	1856	31/12/2022	SERVICE NUMERIQUE (HEBERGEMENT, EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT	1 050 000,00	**186 000,00**
AE	2020	1857	31/12/2022	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES, TELEGESTION DES CFA ET EFSS	5 250 000,00	**540 000,00**

Pour permettre le financement des missions confiées au GIP, en complémentarité des actions menées par les personnels de la collectivité, il est proposé d'abonder ces AE qui ont une durée de trois années de :

- 0,186 M€ l'autorisation d'engagement « service numérique » pour le déploiement et l'évolution de l'environnement numérique de travail, enrichi de nouveaux services et pleinement mobilisés pour l'enseignement distanciel,
- 0,540 M€ l'autorisation d'engagement « maintenance informatique » pour la mise en œuvre de solutions informatiques performantes et la maintenance d'un parc informatique de 40 000 postes.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
NUMERIQUE EDUCATIF	**Investissement**	3 585 000,00	6 106 000,00	0,00	359 000,00
	Fonctionnement	2 318 000,00	2 507 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'allouer en investissement 6,106 M€ pour accompagner les transitions numériques des lycées, fortement accélérées par la crise. Il s'agit notamment de poursuivre les investissements réalisés en 2020 pour permettre l'enseignement distanciel et l'utilisation d'équipements individuels dans les établissements (élèves ou enseignants).

Il est à noter que la collectivité inscrira une partie significative de ces dépenses dans le cadre des plans de relance de l'Etat ou de l'Europe. 0,359 M€ sont attendus dès 2021 au titre du plan de relance de l'Etat pour le soutien à l'hybridation des enseignements au lycée.

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	2797	31/12/2021	IMT-SITE DREUX-METIERS DES INDUSTRIES DE LA SANTE	**600 000,00**
AP	2021	2798	31/12/2021	RESIDENCE APPRENTIS-ORLEANS METROPOLE	**3 500 000,00**
AP	2021	2799	31/12/2021	CCI 28-EXTENSION DU CFA	**1 000 000,00**
AP	2021	2987	31/12/2021	CFSA HUBERT CURIEN-CONSTRUCTION NOUVEAU CAMPUS (TECHNOPOLE)	**6 000 000,00**
AP	2021	0180	31/12/2021	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	**3 000 000,00**

Il est proposé de créer cinq autorisations de programme afin d'accompagner des projets de développement de l'apprentissage :

- Le projet porté par l'Institut du Médicament de Tours (IMT) vise à développer une offre de formation sur le Drouais dans les métiers de la pharmacie industrielle. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Campus d'Excellence CosmétoPharma. Une AP d'un montant de 0,6 M€ est prévue pour accompagner ce projet évalué à 1,19 M€.
- Le rachat et la rénovation par Orléans Métropole de la résidence des apprentis d'Orléans. Cette structure accueille 350 apprentis de 4 CFA. Le montant de l'opération s'établit à 5 M€ HT, la participation du conseil régional serait de 3,5 M€.
- L'extension du centre de formation de la CCI d'Eure-et-Loir. Cet établissement accueille 200 apprentis dans des formations de niveau BTS et bac +5 dans le secteur tertiaire (commerce et management notamment). Le montant de l'opération est évalué à 2 M€, le soutien régional porterait sur 50%.
- La relocalisation de l'école Hubert Curien et de l'ESTACOM sur le site de Lahitole à Bourges. L'école Curien et l'ESTACOM gérées par la CCI du Cher, forment en 2021 500 apprentis inscrits dans huit formations de niveau bac +3 et Bac +5 et notamment le titre d'ingénieur « Energie, risques et environnement » en partenariat avec l'INSA Centre-Val de Loire. L'implantation sur le site de Lahitole permettra d'offrir aux apprentis des conditions de formation adaptées et de renforcer les synergies avec l'INSA. Ce projet est évalué à 12 M€, l'intervention du conseil régional serait de 6 M€.
- Le plan annuel d'équipement des CFA qui permet d'adapter l'outil de formation des CFA. En 2021, le plan annuel d'équipement sera ouvert aux 84 Centres de formation d'apprentis recensés sur le territoire régional. Le plan d'équipement sera régi par le Cadre d'Intervention régional adopté par la Région lors de la session du 17 décembre 2020.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	**Investissement**	12 110 000,00	12 091 400,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement inscrits au budget 2021 correspondent à la recette qui devrait être versée par France Compétences à la Région, conformément aux termes de la convention signée, pour lui permettre d'assurer la modernisation des plateaux techniques des CFA.

Les crédits seront principalement mobilisés pour assurer le financement d'opérations immobilières lancées ces dernières années et notamment la reconstruction du CFA interprofessionnel de Blois, la restructuration et l'agrandissement de l'hébergement du CFA interprofessionnel de Joué-les-Tours, l'agrandissement du CFSA de la CCI de l'Indre et le lancement des nouvelles opérations mentionnées précédemment.

FINANCEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	2406	31/12/2021	SOUTIEN AUX TERRITOIRES	**7 800 000,00**

Les 7,8 M€ d'autorisations d'engagement permettront d'assurer la mise en œuvre de la nouvelle politique de la Région dans le domaine de l'apprentissage. La carte cible 2021 et le Cadre d'Intervention adoptés par l'assemblée régionale le 17 décembre 2020 prévoient de structurer l'action de la Région autour de thématiques fortes :

- Soutenir les formations fragiles dans les territoires
- Amorcer le lancement de nouvelles formations
- Accompagner l'évolution et l'innovation dans les pratiques pédagogiques
- Informer sur l'apprentissage, en lien avec la compétence orientation de la Région.

Ces thématiques sont mises en œuvre dans le cadre d'un appel à projets lancé depuis le 11 janvier 2021 auprès des 84 CFA implantés sur le territoire régional.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	7 000 000,00	6 141 800,00	0,00	0,00

Les crédits de paiements inscrits au budget correspondent à la recette qui devrait être versée par France Compétences à la Région pour lui permettre d'assurer sa mission d'accompagnement des CFA dans les territoires. Ces crédits permettront de financer les projets présentés par les CFA dans le cadre des quatre thématiques présentées précédemment.

AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	5 210 000,00	600 000,00	0,00	0,00

Les 0,6 M€ de crédits de paiement inscrits au budget correspondent à l'achèvement du dispositif régional d'aide aux employeurs d'apprentis. Ce dispositif a été supprimé par la loi du 5 septembre 2018 au profit d'un dispositif national.

MOBILITE DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1593	31/12/2021	ERASMUS + APPRENTISSAGE	**1 000 000,00**
AE	2021	2789	31/12/2021	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE	**90 000,00**

Si la loi du 5 septembre 2018 a considérablement réduit les marges de manœuvre des Régions dans le domaine de l'apprentissage, la Région Centre-Val de Loire a fait le choix de maintenir les dispositifs de mobilité européenne qui ont permis depuis plus de 20 ans à des milliers d'apprentis de renforcer leur qualification, leur compétence et de découvrir les pays européens.
L'action de la Région porte sur deux dispositifs de mobilité :

- Erasmus + qui s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation avec des séjours individuels en entreprise allant de 2 à 52 semaines.
- Trans' Europe Apprentissage qui permet à des classes – groupes d'apprentis d'effectuer des séjours d'une semaine dans une dynamique de découverte professionnelle et culturelle.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
MOBILITE DES APPRENTIS	**Fonctionnement**	1 052 983,50	958 200,00	450 000,00	400 000,00

Les crédits de paiement permettront d'assurer le financement des projets de mobilité lancés en 2019, 2020 et 2021.

FINANCEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1532	31/12/2021	ACTIONS PARTENARIALES	**1 200 000,00**

L'AE 2021-1532 « Actions partenariales » est créée afin de financer l'offre de formations d'aide-soignant.e délocalisées, le partenariat avec l'ANFH ainsi que l'universitarisation des formations.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	2403	31/12/2021	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	77 400 000,00	**1 100 000,00**

L'AE 2020-2403 « Financement des établissements », abondée en DM3 est portée à 78,5 M€ et sa date de caducité fixée au 31 décembre 2021. Elle permet le financement du fonctionnement des instituts de formation sanitaire et sociale qui relève de la compétence régionale.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	38 550 700,00	42 300 795,00	0,00	300 000,00

Les crédits fléchés sur l'AE 2020-2403 « Financement des établissements » pour un montant de 40,85 M€, permettront de tenir compte :

- Des effets du Ségur de la santé, concernant d'une part la revalorisation de la rémunération des personnels des instituts de formation sur le modèle de ce qui est pratiqué au sein des établissements de santé (pour un montant estimé à 1,25 M€ annuels), et d'autre part la revalorisation à hauteur de 20% des indemnités de stage des 3 600 étudiants infirmier.es, des 96 ergothérapeutes et des 360 masseurs-kiné (soit au total 4 056 étudiants pour un coût supplémentaire estimé à 0,7 M€ annuels).

- De l'augmentation du nombre de places en formation d'infirmier.es (IDE) et d'aide-soignant.es (AS), initialement inscrite dans la plateforme d'engagement « pour une région 100 % santé » adoptée par la Région en novembre 2019. Le Ségur de la Santé, dont les conclusions ont été publiées en juillet 2020, confirme l'initiative régionale mais en l'inscrivant dans une temporalité plus contrainte : 406 AS et 241 IDE supplémentaires sont attendus d'ici 2022, contre un objectif régional initialement affiché de + 400 AS et + 300 IDE d'ici à 2025.

En complément, les financements du Pacte continueront d'être mobilisés par ailleurs pour soutenir le développement de l'offre de formation aide-soignante et ambulancier, via notamment des opérations de type DEFI ; 2 IFA (Institut de formation d'Ambulancier) pourraient ouvrir en 2021, l'un à Chartres et l'autre dans l'Indre et/ou le Cher. 0,6 M€ pourraient être mobilisés à ce titre sur le PACTE. Le développement de l'apprentissage dans les formations sanitaires sera également favorisé.

Les crédits prévus sur les AE 2020-1532 et 2021-1532 « Actions partenariales » permettent avec un montant de crédits de 1,45 M€ de poursuivre les actions engagées sur cet axe : partenariat avec l'ANFH, actions délocalisées, financement du Collégium Santé, Universitarisation des formations sanitaires…

Ces places supplémentaires feront l'objet d'un financement de l'Etat dans le cadre du Plan de relance dont 0,3 M€ sont attendus en 2021.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1313	31/12/2025	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	**3 250 000,00**
AP	2021	1314	31/12/2025	PPI GROS ENTRETIEN	**2 000 000,00**
AP	2021	1315	31/12/2025	INFORMATISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	**500 000,00**
AP	2021	2800	31/12/2021	IFSI CHATEAUROUX -RELOCALISATION	**9 700 000,00**

Ouverture d'une AP 2021-1313 pluriannuelle « PPI Equipement » d'un montant de 3,25 M€ sur la période 2021-2025 afin de reconduire le soutien financier apporté au plan annuel d'équipement (PAE) des EF2S.

Ouverture d'une AP 2021-1314 pluriannuelle « PPI Gros entretien » pour couvrir 2021 à 2025, à hauteur de 2 M€ afin de contribuer au financement d'opération d'aménagement ou d'entretien des locaux.

Ouverture d'une AP 2021-1315 pluriannuelle « informatisation pédagogique et administrative » pour couvrir 2021 à 2025, à hauteur de 0,5 M€.

Ouverture d'une AP 2021-2800 pluriannuelle « IFSI Châteauroux – relocalisation » d'un montant de 9,7 M€ (dont 0,6 M€ d'équipements), dédié à la reconstruction de l'IFSI de Châteauroux sur le site Balsan, projet pour lequel la Région assurera la maîtrise d'ouvrage. La Région devrait récupérer sur ce projet le FCTVA à hauteur de 1,5 M€ ainsi qu'un financement de l'Etat au titre du plan de relance (2 M€) et une participation du Centre hospitalier de Châteauroux. Ces recettes seront perçues au-delà de l'exercice 2021.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	3 400 000,00	1 950 000,00	0,00	610 000,00

Les dépenses prévues visent à :

- Accompagner les projets immobiliers en cours, dont le lancement des études préparatoires pour le projet immobilier de l'IFSI de Châteauroux (0,1 M€) et la réalisation d'une étude complémentaire pour le choix définitif de localisation de l'IFSI de Montargis, entre le site actuel de Châlette et celui d'Amilly, pour un montant de 0,02 M€.
- Assurer la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle en matière d'équipements, avec des besoins renforcés pour 2021 compte tenu de l'augmentation du nombre des places de formation. Les crédits 2021 d'un montant 0,706 M€ sont dédiés à l'équipement administratif et pédagogique (mobilier, matériel de simulation, équipements informatiques…).
- Poursuivre le financement de travaux d'entretien dans le cadre de la « PPI gros entretien » pour un montant prévisible de crédits de paiement de 0,647 M€.
- Consacrer un montant prévisible de crédits de paiement de 0,096 M€ afin d'assurer le financement des actifs et des serveurs au titre de la PPI « informatisation pédagogique et administrative ».
- Inscrire un montant de 0,126 M€ sur l'AP 2018-1009 « travaux accessibilité » afin de continuer à accompagner les établissements dans la mise en conformité de leurs locaux au regard des normes d'accessibilité handicap.
- Prévoir enfin, 0,05 M€ de crédits au titre de l'AP 2020-2310 « SI FSS », créée en DM3 2020 pour les développements de la solution logicielle inter-régionale de gestion des Instituts Sanitaires et Sociaux « SolSTISS ».

Une recette prévisionnelle de 0,61 M€ est inscrite au titre de la participation du Centre Hospitalier d'Amboise à la reconstruction de l'IFSI livré en 2018, correspondant au prix de la revente des anciens locaux de l'institut de formation.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	2405	31/12/2021	AIDES AU 1 ER EQUIPEMENT	**30 000,00**
AE	2021	2404	31/12/2021	GESTION DES BOURSES	**232 300,00**
AE	2021	2680	31/12/2022	FOND SOCIAL REGIONAL	**30 000,00**
AE	2021	4010	31/12/2021	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES	**10 500 000,00**

Création de l'AE 2021-2405 « Aide au 1er équipement » dédiée au paiement de l'aide aux élèves aide-soignant.es, pour un montant de 0,03 M€.
Ouverture d'une AE 2021-2404 – « Gestion des bourses » : permettant le paiement des frais de gestion du marché des bourses confié à l'ASP (Agence de services et de paiement).
Reconduction d'une AE dédiée à la mise en œuvre du Fonds social destiné aux apprenants du Sanitaire et du social confrontés à des difficultés financières passagères : AE 2021 – 2680 « Fonds social » d'un montant de 0,03 M€.
Ouverture d'une AE 2021-4010 « Bourses sanitaires et sociales » dimensionnée à hauteur de 10,5 M€ afin d'assurer le paiement des bourses attribuées aux élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	**Fonctionnement**	4 265 300,00	10 645 805,00	0,00	0,00

Les crédits 2021 permettront d'assurer le versement des bourses pour un montant prévisionnel de 9,958 M€ tenant compte de la revalorisation annuelle du montant des bourses (+ 1,1 %), constatée depuis deux ans ainsi que de l'augmentation « mécanique » du nombre de boursiers liée à l'augmentation des quotas. Pour information, environ 52 % des étudiants IDE sont boursiers pour un montant moyen de 2 800 € et 58 % des élèves AS sont boursiers pour un montant moyen de 3 300 €.

Ce programme permet également le paiement des frais de gestion à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le versement des bourses, de l'aide au 1er équipement pour les élèves aide-soignant.es ainsi que du fonds social.

A signaler par ailleurs l'inscription d'un montant hors AE de 0,541 M€ pour assurer le paiement de la prime de précarité de 150 € pour les étudiants boursiers, annoncée par le gouvernement en novembre 2020 et qui fait l'objet d'une compensation intégrale au titre de la loi de finances 2021.

SYSTEME D'INFORMATION - FSS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SYSTEME D'INFORMATION - FSS	**Investissement**	0,00	50 000,00	0,00	0,00

Les crédits identifiés sur ce programme visent, à couvrir les développements relatifs à l'accrochage au SI AGORA de l'Etat qui doit permettre d'assurer un suivi mutualisé des

demandeurs d'emploi en formation ainsi que les développements de SOLSTISS (solution mutualisée de suivi financier des établissements sanitaires et sociaux sur le marché EPSILON, commune à plusieurs Régions).

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1473	31/12/2023	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE 2022 INV	**100 000,00**
AP	2021	1124	31/12/2023	FONDS D'INVESTISSEMENT ARTS VISUELS	**300 000,00**
AE	2021	2371	31/12/2021	CREATIONS ARTS VISUELS	**88 500,00**
AE	2021	2372	31/12/2021	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS VISUELS	**98 500,00**

Deux autorisations de programme pluriannuelles sont proposées, l'une pour le financement de la biennale d'architecture, cela permet d'assurer l'acquisition d'œuvres produites spécifiquement dans ce cadre pour 0,1 M€, la seconde pour la participation de la Région au financement de matériel, notamment pour les centres d'art pour 0,3 M€.

Deux autorisations d'engagements doivent permettre d'assurer le financement des aides à la création dans le domaine des arts visuels pour 0,088 M€ et pour le financement des expositions et des résidences d'artistes pour 0,098 M€.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	1472	31/12/2022	AMBITION CULTURELLE - STRUCTURATION ARTS PLASTIQUE	180 000,00	**30 000,00**
AE	2020	2370	31/12/2021	INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES 2020-2021	1 400 000,00	**20 000,00**

Les ajustements proposés permettent de prendre en considération les processus de labellisation en cours pour les centres d'art et la mise en œuvre sur le plan opérationnel du schéma d'orientation pour les arts visuels.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Investissement	735 000,00	380 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 166 380,00	2 295 460,00	1 000,00	1 000,00

Au titre du présent budget, le secteur de l'architecture de l'art contemporain connaîtra en 2021 des ajustements liés aux travaux engagés dans le cadre de la conférence permanente consultative de la culture (CPCC) et de la mise en œuvre du schéma d'orientation pour les arts visuels (SODAVI).

En investissement, les crédits de paiement ouverts permettront de couvrir l'acquisition de la commande artistique pour le domaine de Chaumont, l'acquisition d'œuvres pour la future biennale d'architecture portée par le FRAC ainsi que l'équipement et la maintenance de celui-ci.

En fonctionnement, le montant principal des crédits est consacré au financement de l'établissement public de coopération culturelle FRAC Centre-Val de Loire pour 1,207 M€. Au titre des institutions d'arts plastiques, une augmentation est prévue dans le cadre de la

labellisation du centre d'art des Tanneries à Amilly. Il s'agit du 1er centre d'art pour lequel cette labellisation est mise en place sur le territoire régional. Les crédits ainsi consacrés aux institutions d'art plastique s'élèveront à 0,7 M€ quand ils étaient à 0,638 M€ en 2020, il s'agit de prendre en considération la situation particulièrement difficile des acteurs de ce secteur.

Sur le plan de l'aide à la création, les crédits mobilisés se situeront à 0,063 M€ (en 2020, ils s'établissaient à 0,036 M€). Le montant consacré aux expositions, manifestations et résidences dans ce secteur est maintenu et s'établit à 0,182 M€.

SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1466	31/12/2021	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS CENTRE VAL DE LOIRE 2021	**1 103 100,00**
AE	2021	1467	31/12/2021	INSTITUTIONS ET RESEAUX DE SPECTACLE VIVANT 2021	**1 174 495,00**
AE	2021	2210	31/12/2021	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE	**266 000,00**
AE	2021	1468	31/12/2021	FORMATIONS ARTISTIQUES	**183 000,00**
AE	2021	2375	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE MOBILITES DES ARTISTES	**155 000,00**
AE	2021	2376	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE RESIDENCES CREATION ET PARCOURS DE PROD.	**505 000,00**
AE	2021	2377	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE INSERTION PROFESSIONNELLE	**251 900,00**
AE	2021	2378	31/12/2021	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT	**226 000,00**

Huit autorisations d'engagement sont proposées dans le cadre de la mise en œuvre de ce budget 2021 permettant, en premier lieu, d'assurer le financement, au titre du contrat d'objectifs et de moyens, de l'orchestre symphonique Tours-Centre Val de Loire, ensuite d'assurer la mise en œuvre des contrats d'objectifs et de moyens avec les institutions et réseaux du spectacle vivant, ainsi qu'avec les théâtres de ville.

Dans le prolongement de la conférence permanente consultative de la culture et au titre des ambitions culturelles portées par le conseil régional, la mobilité des artistes, les résidences de création et la mise en œuvre des parcours de production solidaire feront aussi l'objet d'une ouverture d'autorisations d'engagement, comme l'intervention régionale au titre de l'insertion professionnelle.

S'agissant des festivals et manifestations du spectacle vivant, le niveau d'ouverture de cette autorisation d'engagement tient compte évidemment de la dernière décision modificative sur le budget 2020. Le niveau d'intervention de la Région restera comparable à celui de l'année précédente.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SPECTACLE VIVANT	Investissement	531 000,00	530 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	8 394 917,00	8 931 219,00	0,00	750 000,00

Sur le plan des investissements, l'année 2021 permettra d'assurer le dernier versement de la contribution régionale au projet de la maison de la culture de Bourges, pour un montant de 0,5 M€. Cette nouvelle « maison » ouvrira ses portes au second semestre 2021 et permettra d'engager une nouvelle étape d'ampleur pour ce territoire.

En matière de fonctionnement, et conformément au contrat d'objectifs et de moyens, l'intervention du conseil régional pour 2021 restera équivalente à ce qu'elle avait été en 2020 pour l'orchestre régional, les crédits ainsi consacrés à ce soutien seront de 1,103 M€. L'évolution entre les deux budgets tient, en partie, au paiement des soldes des subventions accordées dans le cadre de la mise en œuvre du fonds de soutien visant à accompagner les structures culturelles face à la crise sanitaire. Ce sont 200 structures qui ont ainsi bénéficié d'un soutien exceptionnel en 2020 et pour lesquelles, il convient de verser le solde de la subvention 2021. Les crédits nécessaires pour cela s'élèvent à 0,17 M€.

Au titre des festivals et manifestations, ce sont 0,79 M€ qui seront mobilisés.

En matière d'insertion professionnelle, ce sont 0,751 M€ qui pourront être consacrés à l'accompagnement des structures culturelles avec notamment une coopération particulière en matière de formation professionnelle en lien avec la FRACAMA.

Le soutien aux formations artistiques sera porté à 1,626 M€, avec une attention particulière pour la mobilité des artistes, considérant que ces coopérations doivent pouvoir être soutenues dans la perspective de la réouverture des lieux et afin de faciliter la diffusion des œuvres.

Au titre des dispositifs d'aide à la création, la Région interviendra à hauteur de 0,51 M€ ; par ailleurs et dans le cadre de ces soutiens destinés aux institutions, aux lieux et aux réseaux, la Région consacrera 3,543 M€, ainsi que 0,285 M€ pour le financement des contrats régionaux de théâtres de villes.

Enfin, considérant qu'il est nécessaire de développer les réseaux et les solidarités, la Région amplifiera son soutien aux lieux intermédiaires en y consacrant 0,15 M€.

INDUSTRIES CULTURELLES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	2400	31/12/2021	COM TV INVESTISSEMENT	**460 000,00**
AE	2021	2382	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE COM TV FCT	**350 000,00**
AE	2021	2383	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE FOND DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES CNM	**40 000,00**
AE	2021	2380	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE CNC ACC	**27 000,00**
AE	2021	2381	31/12/2021	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES	**112 700,00**
AE	2021	2369	31/12/2021	INDUSTRIES CREATIVES	**80 000,00**

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur des industries culturelles et notamment de l'audiovisuel, la Région maintient ses interventions dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens qui permet, au titre de l'investissement, de soutenir les œuvres audiovisuelles, avec l'ouverture d'une autorisation de programme de 0,46 M€ et au titre du fonctionnement avec l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 0,35 M€ pour soutenir les télédiffuseurs.

Les partenariats avec le Centre National de la Musique (CNM) et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) sont reconduits dans le cadre de conventions, ses engagements se traduisent par l'ouverture de deux autorisations d'engagement. Deux

autres AE sont ouvertes afin d'assurer les soutiens aux manifestations et à la création pour 0,112 M€ et 0,08 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	1 686 000,00	1 874 529,00	60 000,00	60 000,00
	Fonctionnement	3 438 650,00	3 358 388,00	80 000,00	15 000,00

En matière d'investissement, les crédits de paiement permettront en premier lieu de financer conformément aux termes de la convention de développement cinématographique et audiovisuelle avec le CNC, les aides à la création et à la filière pour un montant de 1,479 M€. 0,322 M€ seront consacrés au financement des œuvres audiovisuelles dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens. Enfin, 0,03 M€ seront attribués à l'agence CICLIC au titre du renouvellement de ses équipements.

La contribution au fonctionnement de l'agence CICLIC constitue la part principale des moyens consacrés à ce secteur, avec 2,622 M€. L'agence poursuivra son travail de soutiens aux acteurs de la filière, avec une attention renforcée, comme elle l'a fait en 2020, afin d'accompagner au mieux les auteurs, écrivains, réalisateurs, producteurs, éditeurs… Son action en matière d'éducation artistique continuera d'être déclinée sous des formats nouveaux afin de tenir compte des conditions particulières d'éducation. A noter que l'agence aura par ailleurs à mettre en œuvre l'acquisition d'une unité pour le remplacement d'un cinémobile permettant ainsi à notre région de continuer à offrir à ses habitants un outil sans équivalent de diffusion cinématographique.

Au titre de la formation et des réseaux, la Région accompagnera dans le cadre d'un nouveau partenariat avec les régions Bretagne et Pays de Loire une action de formation et de coopération à l'échelle européenne (European Audiovisuel Entrepreneurs), l'objectif étant de favoriser les coproductions internationales.

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1609	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE CONTRATS REGIONAUX PACT	**3 206 000,00**
AE	2021	2391	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS	**110 000,00**
AP	2021	0006	31/12/2023	OPERATION DE DEVELOPPEMENT LOCAL INV	**450 000,00**

Pour mener à bien ses actions et porter ses soutiens en matière d'aménagement culturel du territoire, deux autorisations d'engagement sont ouvertes ; l'une pour le financement des projets artistiques et culturels de territoire pour un montant de 3,206 M€, la seconde afin d'accompagner les structures engagées notamment dans des démarches particulières auprès des publics empêchés pour 0,11 M€.

En matière d'investissement, la Région intervient pour contribuer au financement de matériels, d'installations permettant de favoriser le développement de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, le montant de l'autorisation de programme 2021 s'élève à 0,45 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	232 346,00	311 490,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 338 570,00	4 116 320,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement nécessaires en matière d'investissement afin d'assurer le mandatement des opérations prévues au titre du développement local pour le financement de matériels s'élève à 0,285 M€. 0,026 M€ sont par ailleurs mobilisés dans le cadre de la convention avec le conseil départemental de l'Indre.

Les projets artistiques et culturels de territoire qui ont été engagés il y a 10 ans permettent aujourd'hui de couvrir une part très importante du territoire régional, ce sont ainsi près de 1,5 millions d'habitants qui peuvent sur leur territoire, en proximité, bénéficier d'offres culturelles de qualité. Ces soutiens de la Région permettent d'assurer le financement d'une programmation exigeante, diversifiée et qui doit, dans le cadre d'un partenariat ambitieux avec les collectivités locales et les acteurs culturels, permettre de favoriser la diffusion des œuvres notamment réalisées sur notre territoire. Ce sont 3,056 M€ qui seront consacrés cette année encore à ce partenariat.

À noter, qu'en matière de proximité, la Région poursuit le financement de dispositif conjoint avec le Conseil départemental de l'Indre, avec un soutien au dispositif Musique et théâtre au pays ainsi que sur l'animation musicale du territoire pour 0,186 M€.

Considérant qu'il est particulièrement important de pouvoir mettre en relation notre patrimoine, les acteurs culturels, les artistes, afin d'assurer un développement de l'offre culturelle, la Région a lancé un appel à projets culture tourisme et patrimoine, celui-ci sera reconduit en 2021 pour un montant de 0,025 M€.

Enfin, le parc matériel a fait l'objet d'un travail important afin d'en assurer la promotion auprès des acteurs locaux, en travaillant au développement d'un dispositif de location via une plate-forme numérique. Cette action permet en outre de développer des actions d'insertion dans le secteur de l'événementiel, de la régie. Le soutien accordé par le conseil régional dans ce cadre s'élève à 0,1 M€.

POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 425 331,00	1 295 895,00	0,00	10 000,00

Si une partie significative des interventions de la Région en matière d'éducation artistique et culturelle n'apparaît pas directement dans le cadre de ce chapitre, il est pour autant important de rappeler que, tant au niveau des agences que des institutions ou encore des manifestations pour lesquelles la Région apporte des soutiens, ces interventions visent très largement à développer l'accès des jeunes à la culture. Ainsi notre Région est l'une des rares à disposer d'un pôle régional d'éducation au cinéma et à l'audiovisuel, à avoir mis en place un dispositif massif d'accompagnement pour la découverte de la littérature.

L'action régionale vise aussi à consacrer des moyens à la promotion de ces événements, c'est la raison pour laquelle elle accorde des moyens afin d'accompagner des manifestations et favorise la venue des publics jeunes par des opérations spécifiques. Ce travail sur l'ensemble du territoire régional passe notamment par une animation continue

de la plateforme YEP'S et par la mise en place d'actions ciblées, avec des incitations par le biais de politiques tarifaires, 0,255 M€ sont consacrées à ces interventions.

Dans le cadre d'une coopération particulièrement fructueuse et durable, avec les autorités académiques notamment, la Région poursuit le financement du dispositif *Aux arts lycéens* !, ainsi qu'un grand nombre d'actions permettant aux jeunes de découvrir des disciplines culturelles diversifiées, elle consacre pour cela 0,655 M€.

PATRIMOINE CULTUREL

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1463	31/12/2023	FONDS D'ACQUISITION ET DE RESTAURATION DES ŒUVRES (FRAM-FRAR-FRRAB)	**360 000,00**
AP	2021	1123	31/12/2023	FRECC	**60 000,00**
AE	2021	2396	31/12/2021	EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS MUSEES	**55 000,00**
AP	2021	21050	31/12/2027	CPER CHAUMONT MH 2021-2025	**6 600 000,00**
AP	2021	2358	31/12/2023	CHAUMONT PLAN DE RELANCE PARTENARIATS	**900 000,00**

Une autorisation de programme est proposée dans le cadre des partenariats historiques avec les services déconcentrés de l'Etat en matière d'acquisition et de restauration des œuvres pour un montant de 0,360 M€. Une AP pour le fonds régional d'enrichissement des collections du domaine régional de Chaumont sur Loire est aussi proposée pour 0,060 M€. Pour le financement d'expositions dans les musées, l'autorisation d'engagement s'élève quant à elle à 0,055 M€. Pour ces trois soutiens, les montants sont comparables aux années précédentes.

Par ailleurs et dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat de plan Etat-Région Centre-Val de Loire, la Région a inscrit au regard des montants d'intervention de l'Etat au titre des monuments historiques, ses investissements en faveur de la conservation et du développement du domaine régional de Chaumont sur Loire. Ainsi dans le cadre du CPER, afin d'assurer la restauration des façades de la cour d'honneur et de l'aile ouest ainsi que de la chapelle une autorisation de programme est proposée pour un montant de 6,6 M€.

Au titre du plan de relance, une autre proposition est faite pour un montant de 0,9 M€. Ce budget doit permettre d'engager en lien avec la municipalité de Chaumont sur Loire une nouvelle étape dans le développement du domaine. Il s'agit notamment de développer le conservatoire du végétal, assurer sur le potager de la princesse la production de légumes et de végétaux et permettre de travailler sur les problématiques relatives à la gestion durable de l'eau.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	15005	31/12/2020	CPER-CHAUMONT RESTAURATION AILE EST GALERIE DIGITALE	3 920 000,00	**-400 000,00**
AP	2017	1461	31/12/2020	CHAUMONT MAINTENANCE INVESTISSEMENT	900 000,00	**-50 000,00**
AP	2020	1317	31/12/2022	CHAUMONT COTEAU NORD TRAVAUX MISE EN SECURITE	500 000,00	**500 000,00**
AP	2020	1461	31/12/2022	CHAUMONT MAINTENANCE INVESTISSEMENT	700 000,00	**250 000,00**
AP	2020	1670	31/12/2022	CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE	500 000,00	**-200 000,00**
AE	2020	2395	31/12/2021	CHAUMONT FONCTIONNEMENT 2020-2021	5 700 000,00	**50 000,00**
AE	2020	2397	31/12/2021	RECHERCHE INVENTAIRE PARC NATUREL REGIONAL ASSO 2020-2021	275 000,00	**2 500,00**
AE	2020	2366	31/12/2021	BOURSE RECHERCHE INVENTAIRE	40 000,00	**-25 000,00**
AE	2020	2398	31/12/2021	VALORISATION SCIENTIFIQUE INVENTAIRE 2020-2021	165 000,00	**25 000,00**

Des ajustements sont proposés dans la distribution et la répartition des autorisations de programme pour le domaine régional de Chaumont-sur-Loire, ainsi pour la restauration de l'aile est du château, le niveau des crédits est diminué de 0,4 M€ correspondant à la réalisation de la tranche 1 des travaux, parallèlement des besoins complémentaires, par suite d'un diagnostic, sont apparus et nécessitent un ajustement de 0,5 M€.

Au titre des engagements, la proposition d'ajustement permet de mobiliser les moyens qui devaient initialement être consacrés à des travaux dans le cadre d'une bourse de recherche. Ces moyens seront utilisés sur le même périmètre mais avec un statut différent au titre de la valorisation scientifique de l'inventaire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PATRIMOINE CULTUREL	**Investissement**	5 475 654,00	5 164 081,00	0,00	251 100,00
	Fonctionnement	3 186 450,00	3 252 718,00	1 000,00	0,00

En toute logique, au titre de l'investissement les crédits de paiement seront très largement mobilisés dans le cadre des travaux engagés sur le domaine régional de Chaumont-sur-Loire. Ainsi, ce sont 2,3 M€ qui seront consacrés au paiement des travaux de réhabilitation de l'aile est, ce qui permettra à l'automne 2021 d'ouvrir, pour donner suite aux travaux de cette 1re tranche, une galerie dans la partie historique du château. Cette galerie accueillera une œuvre produite dans le cadre de la commande artistique du domaine. Pour la maintenance et la mise en sécurité du coteau, ce sont 0,842 M€ qui devront être mobilisés.

Ensuite, et dans le cadre du plan de relance porté par l'État, ce sont 0,9 M€ qui pourraient être mobilisés afin d'engager en lien avec la municipalité de Chaumont-sur-Loire des travaux permettant d'adapter la circulation sur le domaine, de développer le conservatoire du végétal et d'engager en lien avec la résidence hôtelière un programme de production de légumes avec l'implantation sur l'actuel potager de la princesse.

En matière d'investissement, 2021 permettra de poursuivre le partenariat avec la Fondation du patrimoine, notamment pour ce qui relève de la conservation du petit patrimoine de proximité, le montant consacré par la Région dans le cadre de ce partenariat s'élève à 0,407 M€.

Dans le cadre de travaux de réhabilitation du patrimoine, 0,175 M€ sont prévues pour le paiement du solde des opérations sur l'abbaye de Noirlac, 0,184 M€ pour la valorisation du

château de Maintenon, 0,150 M€ pour la valorisation du donjon de la cité royale de Loches.

Enfin au titre de la coopération avec les départements du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire, dans le cadre de la mise en œuvre du fonds incitatif à la restauration du patrimoine, la région consacrera pour ces trois territoires 0,204 M€.

Au titre du fonctionnement, c'est bien évidemment la contribution à l'établissement public de coopération culturelle domaine régionale de Chaumont-sur-Loire qui représente le montant le plus significatif au titre de cet axe d'intervention ; avec 2,3 M€, étant précisé que ce montant intègre une somme de 0,05 M€ permettant à la Région d'intervenir au titre de sa responsabilité de propriétaire pour ce qui relève du traitement de situation urgente en matière de maintenance.

Les crédits de paiement mobilisés pour le financement des expositions manifestations dans les musées s'élèvent à 0,053 M€, le montant est comparable à ce qui avait été inscrit en 2020.

Au titre de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association des parcs et jardins, l'intervention du conseil régional sera reconduite à hauteur de 0,182 M€, tout comme le financement du centre international du vitrail de Chartres pour 0,071 M€, la fondation pour la mémoire de la Shoah avec un montant de 0,049 M€. L'intervention de la Région prévue au titre du financement des Rendez-vous de l'histoire s'élève quant à elle à 0,227 M€. Il est aussi prévu de conforter le soutien à l'Atelier Musée de L'imprimerie de Malesherbes avec un financement de à 0,05 M€.

Enfin, outre le financement de l'association des personnels des musées de la région pour 0,03 M€, le Conseil régional consacrera au titre de ses partenariats et de la valorisation de ses missions d'inventaire général du patrimoine 0,29 M€.

500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1387	31/12/2021	500 EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	**1 000 000,00**

L'autorisation d'engagement calibrée pour cette nouvelle année s'établit à 1 M€ et doit permettre d'assurer le financement des accords de coopération avec les acteurs du tourisme, la mise en œuvre d'actions de communication et l'attribution de subvention pour les appels à projets.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	Fonctionnement	1 209 702,00	950 000,00	0,00	0,00

La dynamique des Nouvelles Renaissances a pour objectif, pendant cinq ans, de créer un nouvel élan régional, sans précédent, pour le développement et le rayonnement de notre territoire.

Le cadre d'intervention des Nouvelles Renaissances 2021 est décliné en trois outils :

- L'indentification des projets à travers un appel à labellisation,
- L'accompagnement des projets à travers deux appels à projet :
    - Intitulé « évènementiel », le premier permet d'accorder des subventions plafonnées à 3000 € pour faire émerger et soutenir financièrement des événements. Les opérations doivent se dérouler en Centre-Val de Loire en 2021, et faire l'objet d'au moins un temps ouvert au public (porte ouverte, exposition, banquet, conférence, atelier, hackathon, rencontre, performance artistique…)
    - Le second appel à projet est intitulé « Utopies 2021 : Réinventer ! ». Il invite explicitement les porteurs de projets du Centre-Val de Loire à s'interroger sur la manière dont les *Nouvelles Renaissance(s) !* peuvent être le vecteur d'une manière de dessiner le territoire de demain à l'aune des mutations et transitions en cours. Il invite à croiser les imaginaires, à inventer, à se rencontrer, à célébrer, à partager, à faire ensemble. Cet appel se clôturera le 30 juin 2021.

- L'animation de la programmation annuelle à travers des interfaces pour faire connaître et inviter à participer aux évènements, des supports, et un plan de communication et média.

SPORTS DE HAUT NIVEAU

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1342	31/12/2021	CLUBS ELITE 2021-2022	**613 000,00**
AE	2021	2327	31/12/2021	POLES ESPOIRS	**411 000,00**

Il est proposé la création de deux autorisations d'engagement :

- 0,613 M€ au titre des « Clubs Elite 2021-2022 » permettant de prendre en charge les grands clubs sportifs de la région pour la saison 21-22;
- 0,411 M€ au titre des « Pôles espoirs » permettant de prendre en charge l'ensemble des structures d'accession au haut niveau pour la saison 2021-2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SPORTS DE HAUT NIVEAU	**Fonctionnement**	2 363 900,00	2 341 875,00	0,00	0,00

Au titre de son soutien dans le domaine du sport de haut niveau, la Région structure la cohérence de son action, principalement autour de la jeunesse sportive en devenir et de son évolution sur tous les plans (sportif, scolaire, socioprofessionnel).

De manière opérationnelle, il est proposé pour accompagner directement les athlètes, d'allouer 0,1 M€ au dispositif de soutien aux sportifs à fort potentiel (espoir et relève), ainsi que 0,04 M€ au soutien des athlètes qui seront sélectionnés pour les jeux de Tokyo en 2021 (prolongement du dispositif à la suite du report des JO 2020).

Puis, afin d'accompagner les structures d'entrainement, il est proposé d'allouer les crédits de la manière suivante :

- 0,411 M€ au soutien des structures fédérales (Pôles Espoirs et Parcours d'Excellence Sportive Territoriale) qui constituent l'étage « accession » dans la stratégie du haut niveau des fédérations.
- 1,791 M€ au soutien des clubs élites de la Région, pour leur fonctionnement, pour l'exercice de leur mission d'intérêt général et pour la communication.

PRATIQUES SPORTIVES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	2329	31/12/2021	MANIFESTATIONS SPORTIVES	**435 500,00**
AP	2021	0458	31/12/2021	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	**600 000,00**
AE	2021	0454	31/12/2024	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	**2 400 000,00**

Il est proposé la création de trois autorisations d'engagement :

- 0,435 M€ au titre des « Manifestations sportives » afin de prendre en charge le soutien à l'organisation des manifestations sportives en 2021;
- 0,6 M€ au titre de l'aide à « l'équipement des clubs » permettant un soutien à l'investissement des associations sportives en matériels et véhicules pour l'année 2021 ;
- 2,4 M€ au titre du « Plan de développement des ligues », permettant la contractualisation pluriannuelle avec les ligues sur la prochaine olympiade.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	2329	31/12/2021	MANIFESTATIONS SPORTIVES	1 035 000,00	**-27 200,00**

Ce réajustement de -0,027 M€ sur l'AE « manifestations sportives », en raison de la crise sanitaire et des événements annulés, permettra de redéployer des aides complémentaires vers des structures sportives fortement impactées par la crise sanitaire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	940 366,00	957 649,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 486 900,00	1 608 125,00	0,00	0,00

Le développement d'une offre de pratique sportive de qualité, pour tous et sur tout le territoire, est un 2ème axe fort de l'intervention régionale. Pour ce faire, l'action de la Région répond à une double logique qui est à la fois de soutenir le développement et la structuration des disciplines sportives, mais également de soutenir l'animation et la pratique locale sur l'ensemble du territoire régional.

En réponse à ces objectifs, il est proposé d'allouer 0,608 M€ au plan de développement des ligues et comités régionaux et 0,125 M€ pour le soutien à l'action du CROS en sa

qualité de tête réseau fédérant l'ensemble du mouvement sportif et notamment pour ses actions rejoignant les priorités régionales que sont le développement territorial, la COP régionale, le sport santé et la professionnalisation.

Pour ce qui est de l'animation du territoire, il est proposé d'allouer en fonctionnement 0,875 M€ au soutien de l'organisation des manifestations sportives et 0,957 M€ en investissement afin de soutenir l'équipement des associations sportives.

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	359 634,00	342 351,00	74 000,00	0,00
	Fonctionnement	49 200,00	50 000,00	0,00	0,00

Les 0,342 M€ de crédits proposés en investissement doivent à la fois permettre le financement de la fin des travaux engagés dans le cadre du PPI du CREPS qui prendra fin en 2021 et doivent permettre également le financement des travaux de réhabilitation de l'anneau de cyclisme de Blois (financement voté initialement en 2016 sur un projet qui a été différé et qui se réalisera en 2021).

Il est proposé par ailleurs d'inscrire 0,05 M€ de crédits de fonctionnement, pour la réalisation régulière de travaux de maintenance sur le CREPS Centre-Val de Loire. Ceci doit permettre de maintenir l'excellent niveau de l'établissement pour l'accueil et la préparation au haut niveau.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET EGALITE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	1665	31/12/2021	DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	1 550 000,00	**250 000,00**

Il est proposé d'abonder l'AE 2016-1665 « Démocratie permanente et égalité » de 0,25 M€ pour permettre de poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions votés en 2018 et déployer les actions prévues en 2021.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Investissement	0,00	150 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	450 000,00	486 000,00	0,00	0,00

Ce programme couvre :

- La mise en œuvre des plans d'actions :
    - pour l'égalité et la lutte contre les discriminations et les exclusions d'une part,
    - pour « faire vivre une démocratie permanente en Centre-Val de Loire », programme d'actions dédié aux initiatives de démocratie permanente permettant de faire progresser l'association des habitants à l'élaboration des politiques publiques, notamment régionales, et de développer sur l'ensemble du territoire régional une culture de la participation et de la citoyenneté active, d'autre part.

Ces deux plans d'actions ont été adoptés en 2018. En 2021, il est prévu de poursuivre leur mise en œuvre et le soutien aux actions engagés : fin des conventions triennales avec le Secours Populaire et la FRCIDFF, concours jeunesse de l'observatoire des inégalités, Printemps citoyen, animation du réseau des porte-voix et partenariat avec Villes au Carré… Sont prévus également, les crédits nécessaires pour poursuivre et solder les dispositifs d'urgence dans le cadre de la crise de la Covid-19 :

    - appel à projets initiatives solidaires pour les publics les plus fragilisés par les conséquences immédiates de la crise portés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, courant jusqu'à fin mars 2021,
    - solde des subventions accordées dans le cadre dispositif vacances pour tous Covid 2020, adopté dans plan de relance tourisme en juillet 2020.

- Le fonctionnement et le financement des actions du Conseil Régional de la Jeunesse. En 2021, les travaux du CRJ se poursuivront notamment en articulation avec les orientations la politique jeunesse de la Région.

Les crédits de paiements proposés pour 2021 sont reconduits à l'identique du BP 2020, l'augmentation de 36 000 € correspondant au solde du dispositif ponctuel conduit en 2020 « Vacances pour tous Covid ».

EUROPE

LES ORIENTATIONS 2021

La réponse budgétaire européenne coordonnée en urgence face à la crise sanitaire a retardé la définition de la nouvelle programmation de fonds européens et a conduit à mettre en place des périodes de transition.

Au niveau du FEDER, le plan européen de relance à travers REACT-EU permettra à notre région de mobiliser des fonds conséquents dès les années 2021 et 2022, sans attendre la nouvelle génération de fonds européens. C'est ainsi 93 M€ qui seront mobilisés via l'Europe par la Région pour le financement de projets pour la transition numérique et le très haut débit, pour la transition écologique et notamment la rénovation énergétique de nos lycées à travers COEPI, pour le soutien aux PME et leur relocalisation, pour redynamiser le tourisme et soutenir les acteurs culturels.

En parallèle, le travail de préparation de la programmation 2021-2027 se poursuivra tout au long de l'année 2021 avec les différents acteurs concernés.

Les exercices 2021 et 2022 constituent également une période de transition pour les crédits FEADER PDR et de préparation de la nouvelle maquette 2023-2027. Concrètement la mobilisation des cofinancements européens se poursuit en 2021 et en 2022 avec les mêmes dispositifs.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
EUROPE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	249 760 000,00	
Autorisations d'engagement	238 449 575,50	

CRÉDITS DE PAIEMENT

EUROPE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
Investissement	66 066 500,00	93 925 000,00	77 550 000,00	128 993 000,00
Fonctionnement	48 284 000,00	54 962 000,00	61 141 000,00	67 653 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	9133	31/12/2024	REACT-EU TRANSITION VERTE - INVESTISSEMENTS TRANSITION VERTE	**31 500 000,00**
AP	2021	9134	31/12/2024	REACT-EU TRANSITION NUMERIQUE - INVESTISSEMENTS	**19 000 000,00**
AP	2021	9135	31/12/2024	REACT-EU ECO - APPUI AUX ACTEURS ECONONOMIQUES ET AUX PMI/P	**18 000 000,00**
AE	2021	9131	31/12/2024	REACT-EU ECO - APPUI AUX ACTEURS ECONONOMIQUES ET PMI/PME	**3 500 000,00**
AE	2021	9132	31/12/2024	REACT-EU CULTURE - APPUI AUX ACTEURS CULTURELS	**1 000 000,00**

Les ouvertures d'AP/AE concernent le plan de relance européen REACT-EU ayant pour objectif de lutter contre les effets de la crise sanitaire. Les AP/AE concernent :

- AP Investissements en faveur de la transition numérique (19 M€) : il s'agit des actions en faveur des infrastructures THD, des équipements et solutions numériques pour l'enseignement à distance et le déploiement du télétravail en réparation de la crise sanitaire pour les administrations.
- AP Investissements en faveur de la transition verte (31,5 M€) : il s'agit des actions en faveur de la mobilité douce en zone urbaine, de la rénovation énergétique des bâtiments (COEPI) et de l'urbanisme durable et de la végétalisation en ville incarnée.
- AP Appui au acteurs économiques et aux PMI/PME (18 M€) : il s'agit des instruments financiers en soutien aux PME (CAP REBOND) et des investissements productifs et pour la relocalisation des PME.
- AE Appui aux acteurs économiques et PMI/PME (3,5 M€) : il s'agit des actions en faveur de l'accompagnement des territoires et des entreprises touristiques, des actions de communication pour favoriser l'attractivité du territoire et des actions collectives d'entreprises en vue de la reprise économique.
- AE Appui aux acteurs culturels (1 M€) : il s'agit des actions en faveur du soutien aux acteurs et entreprises culturels.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	19 666 500,00	53 825 000,00	28 505 000,00	70 888 000,00
	Fonctionnement	25 200 000,00	25 831 000,00	27 341 000,00	28 933 000,00

REACT-EU : au regard des ouvertures d'AP/AE, sont proposés en CP 28,3 M€ en investissement et 1,15 M€ en fonctionnement.

Périmètre initial : le PO 2014-2020 connait toujours une bonne dynamique de programmation. En investissement, des CP sont sollicités pour les infrastructures et programmes de recherche (12 M€ soit +5,25 M€ par rapport à 2020) et pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (6,6 M€ soit +4,55 M€ par rapport à 2020). En fonctionnement, les besoins concernent les opérations numériques (+1,93 M€ par rapport au BP 2020) et sur les formations préparant aux métiers pour le FSE. Par ailleurs, pour le POI LOIRE, les CP augmentent de 1,38 M€ en investissement et 1,2 M€ en fonctionnement par rapport au BP 2020.

Recettes : elles correspondent aux remboursements attendus de la Commission européenne (CE) dans le cadre des appels de fonds qui seront réalisés sur les deux PO. A noter que pour REACT-EU, les dépenses éligibles sont remboursées à hauteur de 100% par la CE, indépendamment du taux de cofinancement conventionné sur les opérations. L'augmentation par rapport au BP 2020 est liée en majorité à REACT-EU.

PROGRAMMATION 2014-2022 PDR FEADER

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PROGRAMMATION 2014-2022 PDR FEADER	Investissement	46 300 000,00	40 000 000,00	46 300 000,00	40 000 000,00
	Fonctionnement	21 800 000,00	26 000 000,00	21 800 000,00	26 000 000,00

Ce programme permet d'identifier les mouvements comptables à intégrer dans le budget de la collectivité. Il s'agit de prendre en compte l'arrêté comptable de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) qui est transmis chaque fin d'année et d'inscrire en dépenses et en recettes les montants relatifs à la gestion financière du PDR Centre-Val de Loire.

Les propositions de crédits se basent sur les pronostics de consommation de l'année 2020 assortis d'une augmentation liée aux crédits supplémentaires du plan de relance. Par ailleurs, le PDR FEADER va connaître deux années de transition en 2021 et 2022. La maquette financière du PDR va être abondée de nouveaux crédits qui viendront, d'une part, du futur budget européen 2021/2027 (FEADER « socle »), budget encore en cours de négociation et, d'autre part, du plan de relance européen « Next generation EU ». Au moment de l'élaboration du BP 2021, toutes les règles (règlement de transition notamment) et les répartitions de crédits ne sont pas encore connues ce qui entrainera, au cours des années 2022-2023, deux, voire trois, révisions du PDR Centre-Val de Loire dont la première en février/mars 2021 pour le plan de relance.

Les recettes correspondent aux dépenses proposées au BP 2021.

PROGRAMMATION 2021-2027 (PCE)

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	21900	31/12/2030	OS 1.1 - 1 - INVESTISSEMENT RECHERCHE DPS	**30 000 000,00**
AP	2021	21901	31/12/2030	OS 1.1 - 2 - PROJETS STRUCTURATION RESEAU RECHERCHE DPS	**31 000 000,00**
AP	2021	21902	31/12/2030	OS 1.1 - 3 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES	**12 000 000,00**
AP	2021	21903	31/12/2030	OS 1.1 - 4 - RECHERCHE INNOVATION PME	**8 000 000,00**
AP	2021	21925	31/12/2030	OS 2.9 - 27 - MOBILITE URBAINE DOUCE	**12 000 000,00**
AP	2021	21926	31/12/2030	OS 3 - 28 - RESEAU THD	**15 600 000,00**
AE	2021	21927	31/12/2030	OS 4.1 - 29 - PROMOTION ESS	**14 500 000,00**
AE	2021	21928	31/12/2030	OS 4.5 - 30 - SPRO	**1 700 000,00**
AE	2021	21929	31/12/2030	OS 4.5 - 31 - OBSERVATION EMPLOI FORMATION	**1 700 000,00**
AE	2021	21930	31/12/2030	OS 4.6 - 32 - FORMATION PROFESSIONNELLE DE	**70 000 000,00**
AE	2021	21931	31/12/2030	OS 4.6 - 33 - MODERNISATION TERRITORIALISATION APPAREIL FORM	**2 000 000,00**
AE	2021	21932	31/12/2030	OS 4.6 - 34 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE PUB. VUL.	**4 600 000,00**
AE	2021	21933	31/12/2030	OS 4.6 - 35 - SOUTIEN GPEC	**4 000 000,00**
AE	2021	21934	31/12/2030	OS 4.9 - 36 - PE VIELLISSEMENT AUTONOMIE	**700 000,00**
AE	2021	21935	31/12/2030	OS 2.8 - 37 - PLAN LOIRE INONDATIONS	**9 000 000,00**
AE	2021	21936	31/12/2030	OS 2.9 - 38 - PLAN LOIRE CONTINUITE MILIEUX	**19 290 000,00**
AE	2021	21937	31/12/2030	OS 5.20 - 39 - PLAN LOIRE PATRIMOINE CULTURE	**3 555 000,00**
AP	2021	21938	31/12/2030	OS 5.20 - 40 - STRATEGIE REG SANTE INFRASTRUCTURE	**4 500 000,00**
AP	2021	21943	31/12/2030	OS 5.20 - 45 - TERRITOIRES FRAGILES	**5 000 000,00**
AP	2021	21944	31/12/2030	OS 5.20 - 46 - TOURISME PROJETS STRUCTURANTS	**3 600 000,00**
AP	2021	21946	31/12/2030	OS 5.20 - 48 - TOURISME ITINERAIRES VELO	**12 500 000,00**
AE	2021	21939	31/12/2030	OS 5.20 - 41 - STRATEGIE REG SANTE PREVENTION	**1 000 000,00**
AE	2021	21940	31/12/2030	OS 5.20 - 42 - STRATEGIE REG SANTE ACCUEIL	**450 000,00**
AE	2021	21941	31/12/2030	OS 5.20 - 43 - STRATEGIE REG SANTE CCAT	**1 500 000,00**
AE	2021	21942	31/12/2030	OS 5.20 - 44 - TERRITOIRES EN TRANSITION	**3 000 000,00**
AE	2021	21945	31/12/2030	OS 5.20 - 47 - TOURISME ACCOMPAGNEMENT OFFRE	**5 000 000,00**
AP	2021	21904	31/12/2030	OS 1.2 - 5 - SECURISATION EXPLOITATION DONNEES	**2 700 000,00**
AE	2021	21905	31/12/2030	OS 1.2 - 6 - MEDIATION NUMERIQUE	**4 500 000,00**
AE	2021	21906	31/12/2030	OS 1.2 - 7 - TRANSFORMATION NUMERIQUE	**7 000 000,00**
AP	2021	21948	31/12/2030	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE INV	**180 000,00**
AE	2021	21947	31/12/2030	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE FCT	**9 243 455,50**
AP	2021	21950	31/12/2030	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE INV	**180 000,00**
AE	2021	21949	31/12/2030	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE FCT	**3 401 120,00**
AE	2021	21912	31/12/2030	OS 1.4 - 14 - DEVELOPPEMENT COMPETENCES SI TI EE	**4 000 000,00**
AP	2021	21907	31/12/2030	OS 1.3 - 8 - RENFORCEMENT PRODUCTION ENTREPRISES	**6 000 000,00**
AE	2021	21908	31/12/2030	OS 1.3 - 9 - ACCOMPAGNEMENT TRANSITION ECO ENTREPRISES	**8 000 000,00**
AE	2021	21909	31/12/2030	OS 1.3 - 10 - STRUCTURATION FILIERES	**3 400 000,00**
AE	2021	21910	31/12/2030	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE	**2 700 000,00**
AE	2021	21911	31/12/2030	OS 1.3 - 12 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION	**3 700 000,00**

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	21913	31/12/2030	OS 2.1 - 15 - INVESTISSEMENT EE RENOVATION LOGEMENT	**11 000 000,00**
AP	2021	21914	31/12/2030	OS 2.1 - 16 - INVESTISSEMENT EE TERTIAIRE PME	**10 000 000,00**
AE	2021	21915	31/12/2030	OS 2.1 - 17 - ACCOMPAGNEMENT ANIMATION EE	**8 000 000,00**
AE	2021	21916	31/12/2030	OS 2.2 - 18 - COMMUNAUTES ENERGETIQUES LOCALES	**2 000 000,00**
AE	2021	21917	31/12/2030	OS 2.2 - 19 - FILIERES ENR	**17 500 000,00**
AE	2021	21918	31/12/2030	OS 2.2 - 20 - HYDROGENE VERT	**6 510 000,00**
AE	2021	21919	31/12/2030	OS 2.5 - 21 - GESTION DURABLE DE L'EAU	**6 000 000,00**
AE	2021	21920	31/12/2030	OS 2.6 - 22 - TRANSITION ECONOMIE CIRCULAIRE	**5 000 000,00**
AP	2021	21921	31/12/2030	OS 2.7 - 23 - URBANISME DURABLE	**10 000 000,00**
AE	2021	21922	31/12/2030	OS 2.7 - 24 - BIODIVERSITE REMARQUABLE	**1 000 000,00**
AP	2021	21923	31/12/2030	OS 2.8 - 25 - GARES MULTIMODALES	**3 000 000,00**
AP	2021	21924	31/12/2030	OS 2.8 - 26 - REPORT MULTIMODAL	**4 000 000,00**

Le PO FEDER-FSE+ 2021-2027 devrait être voté puis adopté par la Commission Européenne au cours de l'année 2021. En conséquence, 19 AP et 32 AE sont ouvertes en lien avec les objectifs spécifiques du futur PO (transformation économique intelligente et innovante, transition énergétique, économie circulaire, adaptation aux changement climatiques, prévention et gestion des risques, numérique, emploi et formation…). La maquette n'étant pas encore équilibrée, des ajustements sont à prévoir lors des prochaines étapes budgétaires.

SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	2533	31/12/2025	LIFE	**3 363 297,90**

Une AE est ouverte pour le programme LIFE, Programme Européen géré directement par la Commission Européenne permettant de soutenir des projets en faveur de la nature, de l'environnement et de la qualité de la vie. La candidature de la Région, en tant que chef de file, est en cours de sélection via un appel à projets pour « LETsGO4Climate », qui associe une dizaine de partenaires publics et privés. La Région supportera 3,36 M€ de dépenses.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	**Fonctionnement**	234 000,00	2 081 000,00	0,00	995 000,00

Les crédits sont reconduits quasi à l'identique du BP 2020 pour la coopération institutionnelle entre régions d'Europe (20 000 €), pour l'accompagnement au montage de projet (50 000 €), l'INTERREG ENERGE (55 000 €) et l'INTERREG V (17 000 €). Les crédits pour la mobilité européenne sont en diminution (-22 000 €) en raison d'un nombre moins important de lycées ayant prévu de participer au dispositif. Les crédits sont en augmentation pour les VIE (+4 400 €) en raison de la compensation par la Région d'une partie des dépenses mensuelles pour le logement. En effet, l'Etat a repoussé d'un an la mesure visant à revaloriser à la hausse l'indemnité géographiques des VIE. Pour le programme LIFE, 1,8M€ sont proposés et constituent l'évolution majeure. La recette proposée correspond au préfinancement attendu sur LIFE pour 2021.

ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020	Investissement	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 050 000,00	1 050 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement proposés sont la reconduction des crédits votés en 2020 pour l'assistance technique des FESI (FSE, FEDER, FEDER LOIRE et FEADER) pour la mise en œuvre des programmes européens (communication, évaluations réglementaires, prestations externes…). Ces dépenses sont prises en charge à hauteur de 50 % et sont valorisées dans le programme « Région bénéficiaire final 2014-2020 » ci-dessous.

PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement	0,00	0,00	2 745 000,00	18 105 000,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	12 000 000,00	11 725 000,00

Les recettes attendues sont déterminées à partir du niveau de dépenses proposé dans la présente proposition sur le programme « Programmation 2014-2020 ». Elles concernent en premier lieu les lignes budgétaires où la Région est bénéficiaire final des aides européennes sur des politiques mises en œuvre, en investissement sur les lycées sur l'efficacité énergétique mais également au titre de REACT-EU (16,6 M€ pour le COEPI). En fonctionnement, elles concernent principalement la formation professionnelle (9 M€), l'apprentissage (0,019 M€), le SPRO (0,16 M€) ou encore les lycées (0,045 M€) et REACT-EU (0,4 M€ pour les actions de communications touristiques). Le programme intègre également les dépenses d'assistance technique qui sont cofinancées à hauteur de 50 % (2,1 M€).

B - OPTIMISATION DES RESSOURCES

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
OPTIMISATION DES RESSOURCES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	11 015 000,00	
Autorisations d'engagement	11 300 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

OPTIMISATION DES RESSOURCES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
Investissement	68 399 000,00	126 284 000,00	146 050 000,00	349 283 000,00
Fonctionnement	207 937 022,00	215 744 770,00	1 005 905 000,00	980 469 770,00

COMMUNICATION

COMMUNICATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00

Dans un contexte fortement marqué par la crise sanitaire de la COVID-19, les actions de communication de la collectivité s'emploient à faire connaître les dispositifs mis en place pour soutenir les acteurs et les territoires, informer et faciliter l'accès des citoyens aux services publics auxquels ils ont droit, dans les différents champs de compétence et responsabilité de la Région.

Ces actions de communication sont programmées pour 2021 en tenant compte de la période électorale qui couvre une partie de l'année, et d'une contrainte budgétaire accrue par les conséquences économiques de la crise sanitaire. Ainsi, l'accent est mis sur l'efficacité de la communication au service de l'information des citoyens sur les services qui les concernent et de l'accompagnement des actions de relance pour les acteurs et les territoires.

A noter que, après une période où de multiples événements ont été annulés, la communication s'est adaptée pour accompagner les formes alternatives d'organisation (salon de l'emploi ou de l'orientation, concerts ou conférences-forums « en ligne »).

Plus spécifiquement, l'année 2021 sera marquée, pour la communication, par la poursuite des campagnes d'information destinées aux citoyens sur les services qui leur sont proposés dans la période, comme par exemple les plateformes digitales d'achat local (« produits-frais-locaux-centre-valdeloire.fr), de mise en relation entre apprentis et employeurs « bourse de l'apprentissage », ou de jobs étudiant (« jobaviz-Centre-Val de

Loire »). Sont renouvelées également les campagnes de communication concernant la formation professionnelle (Une formation pour un emploi), l'orientation (forums de l'orientation à distance), les transports Rémi, la mise en œuvre de la COP régionale, ainsi que la communication sur le recrutement de médecins mettant en avant l'attractivité du territoire.

La communication accompagnera particulièrement les secteurs du tourisme, de la gastronomie et de la culture en 2021, afin de soutenir les acteurs au moment de la réouverture des sites et événements accueillant du public.

Il est ainsi prévu de réitérer une campagne de promotion touristique d'envergure à destination du public régional et national, ainsi que le soutien en communication aux opérations mises en place par les associations de restaurateurs comme l'« Automne gourmand en Centre-Val de Loire», dont l'édition 2020 a dû être suspendue après des débuts prometteurs, en raison de la fermeture des restaurants.

La gastronomie et l'alimentation sont mis en avant en 2021, autour des valeurs que la stratégie régionale votée en 2017 y attache : authenticité, proximité, et qualité. La stratégie de communication sur l'alimentaire lancée en 2020 se déploie. Ainsi la communication accompagne les événements et actions visant à promouvoir cette composante de l'attractivité régionale : Salon de l'Agriculture (dans la forme qu'il prendra en 2021, sur le territoire), Concours général agricole, présence dans les salons de la gastronomie, mise à l'honneur du Centre-Val de Loire par Goût de France. La communication accompagne également le déploiement de la marque alimentaire C du Centre, dont les produits reflètent les valeurs que la Région attache à l'alimentation.

Sur le plan de la culture, la communication s'attache en 2021 à accompagner les acteurs du secteur dans leurs initiatives pour proposer aux publics des formes créatives « à distance » puis dans la réouverture au public. Elle poursuit sa présence sur les grands festivals régionaux (Printemps de Bourges, Terre du Son, Rendez-Vous de l'Histoire, Lisztomanias, Promenades photographiques…). Un accent particulier est mis en 2021, via une campagne spécifique, sur la richesse culturelle de la Région, la multiplicité des acteurs et la pluralité des formes artistiques proposées au cœur des territoires, afin d'accompagner la relance du secteur et d'encourager l'accès des citoyens aux spectacles, concerts, expositions, et aux pratiques artistiques.

2021 voit également la poursuite des Nouvelles Renaissance(s) en Centre-Val de Loire, festival de la créativité et de l'art de vivre, dont la programmation foisonnante et plurielle est aussi un atout pour la relance des secteurs du tourisme, de la culture, de la gastronomie, et l'économie régionale. La communication accompagne à nouveau cette saison en portant la communication « ombrelle » valorisant l'ensemble du territoire et de la programmation à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Plus généralement, la communication accompagne les différentes compétences régionales via l'ensemble de ses outils, afin de faire connaître au grand public ou à des populations ciblées les dispositifs du Conseil régional. : supports écrits et numériques internes, achats d'espaces et campagnes de communication multi-supports (affichage, presse écrite, internet, street-marketing, événementiels), mise en place de signalétique et de visibilité, présence dans les événements, développement des outils numériques et des relations presse, outils d'animation mis à la disposition des acteurs locaux, dans tous les territoires, comme le car podium.

Sur le plan événementiel, la Communication organise habituellement la présence visible de la Région lors des grands rendez-vous populaires, via la signalétique mise en place, la distribution d'objets publicitaires, les relations publiques, et l'accueil lors de manifestations dont elle est partenaire. La Communication s'adapte en 2021 au calendrier des manifestations, en fonction des possibilités d'accueil du public, et/ou de nouveaux outils

événementiels « à distance » (salons en ligne, événements sportifs « connectés », conférences « web »).

Outre les événements annuels où la Région est habituellement présente, le Festival de Loire, biennal, se déroulera en septembre 2021, avec une présence forte de la collectivité, autour du Tourisme, des Nouvelles renaissances et de la Gastronomie. Le Concours général agricole qui se déroulera en région en mai sera également un temps fort en 2021, donnant l'occasion d'une mise en avant de notre gastronomie et de nos productions.
Sur le plan sportif, à noter les étapes du Tour de France qui se dérouleront dans notre Région et seront l'occasion d'une communication d'attractivité.

Enfin, la forte dynamique autour des jeux à Paris en 2024 se poursuit en 2021. La communication accompagne la mobilisation des acteurs, par la création de supports, contenus et outils d'information (vidéo, réseaux sociaux, documents d'information, etc.), ainsi que les événements fédératifs.

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AE	2021	1653	31/12/2021	NETTOYAGE DES LOCAUX	**1 300 000,00**
AP	2021	2185	31/12/2024	RENOVATION DE L'HEMICYCLE ET SES ABORDS	**1 000 000,00**
AP	2021	2194	31/12/2021	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP	**15 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Investissement	2 195 000,00	1 876 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 996 300,00	4 093 500,00	0,00	30 000,00

En matière d'investissement et dans le cadre de l'autorisation de programme en cours, 399 000 € de crédits de paiement seront nécessaires en 2021 afin de mener à bien différentes opérations de rénovation ou de modernisation du patrimoine administratif de la collectivité. Dans ce cadre, l'AP n°2019-2195 « création de coworking et de convivialité » ouverte en 2019 sera mobilisée afin d'offrir aux agents du Conseil régional des conditions de travail et de vivre ensemble en adéquation avec leurs attentes en la matière. De même, suite à un travail d'analyse mené en 2020 des aménagements seront mis en œuvre pour améliorer la sûreté des bâtiments du siège de la collectivité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'AP n°2020-2192, relative à la construction d'un nouveau bâtiment administratif à Bourges dans le Cher, en lieu et place de celui accueillant actuellement les équipes régionales de l'EMOP 18, sur un terrain propriété de la collectivité, 30 000 € seront nécessaires afin d'engager les études de programmation de cette opération.

L'année 2021 permettra également d'engager une assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation et à la mise en accessibilité « personne à mobilité réduite » de l'hémicycle. A cet effet, l'autorisation de programme n° 2021-2185 est créée à hauteur de 1 M€ pour une durée de 4 ans.

500 000 € sont prévus pour poursuivre le maintien à niveau du câblage informatique (fibres optiques, câbles et prises réseaux dans les bâtiments) (AP 2020-2305).

Également, dans le cadre de la COP 21 Régionale, une étude de faisabilité pour développer la production d'énergies renouvelables via le patrimoine administratif de la collectivité, sera conduite.

En fonctionnement, des autorisations d'engagement pluriannuelles sont en cours pour le nettoyage des locaux, le gardiennage des locaux et les assurances de l'ensemble des bâtiments régionaux et des expositions. Une nouvelle autorisation d'engagement n° 2021-1653 est créée pour mettre en œuvre le nouveau contrat de nettoyage des locaux qui commencera en septembre 2021 pour une durée de 4 ans.

Une somme de 4 093 500 € est inscrite en crédits de paiement pour couvrir, d'une part, ces besoins et, d'autre part, pour permettre la réalisation des travaux d'entretien des bâtiments, de location et de maintenance de matériel ainsi que la prise en charge des dépenses liées aux loyers et charges, fluides, entretien des terrains et vérifications annuelles de sécurité des locaux et du matériel.

Enfin, 21 000 € de crédits de paiement sont prévus pour couvrir les frais de fonctionnement des groupes d'élus et ceux du CESER en la matière.

Une recette de 30 000 € est prévue à travers la location d'un bâtiment administratif situé avenue de Châteaudun à Blois (ancien ERC 41) à la société de Tiers Financement Energétique.

SYSTÈMES D'INFORMATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	2 833 500,00	4 173 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 370 000,00	4 287 000,00	0,00	0,00

Un montant de crédits de 6,755 M€ est inscrit au titre des investissements pour la prise en charge des dépenses relatives aux Systèmes d'Information dans le cadre du Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information 2017-2021, dont 4 173 500 € sur les Moyens Généraux de l'Administration (Bâtiments et Systèmes d'Information).

- 2 470 000 € sur les Systèmes d'Information au bénéfice des territoires et de ses habitants et d'une e-administration régionale performante (AP 2017-2199) :
  - 850 000 € pour le Systèmes d'Information des aides régionales et européennes :
    - 400 000 € la poursuite de la refonte du portail « nos aides en ligne »
    - 400 000 € pour le développement des aides européennes FEDER/FSE et FEADER
    - 50 000 € pour le volet décisionnel

- 400 000 € pour le programme Système d'Information des Ressources Humaines :
  - 140 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage au changement du SIRH
  - 170 000 € pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un nouveau SIRH
  - 40 000 € pour les évolutions sur les applications existantes (EKSAE, NEEVA…)
  - 50 000 € pour les prestations de prise en main du nouvel Intranet Oasis avec l'outil Jalios JCMS
- 250 000 € pour le développement d'une application de gestion des dispositifs de création et reprise d'entreprises
- 100 000 € pour l'évolution des Systèmes d'Information Géographique et Décisionnel
- 150 000 € pour l'évolution du Système d'Information Finances Coriolis en version 5
- 100 000 € pour les projets de dématérialisation avec la mise en place des premiers flux pilotes de la Région vers le Système d'Archivage Electronique Mutualisé asal@e (RCVL-SAEM), la signature électronique des documents de subventions, marchés et commandes avec le parapheur électronique iXBus et l'évolution d'Alfresco en version 6
- 550 000 € pour les projets de transformation numérique :
  - 230 000 € pour la finalisation du projet « ensemble.CVL » et l'évolution du service de visioconférence des salles de réunion avec Teams
  - 250 000 € pour le renouvellement du parc de matériels informatiques et téléphoniques
  - 70 000 € pour la dématérialisation des demandes d'accès au catalogue des services DSI et DMG et la mise en ligne d'un portail
- 70 000 € pour le renouvellement des matériels et logiciels des élus dans le cadre des élections régionales

- 1 680 000 € pour les projets relatifs à l'optimisation des services numériques et la modernisation des infrastructures informatiques et de télécommunications (AP 2017-1669) :
  - 1 200 000 € pour l'infrastructure serveurs, stockage et sauvegarde hyperconvergée
  - 300 000 € pour la mise en œuvre des actions de sécurisation des systèmes d'information et des données identifiées dans le plan d'actions (antivirus, pare-feux, audit de sécurité…)
  - 180 000 € pour l'élaboration du nouveau schéma directeur des systèmes d'information, le lancement d'une démarche Green IT dans le cadre de la COP régionale et la poursuite des projets d'informatisation des processus internes à la DSI

- 23 500 € de crédits de paiement sont prévus pour le renouvellement du site Internet du CESER.

Au titre des dépenses de fonctionnement, 4,287 M€ permettront de prendre en charge les dépenses liées au maintien en condition opérationnelle des Systèmes d'Information.

Matériels :
- 180 000 € sont prévus pour l'entretien et la maintenance des éléments d'infrastructure (AE 2017-1656).

Logiciels :
- 2 000 000 € pour la location (licences temporaires) et la maintenance des logiciels métiers et infrastructures auprès des éditeurs et des intégrateurs (AE 2017-1655)

Prestations de services :

- 1 600 000 € sont prévus au titre des prestations de services (AE 2017-1657) :
  - 600 000 € pour l'hébergement et l'infogérance des sites et applications informatiques à haute disponibilité 7j/7
  - 450 000 € pour les prestations d'assistance informatique
  - 250 000 € pour les prestations de maintien en condition opérationnelle des systèmes, des bases de données et postes de travail
  - 300 000 € pour les prestations diverses

Télécommunications :

- 250 000 € pour l'achat, la maintenance et les frais de télécommunications (AE 2017-1659).

Reprographie :

- 219 000 € au titre de la reprographie pour la location des copieurs et les frais d'impression.

CESER :

- 38 000 € sont prévus pour les dépenses du CESER, principalement consacrées aux licences, à la location des copieurs et aux frais d'impression.

VEHICULES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
VEHICULES	Investissement	168 500,00	232 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	977 500,00	966 900,00	0,00	0,00

Une somme de 192 000 € est inscrite en investissement pour prendre en charge les dépenses liées au renouvellement des véhicules. Ces crédits permettront l'acquisition de 9 véhicules dont 8 véhicules hybrides.

Les autre dépenses (828 800 €) concernent le fonctionnement courant du parc automobile : entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, impôts et taxes.

Des crédits de paiement à hauteur de 123 000 € sont inscrits pour les assurances de la flotte automobile.

Un montant de crédits de 35 000 € en investissement et 15 100 € est inscrit pour les dépenses du CESER en la matière.

Une recette de 83 000 € est prévue pour la cession de véhicules à réformer.

FRAIS D'ASSEMBLÉE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 641 400,00	5 664 700,00	0,00	0,00

Des crédits de paiement hors AE sont inscrits pour 4,211 M€ afin de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités et aux frais de déplacement de l'ensemble des conseillers. Ils couvriront par ailleurs les frais de représentations de l'Assemblée et de sténographie.

Les crédits affectés au fonctionnement des groupes d'élus (hors personnel) s'élèveront à 58 000 €.

Des crédits de paiement de 1 164 700 € sont en outre inscrits pour le CESER pour assurer les dépenses de même nature.

L'autorisation d'engagement n°2017-1660 pour la formation des conseillers régionaux, nécessite l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 231 000 € par an.

FRAIS D'ADMINISTRATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 767 100,00	1 673 900,00	0,00	0,00

En investissement, des crédits sont inscrits hors AP pour les dépôts de marque (2000 €).

Des crédits de paiement à hauteur de 35 000 € sont inscrits pour l'assurance Responsabilité civile dans le cadre de l'autorisation d'engagement 2017-1663.

Les crédits hors AE de ce programme (1 584 700 €) concernent le fonctionnement courant de l'administration et plus particulièrement : l'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel, la documentation, les abonnements et les achats de données numériques, l'imprimerie et la reprographie, les frais d'affranchissement, les frais de réceptions, les frais de contentieux, les frais de publicité et les dépenses diverses. Ils couvrent également les cotisations aux associations dont la Région est membre.

Un crédit de 54 200 € est en outre prévu pour le CESER au titre de ce programme d'actions.

PILOTAGE ET DONNEES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PILOTAGE ET DONNEES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	284 000,00	380 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne la réalisation d'études pouvant porter sur tous les domaines d'intervention de la collectivité, permettant d'enrichir la connaissance du territoire

régional, de couvrir les enjeux de collecte, de traitement et d'ouverture (Open data) de la donnée et de nourrir l'élaboration et l'évaluation des schémas stratégiques et des politiques publiques régionales.

En 2021, il s'agira notamment au 1er semestre de poursuivre les chantiers engagés autour de la performance et du suivi du pilotage des politiques publiques portées par la Région.

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

FISCALITÉ DIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	35 307 522,00	35 307 000,00	359 758 000,00	47 308 000,00

- **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)**

Les IFER relatives aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (télécommunications) et au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs ont été affectées par la loi aux Régions. Le montant des IFER devrait s'élever à 30,9 M€ pour 2021.

- **La péréquation des ressources régionales *post*-taxe professionnelle**

Le mécanisme de péréquation des ressources régionales – auquel les Régions peuvent être bénéficiaires ou contributrices – consiste, depuis 2011, en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la réforme fiscale et perçues par les Régions (CVAE, IFER, DCRTP, FNGIR). Compte tenu de la suppression de la part régionale de CVAE, ce mécanisme va être réétudié courant 2021 pour aboutir à un nouveau fonds de péréquation pour 2022. A ce stade, le montant 2021 est attendu à hauteur de 13,45 M€.

- **Les attributions de compensation liées au transfert des compétences « transports interurbains et scolaires »**

Ces attributions compensent le différentiel entre les charges de transports interurbains et scolaires transférés des Départements à la Région et la CVAE qui avait été transférée en contrepartie. Elles constituent une dépense ou une recette récurrentes de la collectivité.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2020	BP 2021
CVAE (hors péréquation)	313 500 000	
IFER	31 400 000	30 900 000
Péréquation des ressources	11 800 000	13 450 000
Attribution de compensation (au titre des transports)	2 958 000	2 958 000
TOTAL	**359 658 000**	**47 308 000**

FISCALITÉ INDIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	401 369 000,00	686 985 000,00

Sous l'effet de l'attribution en 2021 d'une nouvelle fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), en remplacement de la CVAE, le produit de la fiscalité indirecte progresse de BP à BP. Cette nouvelle ressource s'ajoute à la fraction de TVA existante, aux ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage, aux produits de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, des différentes fractions de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à l'initiative de l'Etat et de la Région ainsi que des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de certaines impositions locales.

- **La fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – LFI 2017**

La loi de finances pour 2017 a attribué aux Régions une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée à compter de l'exercice 2018. Compte tenu de la crise sanitaire traversée en 2020 et des répercussions attendues sur 2021, la fraction de TVA consentie aux Régions est estimée à + 0,8 % par rapport au voté 2020 qui était le niveau de recettes plancher garanti par l'Etat. En conséquence, le produit de la fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée devrait s'élever à 182 M€.

- **La fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – Compensatoire de la CVAE**

La principale source d'inquiétude pour les recettes 2021 concernait la CVAE. Celle-ci était attendue en forte baisse. La loi de finances 2021 a supprimé la part régionale de CVAE. En contrepartie, L'Etat affecte aux Régions une nouvelle part de fraction de TVA à compter de 2021. Le produit pour 2021 est fixé au niveau du produit de CVAE de 2020. La Région percevra donc au titre de cette nouvelle recette de fraction de TVA 321,8 M€.

- **La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation**

Elle est exigible dès lors que les certificats d'immatriculation sont délivrés à une personne ou à un établissement situé dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Conformément à la délibération de l'assemblée plénière régionale en date du 13 octobre 2016, le taux unitaire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est égal à 49,80 € par cheval fiscal. Lors de la séance des 17 et 18 octobre 2019, l'assemblée plénière régionale a délibéré en faveur de l'exonération à hauteur de 50 % des cartes grises pour les véhicules moins polluants. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est attendu à 95 M€ soit une légère diminution par rapport au BP 2020.

- **TICPE – part modulation**

Cette fraction de TICPE est, depuis l'exercice 2020, calculée à partir de la consommation nationale de carburants, le produit étant ensuite réparti par région en fonction des consommations de 2019. Les effets de la crise économique et des confinements ont impacté le produit 2020. Le produit estimé pour 2021 pourrait être égal à 30,2 M€ sur la base d'un retour à la normale de la consommation de carburants au cours de l'exercice 2021.

- **La majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE**

Par délibération en date du 15 octobre 2020, la Région Centre-Val de Loire a décidé de maintenir la majoration du tarif de la TICPE (0,73 euro par hectolitre pour les

supercarburants et 1,35 euro par hectolitre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional. Dans l'hypothèse d'un retour à la normale de la consommation de carburants sur le territoire régional au cours de l'exercice 2021, le produit de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE devrait atteindre 29 M€.

- **Les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

Des ressources fiscales se sont substituées à l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle ». Elles correspondent pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012.
La réforme de la taxe d'habitation entraine une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions. L'Etat a garanti la compensation intégrale des collectivités. Par conséquent, le produit des ressources régionales liées à la TICPE devrait être stable à 2020, outre la reprise de 2,9 M€ opérée suite à la réforme de l'apprentissage, et donc être égal à 8,2 M€ et celui des frais de gestion perçus par l'Etat au titre dorénavant de la CFE et de la CVAE atteindre 16 M€. In fine, les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » devraient être égales à 24,2 M€ au titre de la fiscalité indirecte. Une dotation présentée ci-après compense la perte liée à la réforme de la taxe d'habitation.

- **La compensation financière de l'Etat au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis**

La loi pour un nouvel avenir professionnel a été votée durant l'été 2018, elle implique des modifications substantielles pour l'apprentissage, notamment pour les ressources. La prime versée aux employeurs d'apprentis prévue à l'article L. 6243-1 du code du travail, dans sa rédaction antérieure à la présente loi, est versée par les régions aux employeurs jusqu'au terme des contrats d'apprentissage conclus avant le 1er janvier 2019. En 2021, et pour la dernière année, la Région Centre-Val de Loire devrait être compensée au titre de la politique apprentissage à hauteur de 4,8 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité indirecte s'établit comme suit :

Fiscalité indirecte (en €)	BP 2020	BP 2021
Fraction régionale de TVA – LFI 2017	199 269 000	182 000 000
Fraction régionale de TVA – Compensatoire de la CVAE		321 785 000
Taxe sur les certificats d'immatriculation	100 600 000	95 000 000
Ancienne modulation régionale de la TICPE	30 300 000	30 200 000
Majoration « Grenelle » de la TICPE	29 500 000	29 000 000
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	25 600 000	16 000 000
TICPE « formation professionnelle »	11 100 000	8 200 000
TICPE au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis	5 000 000	4 800 000
TOTAL	**401 369 000**	**686 985 000**

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ÉTAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	0,00	0,00	47 810 000,00	57 200 000,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	241 331 000,00	242 416 000,00

Les dotations de fonctionnement

- **TICPE – part « compensation »**

Le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation » correspond à la compensation financière par l'Etat des transferts de compétences intervenus depuis 2005. La loi de finances pour 2020 détermine le versement aux régions d'une part de TICPE correspondant à un droit à compensation au titre du transfert aux régions de la compétence orientation pour le financement des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (soit 0,3 M€).

La loi de finances pour 2021 prévoit un accompagnement financier non pérenne des régions de la part de l'Etat afin de compenser l'attribution d'une aide exceptionnelle de 150 € aux étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales (soit 0,6 M€).

Le produit total de la part « compensation » de la TICPE devrait être s'élever pour 2021 à 127,1 M€.

- **La participation financière de l'Etat au titre des TET**

La Région Centre-Val de Loire a signé un protocole d'accord avec l'Etat le 19 janvier 2017 afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers à compter du 1er janvier 2018. Outre le financement du renouvellement du matériel roulant ou de la construction d'un centre de maintenance, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation de ces lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat au titre de la reprise de certaines lignes de train d'équilibre du territoire devrait être égal à 34,3 M€ en 2021.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de compenser les collectivités perdantes sur la base des recettes perçues en 2010. Depuis 2017, la DCRTP est entrée dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Le produit de la DCRTP diminue depuis chaque année de façon importante. La loi de finances 2021 prévoit une nouvelle diminution de près de 12 % par rapport à l'exercice 2020. Le montant de la DCRTP devrait être égal à 14,3 M€.

- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Son montant étant figé, il devrait être équivalent à celui de l'exercice 2020 (24,1 M€).

- **La dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF, augmentée de la compensation du transfert de l'aérodrome Châteauroux-Déols. Le montant de la dotation générale de décentralisation résiduelle se stabilise à partir de l'exercice 2020 à 22 M€.

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La DTCE-FDL figure parmi les « variables d'ajustement » des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Le produit de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale devrait être minoré de 18 % et serait égal à 3 M€.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La Région Centre-Val de Loire bénéficie d'un remboursement anticipé calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement devrait être égal à 0,2 M€.

- **Les attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets »**

Le produit des attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » est égal à 0,1 M€.

- **Le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement**

Suite à la réforme de l'apprentissage de 2018 entrée en vigueur en 2020, la Région Centre-Val de Loire perçoit annuellement, de France Compétences, une contribution attendue de 6,9 M€.

- **La dotation de compensation des frais de gestion liée à la réforme de la taxe d'habitation**

Comme évoqué précédemment, la réforme de la taxe d'habitation entraine une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions. L'Etat a garanti la compensation intégrale des collectivités. Celle-ci devrait prendre la forme d'une dotation fixe de l'ordre de 10,4 M€, diminuant cependant le dynamisme antérieur de la recette liée aux frais de gestion.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

Dotations en fonctionnement (en €)	BP 2020	BP 2021
TICPE compensation	126 200 000	127 100 000
Participation de l'Etat au titre des trains d'équilibre du territoire	39 200 000	34 300 000
Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR)	24 115 000	24 100 000
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	17 800 000	14 300 000
Dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle	22 050 000	22 000 000
DTCE-FDL	4 050 000	3 000 000
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	300 000	200 000
Attributions de compensation (au titre des déchets)	116 000	116 000
Dotation fonctionnement apprentissage	7 500 000	6 900 000
Dotation compensation frais de gestion TH		10 400 000
TOTAL	**241 331 000**	**242 416 000**

Les dotations en investissement

- **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES a été reconduit par toutes les lois de finances dans le cadre du redressement des comptes publics. La dotation régionale d'équipement scolaire pour l'année 2020 devrait être équivalente à celle perçue au titre des exercices précédents, à savoir 22,8 M€.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

De la même manière qu'en fonctionnement, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à

l'exception des subventions d'investissement versées par la Région aux lycées et des fonds de concours versés à l'Etat pour des travaux de voirie). Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant aux dépenses réalisées éligibles au cours de l'exercice 2020, est estimé à 10,8 M€.

- **Le fonds d'investissement à l'apprentissage**

Comme évoqué pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1er janvier 2020, les régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Le montant pour la Région Centre-Val de Loire en investissement est estimé au niveau 2020 à 12,1 M€.

- **Plan de relance : dotation d'investissement exceptionnelle**

L'Accord de partenariat Etat-Régions, traduit dans le plan de relance 2021 annexé au projet de loi de finances pour 2021, détermine une enveloppe globale de 600 M€, à destination des Régions, répartie en fonction de leur population. Les Régions pourront mobiliser cette dotation au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics et pour le développement des mobilités douces et des transports publics. Le fléchage de cette subvention de l'Etat devra être négocié et pourra faire l'objet de versement en 2021 et 2022. Cette dotation régionale d'investissement atteindra, pour la Région Centre-Val de Loire, un maximum de 22,893 M€ avec une inscription au BP 2021 de 11,5 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2020	BP 2021
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22 800 000	22 800 000
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	12 900 000	10 800 000
Fonds investissement apprentissage	12 110 000	12 100 000
Dotation investissement exceptionnelle 2020		11 500 000
TOTAL	**47 810 000**	**57 200 000**

DETTE ET TRÉSORERIE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
DETTE ET TRESORERIE	Investissement	63 200 000,00	71 000 000,00	97 600 000,00	243 000 000,00
	Fonctionnement	7 988 200,00	7 800 000,00	0,00	0,00

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région, des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 233 M€.
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 32,5 %.

Charge de la dette et la trésorerie

- Au 1er janvier 2021, l'encours de la dette au sens réglementaire s'établit à 765,4 M€ en incluant un emprunt d'équilibre 2020 de 70 M€. Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Energétique pour 17,6 M€ (encours exprimé en TTC). Si la dette au sens large est considérée, c'est-à-dire incluant l'encours des contrats de crédit-bail, celle-ci serait portée à 982,6 Md€ au 01/01/2021.

- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2021 pour l'annuité de la dette est fixé à 68,2 M€ soit 61 M€ pour le remboursement en capital dont 10 M€ relatif au remboursement du capital lié au portage des TET et 7,2 M€ pour les intérêts de la dette long terme.

- La ligne frais financiers est donc dotée au global de 7,3 M€ pour les intérêts de la dette long terme, la contrepassation des Intérêts Courus Non Echus et des frais relatifs à la gestion court terme.

- S'agissant des frais annexes, sont anticipés 0,390 M€ au titre des commissions bancaires et autres frais liés aux émissions obligataires. Une dépense de 0,110 M€ est enfin prévue au titre des marchés de conseil et de la notation financière de la collectivité.

- L'annuité totale de la dette représentera 3,9 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 0,4 % au titre des seuls intérêts.

- Au 1er janvier 2021, le taux moyen de la dette réglementaire de la Région se situe à 1,02 % et 0,95 % si la seule dette bancaire et obligataire est considérée.

- L'encours de dette de la Région Centre-Val de Loire, à cette même date, sera composé, selon la classification « Gissler », pour 99,7 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 0,3 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Gestion active de la dette et de la trésorerie

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents même si un effort d'optimisation est réalisé notamment à travers un plan de trésorerie. Le niveau des disponibilités sur le compte 515 varie donc tous les jours, et parfois de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Outre le recours journalier aux lignes de trésorerie et au programme de NEU CP, pour faire face à ces pics et creux de trésorerie, la Région peut utiliser ponctuellement des conventions avec phases de mobilisation revolving.

- Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.

- De manière à anticiper des arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année sur certains contrats…), il est proposé pour 2021 de d'inscrire sur la ligne de

réaménagement de la dette tant en dépenses qu'en recettes d'un montant de 10 M€.

- Dans la même optique, des lignes de trésorerie sont également ouvertes chaque année pour un montant maximal de 200 M€. Un programme de NEU CP également signé pour un montant de 200 M€ complète le dispositif de gestion de trésorerie.

- Par ailleurs, le plafond du programme NEU MTN est fixé à 120 M€. Ce programme dont s'est doté la Région fin 2018, permettra, si les marchés sont bien orientés, de réaliser des émissions obligataires à moyen terme notamment sur le portage financier lié au TET.

- Enfin, la Région disposera d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) d'un plafond de 500 M€ qui servira à réaliser des émissions obligataires long terme dont les montants et les maturités afférentes seront définis selon les besoins de financements exprimés.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations. Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année au titre de laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

Les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2021, l'opération consiste à annuler le mandat de 1,646 M€ passé en 2020 au titre des ICNE de l'année 2019 et à passer les ICNE 2021 d'un montant de 1,690 M€.

AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2021
AP	2021	1001	31/12/2021	DEPENSES IMPREVUES	**10 000 000,00**
AE	2021	1002	31/12/2021	DEPENSES IMPREVUES	**10 000 000,00**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	0,00	49 000 000,00	640 000,00	49 083 000,00
	Fonctionnement	2 105 000,00	26 500,00	0,00	0,00

Les mouvements réels

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues, qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les créances éteintes…

En recettes, 83 000 € sont prévus au titre de la vente de véhicules.

Des crédits paiement de 49 M€ sont inscrits en dépenses et recettes d'investissement afin de procéder à la régularisation comptable des recettes perçues en 2018 et 2019 de la part de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France dans le cadre du transfert à la région des services de Trains d'Equilibre du Territoire (TET).

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional. Dans le cas des créances éteintes, l'irrécouvrabilité est définitive. Elle résulte d'une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif…). En dépenses, il est prévu 25 000 € pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes qui ne font pas l'objet d'une provision.

Les mouvements d'ordre

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, Intérêts Courus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement …

Dotations aux amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation de la valeur des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur usage, du temps ou du progrès technique, et de dégager des ressources destinées à les renouveler (autofinancement). Ainsi, les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2020 sont amortis de manière linéaire, à compter de 2021 conformément aux durées votées (DAP n°19.04.05 du 17/10/2019).

Dotations aux amortissements (en M€)	CA 2020	BP 2021
Constructions et aménagements (lycées, Hôtel de région…)	45,037	52,816
Dont agencements de terrains	0,124	0,139
Dont bâtiments administratifs	0,312	0,365
Dont bâtiments scolaires	40,620	47,585
Dont autres bâtiments publics (culturels, sportifs…)	2,758	3,085
Dont installation et aménagements des constructions	1,223	1,642
Subventions d'équipement versées :	249,577	306,348
Dont subventions d'équipement versées aux lycées publics	4,919	5,500
Dont subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	38,998	43,280
Dont subventions d'équipement versées aux organismes de transport	16,590	20,215
Dont subventions d'équipement versées aux organismes publics	140,424	177,353
Dont subventions d'équipement versées dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER…)	48,646	60,000
Immobilisations incorporelles et corporelles	14,881	15,836
Dont frais d'études, insertion, licences,	2,213	2,155
Dont autres immobilisations incorporelles	0,000	0,000
Dont matériels techniques, installations techniques	3,571	3,686
Dont mobiliers	1,163	1,290
Dont matériels informatiques, téléphonie	5,403	6,000
Dont matériels de transport	2,460	2,625
Dont autres immobilisations corporelles	0,071	0,080
Total	**309,495**	**375,000**

En comparaison avec les amortissements de l'exercice 2020 (309,495 M€), le montant des dotations aux amortissements devrait progresser de près de 65,50 M€ en 2021 (+21 %). Le taux d'évolution annuel moyen du montant des dotations aux amortissements au cours des quatre derniers exercices est de 12 %.

Reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables

La reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables a pour effet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements. Elle est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien concerné. Le montant de la reprise de la dotation régionale pour l'équipement scolaire (DRES) correspond à celui des amortissements de l'ensemble des constructions et des équipements scolaires. Quant au niveau de la reprise des subventions d'investissement perçues par la Région, il est égal au montant de la subvention considérée divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien.

Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables (en M€) au titre de :	CA 2020	BP 2021
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	50,643	58,890
Fonds européens (FEDER, FEADER)	13,962	22,400
Autres subventions d'équipement transférables	0,459	8,052
Total	**65,064**	**89,342**

Le montant de la reprise de la DRES, correspondant à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est estimé à 58,9 M€ pour 2021. Globalement, le montant de la reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables devrait progresser de 24,28 M€ en 2021 par rapport aux éléments constatés au titre de l'exercice 2020 (+ 37%).

Neutralisation de la charge de fonctionnement nette liée à la dotation aux amortissements

Si la dotation aux amortissements constitue une dépense de fonctionnement obligatoire, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement, la neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées permet à la Région de respecter l'obligation d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement. Son montant est obtenu de la manière suivante :

Calcul de la neutralisation de la charge d'amortissement	CA 2020	BP 2021
Montant total des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées	299,333	357,384
- Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables	- 65,064	- 89,342
Total (en M€)	**228,27**	**268,042**

Par effet de levier au regard de la progression de la dotation aux amortissements, la reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachés aux actifs amortissables, la neutralisation de la charge d'amortissement devrait également progresser d'environ 17% par rapport aux éléments constatés en 2020.

Opérations patrimoniales

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année. Il est ainsi proposé d'inscrire, au titre des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée en faveur des lycées, de la culture et des sports, 30 M€ en dépenses et en recettes.
Les travaux réalisés par le personnel de la Région Centre-Val de Loire avec des matériaux achetés par la collectivité (dits « travaux en régie ») constituent des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même (entres autres exemples : travaux réalisés par les équipes mobiles d'ouvriers professionnels au sein des lycées). En conséquence, ces travaux, constituent des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,3 M€ en dépenses et en recettes.

L'ensemble des opérations d'ordre s'établit ainsi :

Crédits de paiements DEPENSES :
Chapitre 925 : 30 000 000 € (invt)
Chapitre 926 : 357 662 000 € (invt)
Chapitre 946 : 375 000 000 € (fct)

Crédits de paiements RECETTES :
Chapitre 925 : 30 000 000 € (invt)
Chapitre 926 : 375 000 000 € (invt)
Chapitre 946 : 357 662 000 € (fct)

PROVISIONS/DOTATIONS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
PROVISIONS/DOTATIONS	Fonctionnement	0,00	1 545 270,00	0,00	0,00

Les provisions sont obligatoires et doivent être constituées dès l'apparition d'un risque ou dès la constatation d'une perte de valeur d'un élément d'actif Il est donc proposé de constituer des provisions pour :

- *Dépréciation des comptes de tiers,* c'est-à-dire le risque de non-recouvrement des restes à recouvrer vis-à-vis d'un tiers malgré les diligences faites par le Comptable Public,
- *Les litiges et contentieux* : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité.

Compte tenu de de la crise sanitaire actuelle liée au virus COVID-19, les entreprises et les particuliers sont confrontés à un contexte économique défavorable.
Il existe donc un risque accru de non-recouvrement pour les créances régionales des personnes privées. Cela concerne principalement :

- Le remboursement des échéances des avances remboursables consenties aux entreprises,
- Le paiement des frais d'inscription aux transports scolaires REMI.

Une dotation aux provisions à hauteur de 4 M€ a été constituée en 2020. Il convient d'ajuster cette dotation pour tenir compte de l'évolution des restes à recouvrer.

La méthode d'évaluation des provisions constituées pour dépréciation est une méthode statistique qui a été affinée au cours de l'exercice 2020. Elle repose sur le système d'information du comptable public qui peut être confronté à des situations de nature à rendre irrécouvrables des créances régionales (procédures collectives, échéancier de règlement, échec d'une saisie à tiers détenteur…).
Un taux de risque compris entre 25 et 100 % a été assigné à chacune des situations renseignées dans le système d'information du comptable public pour les titres émis jusqu'au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, considérant que plusieurs contentieux ont été introduits devant une juridiction, il est proposé de constituer une provision permettant de couvrir un éventuel risque au titre des litiges et contentieux.

En conséquence, il est proposé

- Pour la dépréciation des comptes de tiers, de constituer une provision complémentaire de 1,112 M€, ce qui porte la dotation à 5,157 M€
- Une provision pour litiges et contentieux de 0,433 M€

Le détail figure ci-après :

Nature de la provision	Domaine	Objet	Montant de la provision
Provisions pour dépréciations des comptes de tiers	Aides Economiques	Avances remboursables	978 052 €
	Transports	Frais d'inscription aux transports scolaires REMI	134 136 €
	TOTAL		**1 112 188 €**
Provisions pour litiges et contentieux	Economie	Remboursement d'une partie de la subvention	26 000 €
	Formation professionnelle continue	Délivrance du quitus d'un marché de mandat financier	253 405 €
	Fonction publique	Indemnisations	129 968 €
	Culture	Résiliation d'un marché public	19 212 €
	Education	Erreur d'exécution du DGD d'un marché public	4 500 €
	TOTAL		**433 085 €**
		TOTAL DES PROVISIONS 2021	**1 545 273 €**

Il n'est pas prévu de reprises de provisions au BP 2021.

RESSOURCES HUMAINES

Pour 2021, le budget RH s'établit à hauteur de 150 M€.

Il se répartit entre deux programmes :

- la masse salariale, représentant 94,5 % de ce budget ;
- et les autres dépenses de personnel représentant 5,5 % du budget RH.

Dans le cadre du BP 2021, les crédits dédiés au budget RH constituent 15,1 % des dépenses de fonctionnement du budget régional. Pour l'ensemble des Région, les dépenses de personnel représentaient en moyenne 16,5 % des dépenses de fonctionnement (données DGCL – Budgets primitifs 2019 des Régions – France métropolitaine hors Corse).

La masse salariale inscrite au BP 2021 représente un coût de 55 € par habitant.

MASSE SALARIALE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	135 250 000,00	141 775 000,00	2 947 000,00	3 160 770,00

Sous le programme masse salariale, on retrouve les dépenses relatives à la rémunération et aux cotisations sociales de l'ensemble des agents de la collectivité et ce quel que soit

leur statut (titulaires et stagiaires relevant de la fonction publique, contractuels de droit public comme de droit privé).

Pour l'exercice 2021, les dépenses de masse salariale devraient atteindre 141,775 M€ soit une augmentation de 6,525 M€ (+ 4,6 %) par rapport à l'année 2020.

Les principales mesures d'évolutions impactant la masse salariale des agents de la Région sont de différentes natures.

Des compétences supplémentaires (transfert et accompagnement de dispositif) portant sur :

- L'accompagnement du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) représentant sur une année pleine une dépense supplémentaire de 785 K€ ;
- La nouvelle compétence Information – Orientation qui a notamment conduit au recrutement de 6 postes d'ingénieurs soit en année pleine une augmentation de la masse salariale de 580 K€.

L'intégration des décisions prises sur le plan national ainsi que les mesures décidées par la collectivité dont principalement :

- Les avancements d'échelons à la durée unique, en application de la réglementation, pour un montant estimé à 1,150 M€ ;
- Les avancements de grade et promotions internes, pour un coût estimé à 0,201 M€ ;
- La mise en œuvre de la dernière phase « parcours professionnels carrières et rémunérations » (PPCR) 1,270 M€ ;
- L'application à partir de 2021 de la prime de précarité pour les contractuels de droits publics dont le coût est estimé à 316 K€ ;

La masse salariale prévisionnelle pour 2021 se répartit de la manière suivante :

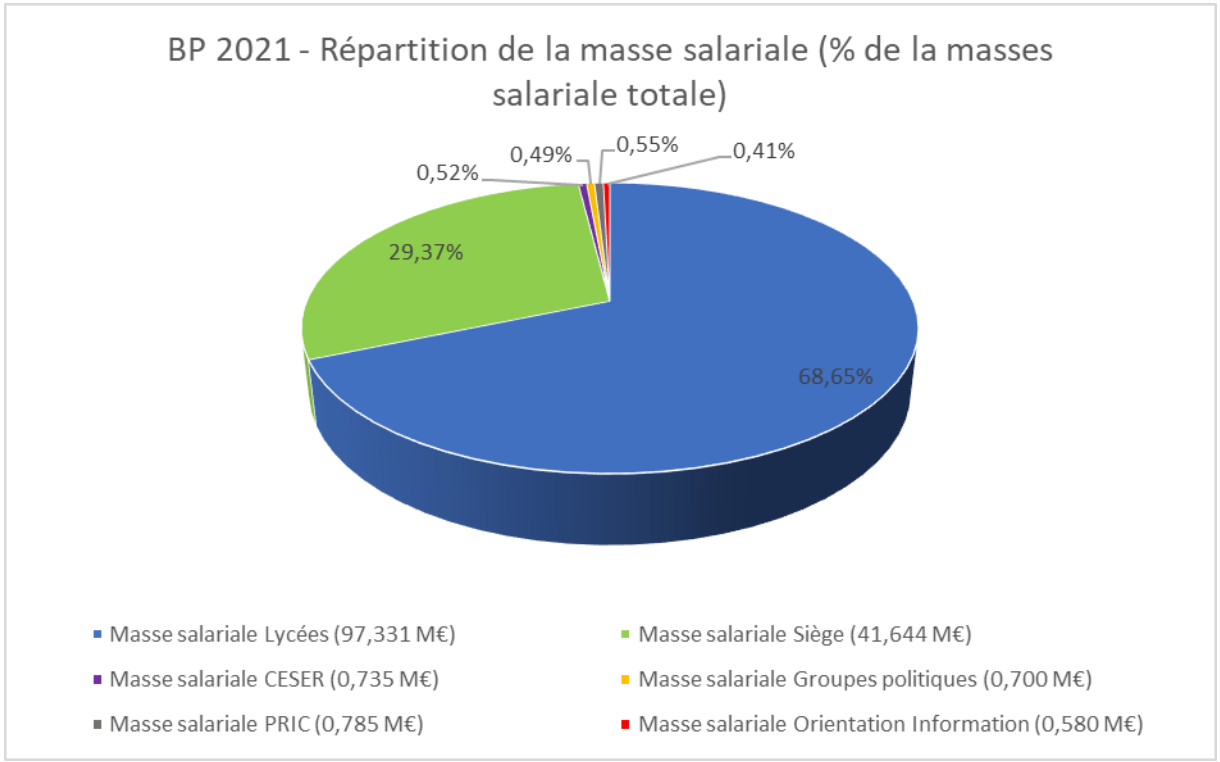

Ce budget intègre par ailleurs :

- Le paiement d'heures supplémentaires évaluées à un montant maximum de 240 000 € bruts,
- Les crédits dédiés au « remplacement temporaires de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément indisponibles » (articles 3-1 et 34 de la loi n° 84-53) pour un montant total de 5,900 M€ (dont 4,900 M€ portant sur les remplacements dans les lycées).

Les recettes courantes sur la masse salariale restent stables en 2021 et s'établissent à 2,940 M€.

En outre, par décret no 2020-1622 du 18 décembre 2020, L'Etat a fixé le cadre du versement d'une aide exceptionnelle de 3 000 € à l'embauche d'apprentis par les collectivités territoriales, pour les contrats d'apprentissage signés entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 (avec effet rétroactif). L'aide ne sera versée qu'une seule fois, au recrutement, et concerne toute la durée du contrat.
Le montant de cette aide pour la Région Centre-Val de Loire a été estimé à 220 ,7 K€.

Créations de postes

- Un poste de chargé.e de mission au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) à la Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique, sur contrat de projet d'une durée de 3 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019).
- Un poste de chargé.e de mission Tiers lieux de compétences et déploiement des transitions écologiques dans la formation à la Direction de la Formation Professionnelle, sur un contrat de projet d'une durée de 3 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019) ;
- Quatre postes de chargés.e.s de mission, Catégorie A (attaché territorial) permettant à la collectivité une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en anticipant des besoins à satisfaire dans les cadres des départs à la retraite.

Dans le cadre de la politique jeunesse et plus particulièrement des mesures d'urgence en faveur de la jeunesse présentée à la séance plénière :

- 20 postes de saisonniers à temps complets à raison de 35 heures hebdomadaire dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- 120 postes de saisonniers à temps non-complets à raison de 16 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

En fonction des dates de recrutement, les crédits correspondants pourront être inscrits dans le cadre d'une prochaine décision modificative.

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2021	BP n-1	BP 2021
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	7 250 000,00	8 225 000,00	500 000,00	570 000,00

En 2021, les autres dépenses de personnel sont estimées à 8,260 M€ et augmentent de 1,010 M€ (soit +12%) par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation s'explique principalement par l'inscription de dépenses au titre des EPI (Equipements de Protection Individuelle) pour 300 K€, l'augmentation de l'assurance statutaire (+ 250 K€) ainsi que l'extension du nombre des bénéficiaires des tickets restaurants (avantages sociaux).

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Les avantages sociaux (subvention COS et association sportive, cotisation Pulrelya, tickets restaurant, CESU, remboursement des abonnements de transports domicile-travail, chèques cadeaux…) pour 3,366 M€,
- Les frais de déplacements professionnels, pour 0,300 M€,
- La formation, l'accompagnement professionnel et le recrutement pour un montant de 0,859 M€, auquel il convient d'ajouter les formations financées par les cotisations directement versées au CNFPT,
- La santé et la sécurité au travail, pour un montant de 0,860 M€,
- Différents frais divers (cotisation d'assurance risques statutaires, communication interne…) pour 2,840 M€.

Les recettes attendues sur ce programme correspondent :
- Aux remboursements de la part agent des tickets restaurant et CESU, pour 0,400 M€,
- Aux subventions versées à la Région par le FIPHFP, pour un montant estimé à 0,170 M€.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES 2021

A – LE VOTE PAR FONCTION

Le vote du budget primitif 2021 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 4 février 2016 (DAP n° 16.01.02) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 777 060 070 € :

- dont dépenses : 787 579 000 € en investissement et 989 481 070 € en fonctionnement
- dont recettes : 631 937 000 € en investissement et 1 145 123 070 € en fonctionnement

Le virement entre sections s'établit à 138 304 000 €.

En mouvement d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 900 966 000 € :

- dont dépenses : 387 662 000 € en investissement et 513 304 000 € en fonctionnement
- dont recettes : 543 304 000 € en investissement et 357 662 000 € en fonctionnement

INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**716 579 000,00**	**366 554 000,00**
900 Services généraux	6 634 000,00	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	16 501 400,00	12 710 000,00
902 Enseignement	137 533 500,00	42 330 000,00
903 Culture, sports et loisirs	9 560 100,00	311 100,00
904 Santé et action sociale	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires	84 198 500,00	771 000,00
906 Gestion des fonds européens	93 825 000,00	110 888 000,00
907 Environnement	6 189 000,00	0,00
908 Transports	286 072 500,00	193 850 000,00
909 Action économique	76 065 000,00	5 693 900,00
92 Opérations non ventilées	**71 000 000,00**	**265 300 000,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	22 300 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	71 000 000,00	243 000 000,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**83 000,00**
954 Produits des cessions d'immobilisations		83 000,00
TOTAL	I 787 579 000,00	II 631 937 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	30 000 000,00	30 000 000,00
926 Transferts entre les sections	*357 662 000,00*	*375 000 000,00*
951 Virement de la section de fonctionnement		*138 304 000,00*
TOTAL	III 387 662 000,00	IV 543 304 000,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :.....	155 642 000,00

001 Solde exécution section investissement	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 175 241 000,00	II + IV + VI + VII	1 175 241 000,00

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**944 068 800,00**	**166 175 613,00**
930 Services généraux	76 118 500,00	3 346 770,00
931 Formation pro. et apprentissage	203 272 600,00	88 303 700,00
932 Enseignement	157 546 000,00	5 136 143,00
933 Culture, sports et loisirs	28 200 000,00	776 000,00
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	10 450 000,00	320 000,00
936 Gestion des fonds européens	51 831 000,00	55 928 000,00
937 Environnement	9 440 000,00	2 281 000,00
938 Transports	362 533 000,00	9 684 000,00
939 Action économique	44 677 700,00	400 000,00
94 Services communs non ventilés	**45 412 270,00**	**978 947 457,00**
940 Impositions directes	35 307 000,00	47 308 000,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	814 085 000,00
942 Dotations et participations	0,00	117 554 457,00
943 Opérations financières	7 795 000,00	0,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	765 000,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	1 545 270,00	0,00
TOTAL	I **989 481 070,00**	II **1 145 123 070,00**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	*375 000 000,00*	*357 662 000,00*
947 Transferts dans section fonctionnement	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*138 304 000,00*	
TOTAL	III **513 304 000,00**	IV **357 662 000,00**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....	**155 642 000,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**1 502 785 070,00**	II + IV + VI	**1 502 785 070,00**

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance par chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 1 575 373 668 € dont 690 249 397 € en investissement et 885 124 271 € en fonctionnement.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021

			AP / AE
	Chap.	Libellé	DEPENSES
		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Opérations réelles			***680 249 397***
	90	***Opérations ventilées***	***680 249 397***
	900	Services généraux	997 720
	901	Formation professionnelle/apprentissage	29 650 000
	902	Enseignement	38 092 231
	903	Culture, sports et Loisirs	9 930 000
	904	Santé et action sociale	0
	905	Aménagement des territoires	66 079 777
	906	Gestion des fonds européens	249 760 000
	907	Environnement	20 571 330
	908	Transports	211 281 693
	909	Action économique	53 886 645
O P			***10 000 000***
	950	Dépenses imprévues	10 000 000
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**690 249 397**
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Opérations réelles			***875 124 271***
	93	***Opérations ventilées***	***875 124 271***
	930	Services généraux	5 445 428
	931	Formation professionnelle/apprentissage	28 279 504
	932	Enseignement	5 651 752
	933	Culture, sports et Loisirs	12 966 995
	934	Santé et action sociale	0
	935	Aménagement des territoires	5 738 000
	936	Gestion des fonds européens	238 449 576
	937	Environnement	43 048 170
	938	Transports	519 350 000
	939	Action économique	16 194 847
O P			***10 000 000***
	952	Dépenses imprévues	10 000 000
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**885 124 271**

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2016	1689	31/12/2020	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	2 100 000,00	**-48 000,00**
AE	2020	1689	31/12/2021	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	200 000,00	**300 000,00**
AE	2021	2553	31/12/2021	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX		**300 000,00**
AE	2020	2582	31/12/2021	AAP SOLIDARITE INTERNATIONALE POST COVID FONCT	50 000,00	**-50 000,00**
AE	2019	1686	31/12/2019	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	226 500,00	**-19 870,00**
AE	2020	2554	31/12/2020	AAP COOPERATION DE DEVELOPPEMENT ET POST COVID	60 000,00	**50 000,00**
AE	2016	1665	31/12/2021	DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	1 550 000,00	**250 000,00**
AE	2021	1653	31/12/2024	NETTOYAGE DES LOCAUX		**1 300 000,00**

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	2533	31/12/2025	LIFE		**3 363 297,90**

Au titre de l'Optimisation des ressources :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	1002	31/12/2021	DEPENSES IMPREVUES		**10 000 000,00**
AP	2021	0255	31/12/2026	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION		**10 000,00**
AP	2016	0255	31/12/2020	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	60 000,00	**-27 280,00**
AP	2021	2194	31/12/2021	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP		**15 000,00**
AP	2021	1001	31/12/2021	DEPENSES IMPREVUES		**10 000 000,00**

Au titre de l'Europe :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AP	2021	2185	31/12/2024	RENOVATION DE L'HEMICYCLE ET SES ABORDS		**1 000 000,00**

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	2406	31/12/2021	SOUTIEN AUX TERRITOIRES		**7 800 000,00**
AE	2019	1546	31/12/2019	PROSPECTION DEVELOPPEUR DE L'ALTERNANCE	800 000,00	**-39 218,32**
AE	2019	1621	31/12/2019	ACTIONS QUALITE ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	4 000 000,00	**-483 478,47**
AE	2019	2791	31/12/2019	ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES	75 000,00	**-40 085,59**
AE	2019	2792	31/12/2019	INFORMATIONS MANIFESTATIONS	110 000,00	**-66 926,84**
AE	2017	1533	31/12/2017	AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	15 490 000,00	**-2 038 810,00**
AE	2018	1533	31/12/2018	AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	14 700 000,00	**-1 284 302,00**
AE	2021	1593	31/12/2021	ERASMUS + APPRENTISSAGE		**1 000 000,00**
AE	2017	1593	31/12/2018	ERASMUS + APPRENTISSAGE	813 128,00	**-71 052,18**
AE	2018	1593	31/12/2018	ERASMUS + APPRENTISSAGE	876 242,00	**-84 925,29**
AE	2021	2789	31/12/2021	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE		**90 000,00**
AE	2019	2790	31/12/2019	EURO METIERS BAC +	80 000,00	**-2 451,82**
AE	2020	2790	31/12/2020	EURO METIERS BAC +	80 000,00	**-80 000,00**
AE	2018	2781	31/12/2021	NUMERIQUE EDUCATIF CFA	1 800 000,00	**-338 151,90**
AE	2018	2782	31/12/2021	GRATUITE TRANSPORTS APPRENTIS	1 000 000,00	**-988 168,86**
AE	2021	1532	31/12/2021	ACTIONS PARTENARIALES		**1 200 000,00**
AE	2018	1532	31/12/2018	ACTIONS PARTENARIALES	1 369 870,53	**-98 827,14**
AE	2020	2403	31/12/2021	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS SANITAIRES SOC	77 400 000,00	**1 100 000,00**
AE	2021	2405	31/12/2021	AIDES AU 1 ER EQUIPEMENT		**30 000,00**
AE	2021	2404	31/12/2021	GESTION DES BOURSES		**232 300,00**
AE	2019	2680	31/12/2020	FOND SOCIAL REGIONAL	100 000,00	**-88 000,00**
AE	2021	2680	31/12/2022	FOND SOCIAL REGIONAL		**30 000,00**
AE	2019	4010	31/12/2020	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES	10 000 000,00	**-148 397,68**
AE	2021	4010	31/12/2021	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES		**10 500 000,00**
AP	2021	2797	31/12/2021	IMT-SITE DREUX-METIERS DES INDUSTRIES DE LA SANTE		**600 000,00**
AP	2021	2798	31/12/2021	RESIDENCE APPRENTIS-ORLEANS METROPOLE		**3 500 000,00**
AP	2021	2799	31/12/2021	CCI 28-EXTENSION DU CFA		**1 000 000,00**
AP	2021	2987	31/12/2021	CFSA HUBERT CURIEN-CONSTRUCTION NOUVEAU CAMPUS (TECHNOPOLE)		**6 000 000,00**
AP	2021	0180	31/12/2021	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE		**3 000 000,00**
AP	2021	1313	31/12/2025	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL		**3 250 000,00**
AP	2021	1314	31/12/2025	PPI GROS ENTRETIEN		**2 000 000,00**
AP	2021	1315	31/12/2025	INFORMATISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE		**500 000,00**
AP	2021	2800	31/12/2021	IFSI CHATEAUROUX -RELOCALISATION		**9 700 000,00**

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2016	0574	31/12/2021	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2017 2020	22 898 144,52	**-4 000 000,00**
AE	2019	0574	31/12/2020	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE	4 500 000,00	**-2 400 000,00**
AE	2021	2841	31/12/2021	COMBO TUTORAT		**4 000 000,00**
AE	2021	2839	31/12/2021	SOCLE - LISIBILITE OFFRE FORMATION_ETOILE		**100 000,00**
AE	2020	2835	31/12/2021	PACTE AXE 2 2021	6 620 000,00	**-4 000 000,00**
AE	2020	2827	31/12/2020	PACTE - Axe 3 - 31 - EVALUER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES - 20	1 500 000,00	**10 000 000,00**
AE	2020	2829	31/12/2020	PACTE - Axe 1 - 10 - LISIBILITE OFFRE FORMATION_ETOILE	200 000,00	**-100 000,00**
AE	2021	2101	31/12/2021	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE		**250 000,00**
AE	2021	15651	31/12/2027	GIP ALPHA CENTRE		**8 000 000,00**
AE	2020	1578	31/12/2021	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION	500 000,00	**50 000,00**
AE	2020	1917	31/12/2021	VALORISATION DES METIERS ET FORMATIONS 2020-2021	2 378 000,00	**250 000,00**
AP	2021	2840	31/12/2022	PACTE Axe 3 - 31 - AGORA		**100 000,00**

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	1134	31/12/2021	MOBICENTRE		**1 700 000,00**
AE	2021	2126	31/12/2021	AIDE ALIMENTAIRE		**94 000,00**
AE	2021	1248	31/12/2021	INSA		**135 000,00**
AP	2021	1508	31/12/2021	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE		**100 000,00**

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	2716	31/12/2021	ABONNEMENT LOGICIEL D'ACCOMPAGNEMENT DE TRAVAUX		**272 000,00**
AE	2021	1956	31/12/2021	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES		**700 000,00**
AE	2021	1997	31/12/2021	PETITS EQUIPEMENTS EREEL ET EMOP		**420 000,00**
AE	2020	1915	31/12/2021	GRANDE CUISINE (AE)	69 000,00	**13 800,00**
AE	2020	1334	31/12/2020	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)	500 000,00	**-490 172,00**
AE	2021	1334	31/12/2021	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)		**50 000,00**
AE	2021	2736	31/12/2021	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS		**50 000,00**
AE	2020	1516	31/12/2023	SYSTEME D'INFORMATION LYCEES (AE)	662 000,00	**-272 000,00**
AE	2021	1169	31/12/2021	ERAMUS PLUS LYCEENS		**310 000,00**
AE	2021	1920	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF		**360 000,00**
AE	2021	2751	31/12/2021	100 % EDUCATION		**1 844 000,00**
AE	2021	1919	31/12/2021	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT		**320 000,00**
AE	2020	2751	31/12/2021	100 % EDUCATION	2 034 849,00	**-298 876,00**
AE	2020	1919	31/12/2020	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	400 000,00	**-400 000,00**
AE	2021	1907	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)		**18 000,00**
AE	2021	1918	31/12/2022	PETITS EQUIPEMENTS SERVICE NUMERIQUE EDUCATIF (AE)		**100 000,00**
AE	2020	1856	31/12/2022	SERVICE NUMERIQUE (HEBERGEMENT, EXPLOITATION ET DEVELOPPEMEN	1 050 000,00	**186 000,00**
AE	2020	1857	31/12/2022	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES, TELEGESTION DES CFA ET EFSS	5 250 000,00	**540 000,00**
AP	2021	1214	31/12/2021	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS		**4 000 000,00**
AP	2021	0013	31/12/2021	ENTRETIEN, MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE		**2 300 000,00**
AP	2021	1955	31/12/2021	EFFICACITE ENERGETIQUE FRANCE RELANCE		**6 000 000,00**
AP	2021	2104	31/12/2021	ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE		**2 000 000,00**
AP	2021	2777	31/12/2021	SUIVI RISQUE PLOMB ET AMIANTE		**700 000,00**
AP	2021	0933	31/12/2021	ETUDES PREALABLES ET FONCIER		**150 000,00**
AP	2021	1913	31/12/2021	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES		**1 500 000,00**
AP	2021	0012	31/12/2021	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE		**160 000,00**
AP	2016	1912	31/12/2019	AMENAGEMENT LOCAUX ET ENTREE - GAUGUIN	3 550 000,00	**125 000,00**
AP	2018	2767	31/12/2018	BAYET RESTRUCTURATION EXTENSION RESTAURATION + FOYERS ELEVES	6 000 000,00	**700 000,00**
AP	2021	0007	31/12/2021	ACQUISITION RENOUVELLEMENT REPARATION DE BIENS		**12 350 000,00**
AP	2021	2217	31/12/2021	RESSOURCES NUMERIQUES		**4 080 000,00**
AP	2017	1908	31/12/2017	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	4 200 000,00	**-2 284,20**
AP	2018	1908	31/12/2018	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	5 400 000,00	**-4 441,39**
AP	2021	1908	31/12/2021	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES		**3 933 957,00**

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	2371	31/12/2021	CREATIONS ARTS VISUELS		**88 500,00**
AE	2021	2372	31/12/2021	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS VISUELS		**98 500,00**
AE	2020	1472	31/12/2022	AMBITION CULTURELLE - STRUCTURATION ARTS PLASTIQUE MESURE 8	180 000,00	**30 000,00**
AE	2020	2370	31/12/2021	INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES 2020-2021	1 400 000,00	**20 000,00**
AE	2021	1466	31/12/2021	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS CENTRE VAL DE LOIRE 2021		**1 103 100,00**
AE	2021	1467	31/12/2021	INSTITUTIONS ET RESEAUX DE SPECTACLE VIVANT 2021		**1 174 495,00**
AE	2021	2210	31/12/2021	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE		**266 000,00**
AE	2021	1468	31/12/2021	FORMATIONS ARTISTIQUES		**183 000,00**
AE	2021	2375	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE MOBILITES DES ARTISTES		**155 000,00**
AE	2021	2376	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE RESIDENCES CREATION ET PARCOURS DE PROD.		**505 000,00**
AE	2021	2377	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE INSERTION PROFESSIONNELLE		**251 900,00**
AE	2021	2378	31/12/2021	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT		**226 000,00**
AE	2021	2369	31/12/2021	INDUSTRIES CREATIVES		**80 000,00**
AE	2021	2380	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE CNC ACC		**27 000,00**
AE	2021	2381	31/12/2021	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES		**112 700,00**
AE	2021	2383	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE FOND DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES CNM		**40 000,00**
AE	2021	2382	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE COM TV FCT		**350 000,00**
AE	2021	1609	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE CONTRATS REGIONAUX PACT		**3 206 000,00**
AE	2021	2391	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS		**110 000,00**
AE	2021	2396	31/12/2021	EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS MUSEES		**55 000,00**
AE	2020	2395	31/12/2021	CHAUMONT FONCTIONNEMENT 2020-2021	5 700 000,00	**50 000,00**
AE	2020	2397	31/12/2021	RECHERCHE INVENTAIRE PARC NATUREL REGIONAL ASSO 2020-2021	275 000,00	**2 500,00**
AE	2020	2366	31/12/2021	BOURSE RECHERCHE INVENTAIRE	40 000,00	**-25 000,00**
AE	2020	2398	31/12/2021	VALORISATION SCIENTIFIQUE INVENTAIRE 2020-2021	165 000,00	**25 000,00**
AE	2021	1387	31/12/2021	500 EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE		**1 000 000,00**
AE	2021	1342	31/12/2021	CLUBS ELITE 2021-2022		**613 000,00**
AE	2021	2327	31/12/2021	POLES ESPOIRS		**411 000,00**
AE	2021	2329	31/12/2021	MANIFESTATIONS SPORTIVES		**435 500,00**
AE	2020	2329	31/12/2021	MANIFESTATIONS SPORTIVES	1 035 000,00	**-27 200,00**
AE	2021	0454	31/12/2024	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES		**2 400 000,00**
AP	2021	1124	31/12/2023	FONDS D'INVESTISSEMENT ARTS VISUELS		**300 000,00**
AP	2021	1473	31/12/2023	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE 2022 INV		**100 000,00**
AP	2021	2400	31/12/2021	COM TV INVESTISSEMENT		**460 000,00**
AP	2021	0006	31/12/2023	OPERATION DE DEVELOPPEMENT LOCAL INV		**450 000,00**
AP	2021	1123	31/12/2023	FRECC		**60 000,00**
AP	2021	21050	31/12/2027	CPER CHAUMONT MH 2021-2025		**6 600 000,00**
AP	2021	2358	31/12/2023	CHAUMONT PLAN DE RELANCE PARTENARIATS		**900 000,00**
AP	2021	1463	31/12/2023	FONDS D'ACQUISITION ET DE RESTAURATION DES OEUVRES		**360 000,00**
AP	2015	15005	31/12/2020	CPER-CHAUMONT RESTAURATION AILE EST GALERIE DIGITALE	3 920 000,00	**-400 000,00**
AP	2017	1461	31/12/2020	CHAUMONT MAINTENANCE INVESTISSEMENT	900 000,00	**-50 000,00**
AP	2020	1317	31/12/2022	CHAUMONT COTEAU NORD TRAVAUX MISE EN SECURITE	500 000,00	**500 000,00**
AP	2020	1461	31/12/2022	CHAUMONT MAINTENANCE INVESTISSEMENT	700 000,00	**250 000,00**
AP	2020	1670	31/12/2022	CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE	500 000,00	**-200 000,00**
AP	2021	0458	31/12/2021	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS		**600 000,00**

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	21150	31/12/2027	CPER 21-27 VILLE AU CARRE		**490 000,00**
AE	2020	2172	31/12/2021	GIP PRO SANTE	720 000,00	**200 000,00**
AE	2015	1762	31/12/2023	LOGEMENT DES JEUNES : INTERMEDIATION LOCATIVE	360 000,00	**60 000,00**
AE	2021	21101	31/12/2027	CPER 2021-2027 CONTRIBUTION STATUTAIRE GIP RECIA		**1 500 000,00**
AE	2015	15153	31/12/2020	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	726 509,00	**268 000,00**
AE	2021	21104	31/12/2027	CPER 2021-2027 MEDIATION ET INCLUSION NUMERIQUE (Fonct.)		**1 400 000,00**
AE	2021	21102	31/12/2027	CPER 2021-2027 USAGES NUMERIQUES (Fonct.)		**1 400 000,00**
AE	2021	21100	31/12/2027	CPER 2021-2027 GEOMATIQUE ET OPEN DATA		**420 000,00**
AP	2013	1610	31/12/2018	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	57 496,38	**-3 617,70**
AP	2015	1613	31/12/2022	IDEC : VOLET INVESTISSEMENT	2 500 000,00	**-1 542 512,82**
AP	2015	18207	31/12/2021	CG 18 (2015-2020) FONDS PA	350 000,00	**175 000,00**
AP	2015	36212	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) HBGT PERSONNES HANDICAPEES	1 762 500,00	**649 000,00**
AP	2015	28212	31/12/2021	CG 28 (2015-2020) CAMPUS INNOVATION CHATEAUDUN	150 000,00	**-3 092,42**
AP	2021	21151	31/12/2027	CPER 21-27 MSP		**1 200 000,00**
AP	2021	21152	31/12/2027	CPER 21-27 TELEMEDECINE		**1 550 000,00**
AP	2021	2510	31/12/2028	CRST 2 SANCERRE SOLOGNE		**6 470 000,00**
AP	2021	2511	31/12/2028	CRST 2 COEUR DE BEAUCE		**3 505 000,00**
AP	2021	2512	31/12/2028	CRST 2 PORTES EURELIENNES		**7 950 000,00**
AP	2021	2513	31/12/2028	CRST 2 ENTRE BEAUCE ET PERCHE		**2 800 000,00**
AP	2021	2506	31/12/2028	CRST 2 ORLEANS METROPOLE		**40 300 000,00**
AP	2015	15105	31/12/2020	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	290 000,00	**130 000,00**
AP	2021	21105	31/12/2027	CPER 2021-2027 MEDIATION ET INCLUSION NUMERIQUE (Inv.)		**1 000 000,00**
AP	2021	21103	31/12/2027	CPER 2021-2027 USAGES NUMERIQUES (Inv.)		**1 500 000,00**

Au titre des Transport et mobilités durables :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AP	2021	1773	31/12/2021	FOND SUD AÉROPORT		**400 000,00**

FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

Au titre de l'Europe :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	9131	31/12/2024	REACT-EU ECO - APPUI AUX ACTEURS ECONONOMIQUES ET PMI/PME		3 500 000,00
AE	2021	9132	31/12/2024	REACT-EU CULTURE - APPUI AUX ACTEURS CULTURELS		1 000 000,00
AE	2021	21927	31/12/2030	OS 4.1 - 29 - PROMOTION ESS		14 500 000,00
AE	2021	21928	31/12/2030	OS 4.5 - 30 - SPRO		1 700 000,00
AE	2021	21929	31/12/2030	OS 4.5 - 31 - OBSERVATION EMPLOI FORMATION		1 700 000,00
AE	2021	21930	31/12/2030	OS 4.6 - 32 - FORMATION PROFESSIONNELLE DE		70 000 000,00
AE	2021	21931	31/12/2030	OS 4.6 - 33 - MODERNISATION TERRITORIALISATION APPAREIL FORM		2 000 000,00
AE	2021	21932	31/12/2030	OS 4.6 - 34 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE PUB. VUL.		4 600 000,00
AE	2021	21933	31/12/2030	OS 4.6 - 35 - SOUTIEN GPEC		4 000 000,00
AE	2021	21934	31/12/2030	OS 4.9 - 36 - PE VIELLISSEMENT AUTONOMIE		700 000,00
AE	2021	21935	31/12/2030	OS 2.8 - 37 - PLAN LOIRE INONDATIONS		9 000 000,00
AE	2021	21936	31/12/2030	OS 2.9 - 38 - PLAN LOIRE CONTINUITE MILIEUX		19 290 000,00
AE	2021	21937	31/12/2030	OS 5.20 - 39 - PLAN LOIRE PATRIMOINE CULTURE		3 555 000,00
AE	2021	21939	31/12/2030	OS 5.20 - 41 - STRATEGIE REG SANTE PREVENTION		1 000 000,00
AE	2021	21940	31/12/2030	OS 5.20 - 42 - STRATEGIE REG SANTE ACCUEIL		450 000,00
AE	2021	21941	31/12/2030	OS 5.20 - 43 - STRATEGIE REG SANTE CCAT		1 500 000,00
AE	2021	21942	31/12/2030	OS 5.20 - 44 - TERRITOIRES EN TRANSITION		3 000 000,00
AE	2021	21945	31/12/2030	OS 5.20 - 47 - TOURISME ACCOMPAGNEMENT OFFRE		5 000 000,00
AE	2021	21905	31/12/2030	OS 1.2 - 6 - MEDIATION NUMERIQUE		4 500 000,00
AE	2021	21906	31/12/2030	OS 1.2 - 7 - TRANSFORMATION NUMERIQUE		7 000 000,00
AE	2021	21947	31/12/2030	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE FCT		9 243 455,50
AE	2021	21949	31/12/2030	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE FCT		3 401 120,00
AE	2021	21912	31/12/2030	OS 1.4 - 14 - DEVELOPPEMENT COMPETENCES SI TI EE		4 000 000,00
AE	2021	21908	31/12/2030	OS 1.3 - 9 - ACCOMPAGNEMENT TRANSITION ECO ENTREPRISES		8 000 000,00
AE	2021	21909	31/12/2030	OS 1.3 - 10 - STRUCTURATION FILIERES		3 400 000,00
AE	2021	21910	31/12/2030	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE		2 700 000,00
AE	2021	21911	31/12/2030	OS 1.3 - 12 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION		3 700 000,00
AE	2021	21915	31/12/2030	OS 2.1 - 17 - ACCOMPAGNEMENT ANIMATION EE		8 000 000,00
AE	2021	21916	31/12/2030	OS 2.2 - 18 - COMMUNAUTES ENERGETIQUES LOCALES		2 000 000,00
AE	2021	21917	31/12/2030	OS 2.2 - 19 - FILIERES ENR		17 500 000,00
AE	2021	21918	31/12/2030	OS 2.2 - 20 - HYDROGENE VERT		6 510 000,00
AE	2021	21919	31/12/2030	OS 2.5 - 21 - GESTION DURABLE DE L'EAU		6 000 000,00
AE	2021	21920	31/12/2030	OS 2.6 - 22 - TRANSITION ECONOMIE CIRCULAIRE		5 000 000,00
AE	2021	21922	31/12/2030	OS 2.7 - 24 - BIODIVERSITE REMARQUABLE		1 000 000,00
AP	2021	9133	31/12/2024	REACT-EU TRANSITION VERTE - INVESTISSEMENTS TRANSITION VERTE		31 500 000,00
AP	2021	9134	31/12/2024	REACT-EU TRANSITION NUMERIQUE - INVESTISSEMENTS		19 000 000,00
AP	2021	9135	31/12/2024	REACT-EU ECO - APPUI AUX ACTEURS ECONONOMIQUES ET AUX PMI/PM		18 000 000,00
AP	2021	21900	31/12/2030	OS 1.1 - 1 - INVESTISSEMENT RECHERCHE DPS		30 000 000,00
AP	2021	21901	31/12/2030	OS 1.1 - 2 - PROJETS STRUCTURATION RESEAU RECHERCHE DPS		31 000 000,00
AP	2021	21902	31/12/2030	OS 1.1 - 3 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES		12 000 000,00
AP	2021	21903	31/12/2030	OS 1.1 - 4 - RECHERCHE INNOVATION PME		8 000 000,00

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AP	2021	21925	31/12/2030	OS 2.9 - 27 - MOBILITE URBAINE DOUCE		**12 000 000,00**
AP	2021	21926	31/12/2030	OS 3 - 28 - RESEAU THD		**15 600 000,00**
AP	2021	21938	31/12/2030	OS 5.20 - 40 - STRATEGIE REG SANTE INFRASTRUCTURE		**4 500 000,00**
AP	2021	21943	31/12/2030	OS 5.20 - 45 - TERRITOIRES FRAGILES		**5 000 000,00**
AP	2021	21944	31/12/2030	OS 5.20 - 46 - TOURISME PROJETS STRUCTURANTS		**3 600 000,00**
AP	2021	21946	31/12/2030	OS 5.20 - 48 - TOURISME ITINERAIRES VELO		**12 500 000,00**
AP	2021	21904	31/12/2030	OS 1.2 - 5 - SECURISATION EXPLOITATION DONNEES		**2 700 000,00**
AP	2021	21948	31/12/2030	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE INV		**180 000,00**
AP	2021	21950	31/12/2030	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE INV		**180 000,00**
AP	2021	21907	31/12/2030	OS 1.3 - 8 - RENFORCEMENT PRODUCTION ENTREPRISES		**6 000 000,00**
AP	2021	21913	31/12/2030	OS 2.1 - 15 - INVESTISSEMENT EE RENOVATION LOGEMENT		**11 000 000,00**
AP	2021	21914	31/12/2030	OS 2.1 - 16 - INVESTISSEMENT EE TERTIAIRE PME		**10 000 000,00**
AP	2021	21921	31/12/2030	OS 2.7 - 23 - URBANISME DURABLE		**10 000 000,00**
AP	2021	21923	31/12/2030	OS 2.8 - 25 - GARES MULTIMODALES		**3 000 000,00**
AP	2021	21924	31/12/2030	OS 2.8 - 26 - REPORT MULTIMODAL		**4 000 000,00**

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	2938	31/12/2022	SCHEMA REGION AVITAILLEMENT MULTIENERGIE		**100 000,00**
AE	2021	21218	31/12/2027	CPER 2021-2027 PILOTAGE ET ANIMATION COP		**700 000,00**
AE	2021	21259	31/12/2027	CPER 21-27 ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS FONCTT		**70 000,00**
AE	2021	21260	31/12/2027	CPER 21-27 INTERETS PRETS ISOLARIS		**140 000,00**
AE	2020	21250	31/12/2027	CPER 21-27 ANIMATION FILIERE ENR	300 000,00	**1 800 000,00**
AE	2020	21251	31/12/2027	CPER 21-27 ANIMATION FILIERE RENOVATION	300 000,00	**1 100 000,00**
AE	2020	21252	31/12/2027	CPER 21-27 AAP COP REGIONALE FONCTT	100 000,00	**950 000,00**
AE	2020	21253	31/12/2027	CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE	300 000,00	**4 785 000,00**
AE	2021	1679	31/12/2021	ARBORETUM DES BARRES		**60 000,00**
AE	2021	21261	31/12/2027	CPER 21-27 OBSERVATION ENQUETES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE		**700 000,00**
AE	2021	21262	31/12/2027	CPER 21-27 MOBILISATION CITOYENNE		**1 610 000,00**
AE	2019	2419	31/12/2022	MOBILISATION CITOYENNE	1 030 000,00	**-460 000,00**
AE	2020	21254	31/12/2027	CPER 21-27 ECONOMIE CIRCULAIRE	300 000,00	**1 800 000,00**
AE	2020	21255	31/12/2027	CPER 21-27 AGENCE REGIONALE DE BIODIVERSITE ARB	265 000,00	**1 590 000,00**
AE	2020	21256	31/12/2021	CPER 21-27 CONVENTIONS VERTES	1 000 000,00	**6 881 000,00**
AE	2020	21257	31/12/2027	CPER 21-27 LIG'AIR	100 000,00	**670 000,00**
AE	2015	1678	31/12/2020	CPER 3 CONVENTIONS VERTES 2015-2020	6 840 000,00	**-32 000,00**
AE	2015	15264	31/12/2020	CPER 3 ECONOMIE CIRCULAIRE 2015-2020	1 200 000,00	**32 000,00**
AE	2021	21263	31/12/2027	CPER 21-27 PNR BRENNE		**2 000 000,00**
AE	2021	21264	31/12/2027	CPER 21-27 PNR LOIRE ANJOU TOURAINE		**1 362 130,00**
AE	2021	21265	31/12/2027	CPER 21-27 PNR PERCHE		**850 000,00**
AE	2021	21266	31/12/2027	CPER 21-27 PNR SUD BERRY		**600 000,00**
AE	2021	21267	31/12/2027	CPER 21-27 RNR TERRES ETANGS FOUCAULT MASSE		**450 000,00**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	21268	31/12/2027	CPER 21-27 RNR VALLEE DES CAILLES		**50 000,00**
AE	2021	21269	31/12/2027	CPER 21-27 RNR BOIS DES ROCHES		**50 000,00**
AE	2021	21270	31/12/2027	CPER 21-27 RNR TALIGNY		**150 000,00**
AE	2021	21271	31/12/2027	CPER 21-27 RNR PONTLEVOY		**150 000,00**
AE	2021	21272	31/12/2027	CPER 21-27 NOUVELLES RNR		**100 000,00**
AE	2021	21273	31/12/2027	CPIER 21-27 CONSERVATOIRE BOTANIQUE		**350 000,00**
AE	2021	21274	31/12/2027	CPER 21-27 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE		**900 000,00**
AE	2021	2041	31/12/2027	DOTATION PNR BRENNE		**3 234 000,00**
AE	2021	2043	31/12/2027	DOTATION PARC LOIRE ANJOU TOURAINE		**2 254 000,00**
AE	2021	2044	31/12/2027	DOTATION PNR PERCHE		**1 736 000,00**
AE	2015	15268	31/12/2020	CPER 3 RNR VALLEE DES CAILLES 2015-2020	20 000,00	**-14 270,79**
AE	2015	15269	31/12/2020	CPER 3 RNR TALIGNY 2015-2020	40 000,00	**-32 128,00**
AE	2015	15270	31/12/2020	CPER 3 RNR PONTLEVOY 2015-2020	64 200,00	**-23 987,00**
AE	2020	21258	31/12/2027	CPER 21-27 CONSERVATOIRE (CEN)	50 000,00	**265 000,00**
AE	2015	15255	31/12/2020	CPER - 3 - CEN 2015-2020	300 000,00	**-30 000,00**
AE	2021	21755	31/12/2027	CPIER 21-27 ESPECES INVASIVES		**200 000,00**
AE	2015	15753	31/12/2020	CPIER AXE3 MISSION LOIRE 2015-2020	3 800 000,00	**-1 168 335,00**
AE	2015	15260	31/12/2020	CPIER OS2 ZONES HUMIDES CEN 2015-2020	320 000,00	**-50 000,00**
AE	2020	21750	31/12/2027	CPIER 21-27 DOTATION ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	315 000,00	**1 890 000,00**
AE	2020	21751	31/12/2021	CPIER 21-27 MAISONS DE LOIRE	300 000,00	**2 864 000,00**
AE	2020	21752	31/12/2027	CPIER 21-27 MISSION VAL DE LOIRE	530 000,00	**3 180 000,00**
AE	2020	21753	31/12/2027	CPIER 21-27 ZONES HUMIDES (CEN)	50 000,00	**265 000,00**
AE	2020	21754	31/12/2027	CPIER 21-27 EPTB VIENNE	45 000,00	**270 000,00**
AE	2015	15755	31/12/2020	CPIER AXE1 STRATEGIES LOCALES - ETUDE DE VALS 2015-2020	400 000,00	**-383 964,62**
AE	2015	15756	31/12/2020	CPIER AXE1 CONNAISSANCE SUR LES INONDATIONS-ETUDES 2015-2020	300 000,00	**-300 000,00**
AE	2015	15757	31/12/2020	CPIER AXE 1 DOTATION EPL 2015-2020	2 100 000,00	**-615 275,00**
AP	2021	21207	31/12/2027	CPER 21-27 ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS INV		**700 000,00**
AP	2016	15219	31/12/2020	CPER 3 SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ENERGIE - SPRE	3 500 000,00	**-2 176 670,00**
AP	2020	21200	31/12/2027	CPER 21-27 AAP COP REGIONALE INVTT	300 000,00	**1 800 000,00**
AP	2020	21201	31/12/2027	CPER 21-27 RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT	250 000,00	**1 500 000,00**
AP	2020	21202	31/12/2027	CPER 21-27 ENR BOIS GEOTHERMIE	1 000 000,00	**6 000 000,00**
AP	2020	21203	31/12/2027	CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE	500 000,00	**3 000 000,00**
AP	2020	21204	31/12/2027	CPER 21-27 ECONOMIE CIRCULAIRE	200 000,00	**1 200 000,00**
AP	2020	21205	31/12/2027	CPER 21-27 LIG'AIR	100 000,00	**530 000,00**
AP	2020	21206	31/12/2027	CPER 21-27 CONVENTIONS VERTES	150 000,00	**554 000,00**
AP	2021	21208	31/12/2027	CPER 21-27 PNR BRENNE		**700 000,00**
AP	2021	21209	31/12/2027	CPER 21-27 PNR LOIRE ANJOU TOURAINE		**570 000,00**
AP	2021	21210	31/12/2027	CPER 21-27 PNR PERCHE		**410 000,00**
AP	2021	21211	31/12/2027	CPER 21-27 RNR TERRES ETANGS FOUCAULT MASSE		**1 000 000,00**
AP	2021	21212	31/12/2027	CPER 21-27 RNR VALLEE DES CAILLES		**100 000,00**
AP	2021	21213	31/12/2027	CPER 21-27 RNR BOIS DES ROCHES		**200 000,00**
AP	2021	21214	31/12/2027	CPER 21-27 RNR TALIGNY		**500 000,00**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AP	2021	21215	31/12/2027	CPER 21-27 RNR PONTLEVOY		**250 000,00**
AP	2021	21216	31/12/2027	CPER 21-27 CEN		**1 400 000,00**
AP	2021	21217	31/12/2027	CPER 21-27 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE		**350 000,00**
AP	2018	37232	31/12/2022	CG 37 ACQUISITION ETANG ASSAY	250 000,00	**50 000,00**
AP	2021	21701	31/12/2027	CPIER 21-27 CEN ZONES HUMIDES		**1 800 000,00**
AP	2020	21700	31/12/2027	CPIER 21-27 MAISONS DE LOIRE	150 000,00	**134 000,00**

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Au titre des Transport et mobilités durables :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	2875	31/12/2025	DSP 45		**125 000 000,00**
AE	2014	1281	31/12/2020	LIGNES ROUTIERES REGIONALES	58 000 000,00	**-9 300 000,00**
AE	2017	1543	31/12/2024	INTERURBAIN DIVERS (TTC)	23 000 000,00	**-4 000 000,00**
AE	2018	2260	31/12/2022	CONVENTIONS AOM	6 500 000,00	**90 000 000,00**
AE	2019	2266	31/12/2025	AIDES / REMBOURSEMENTS AUX FAMILLES	5 000 000,00	**-2 500 000,00**
AE	2019	2268	31/12/2022	DSP 41	27 000 000,00	**150 000,00**
AE	2014	1198	31/12/2020	CONVENTION TER 2014-2020	1 226 000 000,00	**318 000 000,00**
AE	2021	2877	31/12/2021	AIDE ACQUISITION VAE / TROTTINETTES / VELOS PLIANTS		**1 000 000,00**
AE	2021	2876	31/12/2024	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO		**1 000 000,00**
AP	2021	2867	31/12/2025	ACQUISITION MATERIEL DSP 45		**3 600 000,00**
AP	2021	2868	31/12/2025	ACQUISITION REGIO2N PREMIUM BEAUCE		**114 500 000,00**
AP	2021	2870	31/12/2023	ADAPTATIONS REMISAGE EN PROVINCE		**5 700 000,00**
AP	2021	2879	31/12/2026	RENOVATION MI-VIE TER 2N NG		**57 155 180,00**
AP	2021	2869	31/12/2025	INSTALLATIONS MAINTENANCE PCLM (HORS FONCIER et hors ETUDES		**15 000 000,00**
AP	2021	2871	31/12/2025	TOUR EN FOSSE SPDC		**12 500 000,00**
AP	2016	1176	31/12/2020	PROLONGATION RAMES Z2	7 020 000,00	**-4 620 000,00**
AP	2017	1534	31/12/2024	ACQUISITION ZGC OCCASION PDLL	36 000 000,00	**-20 589 734,00**
AP	2017	1535	31/12/2018	COMPTEURS VOYAGEURS LOGICIEL	110 000,00	**75 000,00**
AP	2018	2239	31/12/2021	REGIOLIS HYBRIDES	500 000,00	**-250 000,00**
AP	2020	2284	31/12/2021	ETUDES INSTALLATION MAINTENANCE PCLM - AMO	100 000,00	**250 000,00**
AP	2014	1191	31/12/2020	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	55 600 000,00	**14 000 000,00**
AP	2021	2872	31/12/2022	ETUDE TOURS LOCHES		**200 000,00**
AP	2009	7407	31/12/2014	GP - AUTOROUTES FERROVIAIRES - ETUDES ET TRAVAUX	248 500,00	**-62 125,00**
AP	2009	7406	31/12/2014	GP - LIGNE DE PROXIMITE CHARTRES - ORLEANS ET AUTRES LIGNES	21 528 344,00	**-187 500,00**
AP	2011	2903	31/12/2020	LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE TRAVAUX	19 300 000,00	**-1 818 280,77**
AP	2015	1434	31/12/2020	CAPILLAIRES FRET BLOIS VILLEFRANCOEUR	1 070 000,00	**-124 847,12**
AP	2017	1452	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET AUXY JURANVILLE MONTARGIS	2 200 000,00	**-954 000,00**
AP	2020	2286	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET CHATEAUROUX BUZANCAIS	274 000,00	**-274 000,00**
AP	2018	2244	31/12/2023	CPER 1- CHARTRES COURTALAIN - PHASE 2	20 600 000,00	**5 580 000,00**
AP	2015	15309	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX TOURS LOCHES (2015-2020)	38 200 000,00	**3 375 000,00**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AP	2021	21300	31/12/2027	POLES ECHANGES MULTIMODAUX CPER		**8 000 000,00**
AP	2018	2230	31/12/2019	PASSERELLE GARE CHARTRES	6 300 000,00	**-800 000,00**
AP	2021	1443	31/12/2025	BILLETTIQUE JV MALIN 2021-2025		**1 000 000,00**
AP	2021	2874	31/12/2024	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO		**1 000 000,00**
AP	2015	1443	31/12/2021	BILLETIQUE JV MALIN	1 000 000,00	**-273 000,00**
AP	2018	2234	31/12/2018	EQUIPEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	3 000 000,00	**300 000,00**
AP	2018	2238	31/12/2021	ELEMENTS INTERMODALITES	1 200 000,00	**-1 000 000,00**

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	1631	31/12/2021	PLATES FORMES D'INITIATIVES		**100 000,00**
AE	2021	1632	31/12/2021	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE		**100 000,00**
AE	2020	1647	31/12/2020	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	900 000,00	**-66 243,44**
AE	2021	1633	31/12/2021	ARDAN		**220 000,00**
AE	2021	1635	31/12/2021	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE		**50 000,00**
AE	2021	1636	31/12/2021	GPEC		**50 000,00**
AE	2021	1637	31/12/2021	OBSERVATOIRE-ETUDES		**20 000,00**
AE	2021	1648	31/12/2021	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES		**500 000,00**
AE	2020	1635	31/12/2020	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	50 000,00	**-13 520,00**
AE	2021	1791	31/12/2021	ACTION DE VALORISATION		**95 000,00**
AE	2021	1638	31/12/2021	ANIMATION ECONOMIQUE		**336 000,00**
AE	2021	1786	31/12/2021	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT		**70 000,00**
AE	2020	1786	31/12/2021	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	70 000,00	**-8 000,00**
AE	2021	3706	31/12/2021	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI		**230 000,00**
AE	2021	0584	31/12/2021	CAP ASSO		**5 751 500,00**
AE	2021	21653	31/12/2021	CPER TETES DE RESEAU REGIONALE		**1 085 000,00**
AE	2021	2601	31/12/2021	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS		**300 000,00**
AE	2021	1796	31/12/2021	FRENCH TECH		**40 000,00**
AE	2021	1797	31/12/2021	AIDE A LA CREATION		**64 000,00**
AE	2021	2606	31/12/2021	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS		**180 000,00**
AE	2021	21651	31/12/2025	CPER GPECT		**1 200 000,00**
AE	2021	1619	31/12/2021	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES		**310 000,00**
AE	2021	21650	31/12/2025	CPER V6 ARACT		**1 200 000,00**
AE	2021	1617	31/12/2021	AUTRES OPERATIONS		**228 000,00**
AE	2021	2629	31/12/2021	AAP Unions Commerciales		**500 000,00**
AE	2021	4003	31/12/2021	CAP FORMATION CENTRE		**1 000 000,00**
AE	2021	1618	31/12/2021	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES		**168 000,00**
AE	2021	1799	31/12/2021	EXPERTISE DE DOSSIERS		**100 000,00**
AE	2021	21652	31/12/2025	CPER V2 TRANSFERT DE TECHNOLOGIE		**900 000,00**
AE	2021	0834	31/12/2021	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE		**908 000,00**
AE	2021	1628	31/12/2021	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION		**170 000,00**
AE	2017	0834	31/12/2018	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	725 267,37	**-22 271,20**
AE	2019	0834	31/12/2019	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	905 323,79	**-24 481,33**
AE	2020	0472	31/12/2021	BOURSES DOCTORALES	7 470 000,00	**322 763,00**
AE	2020	1597	31/12/2021	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	630 000,00	**-8 000,00**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant avant BP 2021	Ajustement BP 2021
AE	2021	2651	31/12/2021	FESTIVAL DE LOIRE		**30 000,00**
AE	2021	2660	31/12/2021	QUALITE		**20 000,00**
AE	2021	2659	31/12/2026	PLAN DE RELANCE		**240 000,00**
AE	2020	2656	31/12/2021	CRT 2021 FONCTIONNNEMENT	3 438 900,00	**-150 900,00**
AP	2021	0791	31/12/2021	FONDS DE PRETS D'HONNEUR		**800 000,00**
AP	2021	1769R	31/12/2021	CAP CREATION REPRISE CENTRE		**700 000,00**
AP	2021	1769	31/12/2021	CAP CREATION REPRISE CENTRE		**2 050 000,00**
AP	2021	0830	31/12/2021	FONDS REGIONAL DE GARANTIE		**250 000,00**
AP	2020	0791	31/12/2020	FONDS DE PRETS D'HONNEUR	1 000 000,00	**-166 000,00**
AP	2018	1769	31/12/2019	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 595 682,47	**-6 874,00**
AP	2021	1759	31/12/2021	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		**4 730 000,00**
AP	2021	1759R	31/12/2021	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		**1 600 000,00**
AP	2021	2613	31/12/2021	INGENIERIE FINANCIERE		**1 500 000,00**
AP	2020	2615	31/12/2020	ACCELERATEUR	400 000,00	**-7 600,00**
AP	2021	0929	31/12/2021	CAP SOLIDAIRE		**35 000,00**
AP	2021	1260	31/12/2021	SCOP-SCIC		**100 000,00**
AP	2021	1789	31/12/2021	AIDE A LA CREATION REPRISE		**91 500,00**
AP	2021	2576	31/12/2021	CAP CONVERTION ECOLOGIQUE		**2 000 000,00**
AP	2021	4002R	31/12/2021	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE		**50 000,00**
AP	2021	4002	31/12/2021	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE		**1 000 000,00**
AP	2021	2604	31/12/2021	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES		**1 400 000,00**
AP	2021	2604R	31/12/2021	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES		**1 400 000,00**
AP	2021	21600	31/12/2021	CPER PIA4		**15 000 000,00**
AP	2021	1346	31/12/2021	FONDS D'INVESTISSEMENT		**1 000 000,00**
AP	2021	0897	31/12/2021	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT		**2 150 000,00**
AP	2021	0897R	31/12/2021	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT		**200 000,00**
AP	2019	0422	31/12/2019	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	1 150 000,00	**-14 211,00**
AP	2016	1262	31/12/2019	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP PME 2016)	10 393 514,02	**-14 081,75**
AP	2021	21400	31/12/2027	CPER 2021-2027 REFERENT ANIM		**2 530 000,00**
AP	2021	21401	31/12/2027	CPER 2021-2027 CONEX		**2 537 000,00**
AP	2021	21402	31/12/2027	CPER 2021-2027 DATA CENTER		**805 000,00**
AP	2021	21403	31/12/2027	CPER 2021-2027 ESTIM		**1 270 000,00**
AP	2021	21404	31/12/2027	CPER 2021-2027 ORION		**1 135 000,00**
AP	2021	21405	31/12/2027	CPER 2021-2027 PRESTO		**453 000,00**
AP	2021	21406	31/12/2027	CPER 2021-2027 VALOPAT		**3 306 000,00**
AP	2021	21407	31/12/2027	CPER 2021-2027 TECHBIOSAN		**2 374 000,00**
AP	2021	21408	31/12/2027	CPER 2021-2027 MUMAT		**1 590 000,00**
AP	2020	2609	31/12/2021	CSTI INVESTISSEMENT	160 000,00	**8 000,00**
AP	2021	2658	31/12/2021	CRT SUBVENTION ACHATS LOCAUX		**1 770 000,00**
AP	2021	2657	31/12/2021	ABRICYCLO / AIRE DE BIVOUAC		**140 000,00**
AP	2015	18212	31/12/2020	CG18 CANAL DE BERRY A VELO 1ERE TRANCHE	4 555 000,00	**120 912,00**

B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE

BP 2021: répartition par politique des dépenses et recettes

	DEPENSES		RECETTES		AP-AE
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021	
FONCTIONNEMENT	**958 193 022**	**989 481 070**	**1 149 923 000**	**1 145 123 070**	**885 124 271**
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 000 000	4 150 000	-	-	
ENVIRONNEMENT	7 364 000	9 440 000	321 000	2 281 000	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 100 000	4 100 000	270 000	270 000	
COOPERATION INTERNATIONALE	1 200 000	1 180 000	-	23 000	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE,STRATEGIES	**16 664 000**	**18 870 000**	**591 000**	**2 574 000**	**50 868 300**
ECONOMIE INNOVATION	28 370 000	32 500 000	-	-	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	6 350 000	8 158 500	-	-	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 500 000	2 100 000	-	-	
TOURISME	3 994 000	4 019 200			
FORMATION PROFESSIONNELLE	135 000 000	137 961 000	59 500 000	71 526 700	
ORIENTATION	3 300 000	3 300 000	170 000	-	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	**179 514 000**	**188 038 700**	**59 670 000**	**71 526 700**	**30 273 847**
TRANSPORTS	360 000 000	364 733 000	11 300 000	9 689 000	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	**360 000 000**	**364 733 000**	**11 300 000**	**9 689 000**	**519 350 000**
PATRIMOINE DES LYCEES	6 483 245	9 473 100	109 000	2 091 143	
EDUCATION JEUNESSE	52 484 755	48 326 900	10 675 000	9 643 457	
APPRENTISSAGE	15 500 000	7 700 000	450 000	400 000	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	42 816 000	52 946 600	-	300 000	
CULTURE	24 160 000	24 200 000	82 000	776 000	
SPORTS	3 900 000	4 000 000	-	-	
VIE CITOYENNE	450 000	486 000	-	-	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECITOYENNE ET PARTICIPATIVE	**145 794 000**	**147 132 600**	**11 316 000**	**13 210 600**	**36 182 549**
COMMUNICATION	4 000 000	4 000 000	-	-	
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 036 300	17 066 000	-	30 000	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	45 400 722	44 678 770	1 002 458 000	976 709 000	
RESSOURCES HUMAINES	142 500 000	150 000 000	3 447 000	3 730 770	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	**207 937 022**	**215 744 770**	**1 005 905 000**	**980 469 770**	**10 000 000**
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	47 000 000	51 831 000	49 141 000	54 933 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 284 000	3 131 000	-	995 000	
REGION BENEFICIAIRE FINAL	-	-	12 000 000	11 725 000	
TOTAL EUROPE	**48 284 000**	**54 962 000**	**61 141 000**	**67 653 000**	**238 449 576**

	DEPENSES		RECETTES		AP-AE
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021	
INVESTISSEMENT	**462 816 500**	**787 579 000**	**276 870 522**	**631 937 000**	**690 249 397**
TERRITOIRES SOLIDAIRES	63 500 000	78 151 000	-	-	
ENVIRONNEMENT	5 200 000	6 189 000	-	-	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	1 000 000	1 270 000			
COOPERATION INTERNATIONALE	97 000	130 000	-	-	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE,STRATEGIES	**69 797 000**	**85 740 000**	**-**	**-**	**86 251 107**
ECONOMIE INNOVATION	32 500 000	45 000 000	6 115 000	5 693 900	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	19 000 000	25 000 000	-	-	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	7 000 000	7 000 000	-	-	
TOURISME	4 327 000	6 065 000	-	-	
FORMATION PROFESSIONNELLE	545 000	2 410 000			
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	**63 372 000**	**85 475 000**	**6 115 000**	**5 693 900**	**54 086 645**
TRANSPORTS	76 000 000	241 850 000	45 489 522	145 621 000	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	**76 000 000**	**241 850 000**	**45 489 522**	**145 621 000**	**211 681 693**
PATRIMOINE DES LYCEES	76 457 136	102 976 985	1 532 000	1 066 000	
EDUCATION JEUNESSE	17 254 864	27 526 515	-	359 000	
APPRENTISSAGE	12 110 000	12 091 400			
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	3 400 000	2 000 000	-	610 000	
CULTURE	8 660 000	8 260 100	60 000	311 100	
SPORTS	1 300 000	1 300 000	74 000	-	
VIE CITOYENNE	-	150 000			
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECITOYENNE ET PARTICIPATIVE	**119 182 000**	**154 305 000**	**1 666 000**	**2 346 100**	**77 472 231**
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	5 199 000	6 284 000	-	-	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	63 200 000	120 000 000	146 050 000	349 283 000	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	**68 399 000**	**126 284 000**	**146 050 000**	**349 283 000**	**9 997 720**
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	65 966 500	93 825 000	74 805 000	110 888 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	100 000	100 000			
REGION BENEFICIAIRE FINAL			2 745 000	18 105 000	
TOTAL EUROPE	**66 066 500**	**93 925 000**	**77 550 000**	**128 993 000**	**250 760 000**
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET AVEC FONDS EUROPEENS	**1 421 009 522**	**1 777 060 070**	**1 426 793 522**	**1 777 060 070**	**1 575 373 668**
Fonctionnement	958 193 022	989 481 070	1 149 923 000	1 145 123 070	885 124 271
Investissement	462 816 500	787 579 000	276 870 522	631 937 000	690 249 397
TOTAL GENERAL HORS REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET HORS FONDS EUROPEENS	**1 298 043 022**	**1 621 404 070**	**1 292 847 522**	**1 600 244 070**	
Fonctionnement	911 193 022	937 650 070	1 100 782 000	1 089 195 070	
Investissement	386 850 000	683 754 000	192 065 522	511 049 000	

C – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Le conseil régional définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 01/01/2021, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette actuelle : 765 396 942,69 € (incluant une mobilisation d'emprunt pour 2020 de 70 000 000 €)

Présentation détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :
99,7 % de la dette classée 1-A,
0,3 % de la dette classée 1-B,

Stratégie d'endettement

Dans l'hypothèse où l'emprunt proposé au vote dans le cadre du Budget Primitif 2021 serait réalisé à 100 % soit 233 000 000 € et compte tenu d'un remboursement en capital actuellement inscrit au Budget Primitif 2021 soit 61 000 000 €,

Et considérant que compte tenu de l'inscription au budget primitif 2021 en dépenses d'investissement du loyer financier L1a pour un montant de 3 554 250,75 € l'encours du Contrat de Performance Energétique s'établirait au 31/12/2021 à 14 068 818,35 €,

L'encours de la dette (dont CPE) maximum au 31/12/2021 serait de 933 842 691,94 €
Dont (en pourcentage, en valeur et en nombre de contrats) :
99,8 % de la dette classée 1-A,
0,2 % de la dette classée 1-B,

Instruments de couverture :

De plus, il est rappelé que l'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure dans une annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2021 et qui seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif.

Ainsi, la dette susceptible d'être protégée est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2021 : 765 396 942,69 € soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre pour 2020 de 70 000 000 M€ et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 17 623 069,09 € (exprimé en TTC).

Par ailleurs, les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

Enfin, le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 200 M€ et le plafond du programme NEU CP est également fixé à 200 M€. Par ailleurs, le plafond du programme de NEU MTN est fixé à 120 M€. Enfin, le programme EMTN (Euro Medium Term Notes) est doté actuellement d'un plafond de 500 M€.

D – LES DISPOSITIONS DIVERSES

Remises gracieuses

La remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la Région et son débiteur en éteignant la créance. La remise gracieuse libère la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public.

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant de 8 459,67 € :

Nature de la créance	Montant	Nombre de dossiers
Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	5 793,27 €	6
Bourses d'études au titre du secteur sanitaire et social	2 629,40 €	1
Frais de gestion au titre des transports scolaires	37,00 €	2
Total général	**8 459,67 €**	**9**

Les demandes de remise gracieuse correspondant à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et aux bourses d'études dans le domaine sanitaire et social ont été présentées par les organismes en charge de leur gestion et de leur versement pour le compte de la collectivité.

Autorisations

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2021 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Attribution de la subvention 2021 au COS et approbation de la convention

Il est décidé :
- d'attribuer une subvention forfaitaire de 600 000 € au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Région Centre-Val de Loire pour l'année 2021 ;
- d'approuver la convention annuelle 2021, jointe en annexe, portant définition des droits et obligations respectives de la Région et du COS, ainsi que de l'utilisation de la subvention attribuée ci-dessus et d'habiliter le Président du Conseil régional à la signer ainsi que tous les actes afférents.

Méthodes comptables

La Région opte pour la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

Créations de postes

Il est décidé :

1) D'adopter le tableau des emplois et des effectifs tels qu'il figure en annexe ;

2) D'autoriser, pour mener à bien un projet ou une opération déterminée, le recrutement d'agents par contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article 17-II de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

3) D'autoriser l'ouverture de certains emplois au regard de la nature des fonctions ou des besoins des services, et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article 21-I de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, à l'emploi de contractuels, dès lors que la Région n'est pas susceptible de recruter un agent titulaire, tels qu'indiqués dans le tableau des emplois et des effectifs joint en annexe ;

   Ces recrutements interviendront, notamment, dans le cadre des décrets publiés en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

4) D'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer sur les emplois du tableau des emplois et effectifs en annexe des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles ;

Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE

	SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES				
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905	2015	37210	CG 37 (2015-2020) HBGT JEUNES	31/12/2020	31/12/2021
900	2020	2581	AAP SOLIDARITE INTERNATIONALE POST COVID INVEST	31/12/2021	31/12/2022
930	2020	2554	AAP COOPERATION DE DEVELOPPEMENT ET POST COVID	31/12/2020	31/12/2021
937	2015	15264	CPER 3 ECONOMIE CIRCULAIRE 2015-2020	31/12/2020	31/12/2021
935	2015	15153	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	31/12/2020	31/12/2021
905	2015	15105	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	31/12/2020	31/12/2021
	TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES				
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
908	2015	15309	CPER - 1 - TRAVAUX TOURS LOCHES (2015-2020)	31/12/2020	31/12/2022
908	2014	1191	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	31/12/2020	31/12/2022
908	2018	2244	CPER 1- CHARTRES COURTALAIN - PHASE 2	31/12/2023	31/12/2022
908	2020	2863	DSP 28 : INVESTISSEMENT	31/12/2021	31/12/2025
908	2017	1535	COMPTEURS VOYAGEURS LOGICIEL	31/12/2018	31/12/2021
908	2018	2234	EQUIPEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	31/12/2018	31/12/2021
	FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE				
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
901	2015	2402	RESTRUCTURATION IFSI CHALETTE MONTARGIS	31/12/2020	30/12/2021
902	2016	1912	AMENAGEMENT LOCAUX ET ENTREE - GAUGUIN	31/12/2019	31/12/2021
902	2018	2767	BAYET RESTRUCTURATION EXTENSION RESTAURATION + FOYERS ELEVES	31/12/2018	31/12/2021

Annulations-clôtures des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
TERRITOIRES SOLIDAIRES			
AP 2013-1610	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	57 496,38	-3 617,70
AP 2015-28212	CG 28 (2015-2020) CAMPUS INNOVATION CHATEAUDUN	150 000,00	-3 092,42
AP 2011-1846	CRP BERRY SAINT AMANDOIS 3G	6 087 760,01	0,00
AP 2013-1942	ENVELOPPE ADDITIONNELLE SAINT-AMAND-MONTROND	702 714,43	0,00
AP 2012-1867	CRP LOIRE NATURE 3G	4 157 248,26	0,00
AP 2008-36004	CG36 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	11 328 782,00	0,00
AP 2008-37003	CG 37 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	4 745 000,00	0,00
AP 2014-1720	E-LOGEMENT	56 936,00	0,00
AP 2015-37211	CG 37 (2015-2020) VOIE VERTE CHINON RICHELIEU	300 000,00	0,00
AP 2018-37225	CG37 (2015-2020) VOIE VERTE LANGEAIS ST MARS	190 000,00	0,00
AE 2009-1840	CONTRAT REGIONAL DE PAYS	6 653 788,77	0,00
ENVIRONNEMENT			
AP 2016-15219	CPER 3 SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ENERGIE - SPRE	3 500 000,00	-2 176 670,00
AE 2015-15268	CPER 3 RNR VALLEE DES CAILLES 2015-2020	20 000,00	-14 270,79
AE 2015-15269	CPER 3 RNR TALIGNY 2015-2020	40 000,00	-32 128,00
AE 2015-15270	CPER 3 RNR PONTLEVOY 2015-2020	64 200,00	-23 987,00
AE 2015-15255	CPER - 3 - CEN 2015-2020	300 000,00	-30 000,00
AE 2015-15753	CPIER AXE3 MISSION LOIRE 2015-2020	3 800 000,00	-1 168 335,00
AE 2015-15260	CPIER OS2 ZONES HUMIDES CEN 2015-2020	320 000,00	-50 000,00
AE 2015-15755	CPIER AXE1 STRATEGIES LOCALES - ETUDE DE VALS 2015-2020	400 000,00	-383 964,62
AE 2015-15756	CPIER AXE1 CONNAISSANCE SUR LES INONDATIONS-ETUDES 2015-2020	300 000,00	-300 000,00
AE 2015-15757	CPIER AXE 1 DOTATION EPL 2015-2020	2 100 000,00	-615 275,00
AE 2015-1972	CPER 3 -ETUDE - OUTILS FINANCIERS PR RENOV. ENERG. BATIMENTS	215 250,00	0,00
AE 2018-1974	MANIFESTATION DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE	137 380,20	0,00
COOPERATION INTERNATIONALE			
AE 2020-2582	AAP SOLIDARITE INTERNATIONALE POST COVID FONCT	50 000,00	-50 000,00
AE 2019-1686	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	226 500,00	-19 870,00

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
ECONOMIE			
AP 2018-1769	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 595 682,47	-6 874,00
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES			
AP 2020-2286	CAPILLAIRES FRET CHATEAUROUX BUZANCAIS	274 000,00	-274 000,00
AP 2009-7406	GP - LIGNE DE PROXIMITE CHARTRES - ORLEANS ET AUTRES LIGNES	21 528 344,00	-187 500,00
AP 2011-2903	LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE TRAVAUX	19 300 000,00	-1 818 280,77
AP 2009-7407	GP - AUTOROUTES FERROVIAIRES - ETUDES ET TRAVAUX	248 500,00	-62 125,00
AP 2016-1176	PROLONGATION RAMES Z2	7 020 000,00	-4 620 000,00
AP 2017-1534	ACQUISITION ZGC OCCASION PDLL	36 000 000,00	-20 589 734,00
AP 2015-1434	CAPILLAIRES FRET BLOIS VILLEFRANCOEUR	1 070 000,00	-124 847,12
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE			
ENSEIGNEMENT LYCEES			
AE 2020-1919	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	400 000,00	-400 000,00
AP 2017-1908	EQUIPEMENTS,SERVICE ET USAGES	4 200 000,00	-2 284,20
AP 2018-1908	EQUIPEMENTS,SERVICE ET USAGES	5 400 000,00	-4 441,39
AE 2020-1334	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES	500 000,00	-490 172,00
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES			
AE 2018-1532	ACTIONS PARTENARIALES	1 369 870,53	-98 827,14
AE 2019-2680	FONDS SOCIAL REGIONAL	100 000,00	-88 000,00
AE 2019-4010	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES	10 000 000,00	-148 397,68
APPRENTISSAGE			
AE 2017-1533	AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	15 490 000,00	-2 038 810,00
AE 2018-1533	AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	14 700 000,00	-1 284 302,00
AE 2019-1546	PROSPECTION DEVELOPPEUR DE L'ALTERNANCE	800 000,00	-39 218,32
AE 2017-1593	ERASMUS + APPRENTISSAGE	813 128,00	-71 052,18
AE 2018-1593	ERASMUS + APPRENTISSAGE	876 242,00	-84 925,29
AE 2019-1621	ACTIONS QUALITE ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	4 000 000,00	-483 478,47
AE 2018-2781	NUMERIQUE EDUCATIF CFA	1 800 000,00	-338 151,90
AE 2018-2782	GRATUITE TRANSPORTS APPRENTIS	1 000 000,00	-988 168,86
AE 2019-2788	CENTRE D'AIDE A LA DECISION	514 000,00	0,00
AE2019-2790	EURO METIERS BAC +	80 000,00	-2 451,82
AE 2020-2790	EURO METIERS BAC +	80 000,00	-80 000,00
AE 2019-2791	ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES	75 000,00	-40 085,59
AE 2019-2792	INFORMATIONS MANIFESTATIONS	110 000,00	-66 926,84

Diminutions des AP/AE

La date de caducité étant dépassée, le montant de l'enveloppe est ramené au montant affecté.

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
ENVIRONNEMENT			
AE 2015-1678	CPER 3 CONVENTIONS VERTES 2015-2020	6 840 000,00	-32 000,00
COOPERATION INTERNATIONALE			
AP 2016-0255	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	60 000,00	-27 280,00
AE 2016-1689	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	2 100 000,00	-48 000,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
ECONOMIE			
AP 2020-0791	FONDS DE PRETS D'HONNEUR	1 000 000,00	-166 000,00
AE 2020-1647	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	900 000,00	-66 243,44
AP 2020-2615	ACCELERATEUR	400 000,00	-7 600,00
AE 2020-1635	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	50 000,00	-13 520,00
AE 2020-1786	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	70 000,00	-8 000,00
AP 2019-0422	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	1 150 000,00	-14 211,00
AP 2016-1262	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP PME 2016)	10 393 514,02	-14 081,75
AE 2017-0834	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	725 267,37	-22 271,20
AE 2019-0834	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	905 323,79	-24 481,33
FORMATION PROFESSIONNELLE			
AE 2016-0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2017 2020	22 898 144,52	-4 000 000,00
AE 2019-0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE	4 500 000,00	-2 400 000,00
TOURISME			
AE 2020-2656	CRT 2021 FONCTIONNNEMENT	3 438 900,00	-150 900,00
TRANSPORTS			
AE 2014-1281	LIGNES ROUTIERES REGIONALES	58 000 000,00	-9 300 000,00
AP 2018-2230	PASSERELLE GARE CHARTRES	6 300 000,00	-800 000,00

Changements de libellés

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE		
2017-1494	CRST BOURGES VIERZON	CRST PETR CENTRE CHER
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE		
2020-1516	SYSTEME D'INFORMATION LYCEES (AE)	LOGICIEL GESTION RESTAURATION
2020-2794	CAMPUS DES METIERS D'ARTS ET DE PATRIMOINE	CAMPUS D'EXCELLENCE